

749^{ème} Séance
Séance Publique
du lundi 16 décembre 2013

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 31 OCTOBRE 2014 (N° 8.197)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI DEPOSEE SUR LE BUREAU DU CONSEIL NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 8904).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2014 (p. 8905).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 2013

Séance Publique

du lundi 16 décembre 2013

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Sophie LAVAGNA, MM. Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef de Section ; Mlle Camille BORGIA, Elève-Fonctionnaire ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je vous informe que la première partie de cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info, comme toujours, c'est-à-dire jusqu'à la fin des interventions de politique générale de tous les Conseillers Nationaux et que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

I.

**ANNONCE DE LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE SUR LE BUREAU DU CONSEIL
NATIONAL ET RENVOI DEVANT LA
COMMISSION**

M. le Président.- L'ordre du jour appelle, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National l'annonce du récent dépôt sur le Bureau du Conseil National d'une proposition de loi. Il s'agit de la :

Proposition de loi, n° 210, de M. Eric ELENA relative à la réglementation du travail de nuit.

Elle a été déposée sur le Bureau du Conseil National le 13 décembre 2013 et je propose qu'elle soit renvoyée devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant cette Commission.

(Renvoyée).

Monsieur ELENA, en votre qualité d'auteur de cette proposition de loi, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. Eric ELENA.- Non, Monsieur le Président.

M. le Président.- Bien. Je vous remercie. Je présume, Monsieur le Ministre, qu'à ce stade vous n'avez pas de commentaire à faire.

II.**EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR
L'EXERCICE 2014**

M. le Président.- Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de Budget Primitif de l'exercice 2014. Ces modifications sont les suivantes :

DÉPENSES :

Article 607.117 : A.T.P.	+ 70.000 €
Article 601.101 : Dotation globale de fonctionnement (Commune)	+ 37.696.100 €
Article 604.220.3 : A.D.P. Aide Humanitaire d'urgence	+ 620.000 €
Article 606.209 : Aide aux Travailleurs	+ 1.552.000 €
Article 705.930.7 : C.H.P.G. maintien à niveau	+ 12.400.000 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-**BUDGET PRIMITIF 2014**

Le budget primitif de l'exercice 2014 s'inscrit dans une conjoncture mondiale et européenne en très légère reprise mais de nombreux problèmes structurels ne sont pas encore réglés, notamment le rôle économique des Etats, pris entre volonté de relance économique et réduction des déficits budgétaires.

Malgré cette conjoncture et grâce à une politique volontariste, la Principauté a renoué avec l'équilibre budgétaire et dispose de réserves importantes. La démarche qui a présidé à l'élaboration de ce nouvel exercice budgétaire se situe dans la même lignée. Elle

présente des recettes issues de l'activité économique en croissance notable, mais qui restent réalistes (+ 5,8 %) et des dépenses ordinaires qui augmentent moins que les recettes (4,6 %), ce qui est un gage de la bonne gestion des dépenses publiques. Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a continué à privilégier les secteurs de la santé et du social, de l'éducation et de la sécurité sans pour autant sacrifier des fleurons de son attractivité comme par exemple l'offre culturelle. Ainsi, le déficit se trouve ramené à 21,9 M€ soit à peine plus de la moitié de celui de l'an dernier.

Néanmoins à ce niveau de déficit primitif aurait correspondu un niveau de dépenses d'investissement de 241 M€, certes plus élevé que le montant de l'exercice précédent, mais qui a été jugé insuffisant par le Gouvernement pour assurer à la fois la poursuite des chantiers en cours et le lancement immédiat d'opérations nouvelles structurantes pour le pays, et porteuses d'activités pour les entreprises locales.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement s'est attelé à dégager un surplus de recettes, sans recourir à un gonflement artificiel de ces dernières et tout en s'attachant à mettre en œuvre des solutions recommandées par la Commission Supérieure des Comptes pour aboutir à une meilleure cohérence budgétaire.

En effet, cette Commission a considéré qu'il serait souhaitable et de bonne pratique budgétaire que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit, dans toute la mesure du possible, le seul dépositaire de l'ensemble des actions et participations de l'Etat.

Cette recommandation porte plus particulièrement sur les actions de la S.B.M. dont une moitié figure bien au F.R.C. mais dont l'autre moitié relève quant à elle du budget de l'Etat.

Le Gouvernement envisage donc d'engager dès le Budget Primitif 2014 ce transfert au bénéfice du F.R.C.. Il s'agirait d'une opération qui porterait sur plusieurs exercices et qui, au cours du marché, s'élèverait au total à environ 240 M€.

Pour 2014, c'est une première tranche de 20 M€ qui serait transférée, conduisant ainsi à inscrire des recettes complémentaires d'un même montant que le Gouvernement entend destiner exclusivement à des dépenses d'équipements stratégiques pour l'avenir du pays, permettant de ce fait à celles-ci d'augmenter de pratiquement 10 % par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi le budget primitif se présente comme suit :

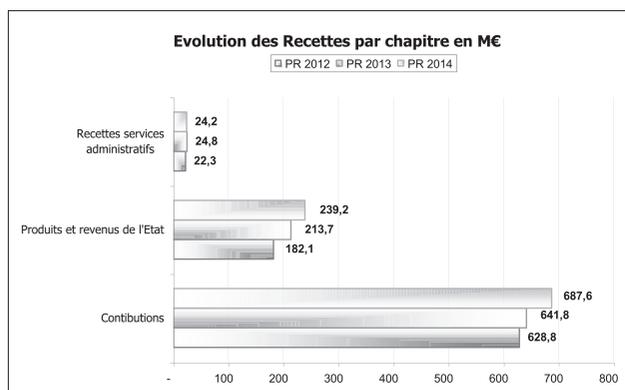
- Recettes :	950,9 M€
- Dépenses ordinaires :	711,1 M€
- Dépenses d'équipement :	<u>261,7 M€</u>
	972,8 M€
- Déficit :	21,9 M€

	BUDGET PRIMITIF 2013	BUDGET RECTIFICATIF 2013	BUDGET PRIMITIF 2014	PR 2014/ PR 2013 %	PR 2014/ PR 2013 %
RECETTES	880 313 900 €	919 857 800 €	950 939 900 €	8,0%	3,4%
DEPENSES (Hors Programmes)					
Section 1 - Dépenses de souveraineté	36 436 700 €	36 436 700 €	40 314 800 €	10,6%	10,6%
Section 2 - Assemblées et corps constit.	5 900 000 €	5 915 200 €	6 390 000 €	8,3%	8,0%
Section 3 - Moyens des services	241 412 200 €	243 343 400 €	249 477 800 €	3,3%	2,5%
Section 4 - Dépenses communes	149 201 900 €	151 696 800 €	155 110 900 €	4,0%	2,3%
Section 5 - Services publics	34 430 000 €	35 815 000 €	36 005 000 €	4,6%	0,5%
Section 6 - Interventions publiques	205 371 700 €	207 957 900 €	216 125 700 €	5,2%	3,9%
Section 7 - Equipement et investissement	231 938 400 €	241 187 600 €	254 474 400 €	9,7%	5,5%
TOTAL DES DEPENSES (Hors Programme)	904 690 900 €	922 352 600 €	957 898 600 €	5,9%	3,9%
Coût Total des Programmes Retenus	14 688 800 €	14 688 800 €	14 913 100 €	1,5%	1,5%
TOTAL DES DEPENSES	919 379 700 €	937 041 400 €	972 811 700 €	5,8%	3,8%
EXCEDENT GLOBAL DE DEPENSES	-39 065 800 €	-17 183 600 €	-21 871 800 €	-44,0%	27,3%

*BR 2013 avec écritures modificatives présentées en séance de la Commission Plénière d'Etudes

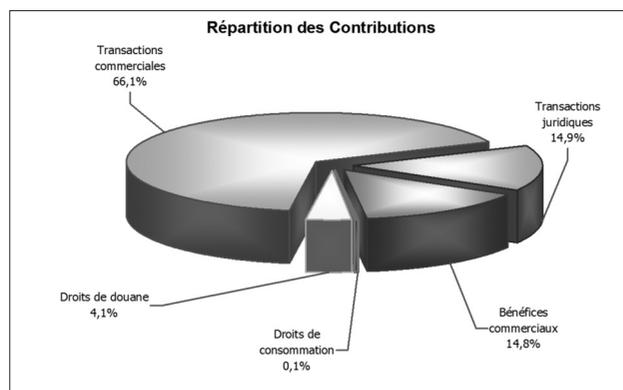
I -- Recettes

Elles sont en hausse de + 8 %, soit + 70,6 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. L'évolution des recettes de 2012 à 2014 se décompose comme suit :



1) Les Contributions

En augmentation globale de + 7,1 % par rapport au Budget Primitif 2013. Elles se répartissent comme suit :



Les recettes de ce chapitre enregistrent des mouvements principalement dans les domaines suivants :

a) Les droits de douane

Ces recettes affichent une baisse de - 2,1 %, soit - 600 K€.

En l'absence de certitude sur les prévisions de recettes 2013 recouvrées par les douanes françaises et des données démographiques concernant les chiffres des populations qui servent de base au calcul du forfait douanier 2014, il est proposé de calculer celui-ci sur la base d'une stabilisation des recettes douanières en 2013.

b) Les droits sur les transactions juridiques

Les transactions juridiques affichent globalement une baisse de - 1,6 % par rapport au Budget Primitif 2013, soit - 1,7 M€, qui s'explique, par la baisse des droits de mutation (- 2 M€) en raison principalement de la baisse des recettes issues des donations et successions (- 2M€), et par la diminution des droits d'hypothèques (-1,6 M€) en raison essentiellement de la forte diminution du nombre d'opérations constatées en 2012 sur les l'inscriptions d'hypothèques conventionnelles, relativisée par l'augmentation de + 500 K€ des taxes sur les assurances qui enregistrent depuis plusieurs années une progression régulière.

On note enfin, la hausse des versements relatifs à la taxation de l'épargne des non-résidents (+ 1,1 M€), qui représente la part de 25 % sur les encaissements de 2013, conservée par la Principauté, alors que $\frac{3}{4}$ de la somme est reversée aux pays d'origine des épargnants.

c) Les recettes de T.V.A.

Elles augmentent de 11,3 %, soit + 46 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. Elles se décomposent de la façon suivante :

	BP 2013	BP 2014	BP 2013/ BP 2014 %
TVA issue du compte de partage	88 000 000 €	86 000 000 €	-2,3 %
TVA perçue à Monaco	320 000 000 €	368 000 000 €	15,0 %
TOTAL	408 000 000 €	454 000 000 €	11,3%

Les sommes à recevoir au titre du compte de partage sont en baisse de 2 M€ par rapport à 2013, soit 86 M€ pour 2014.

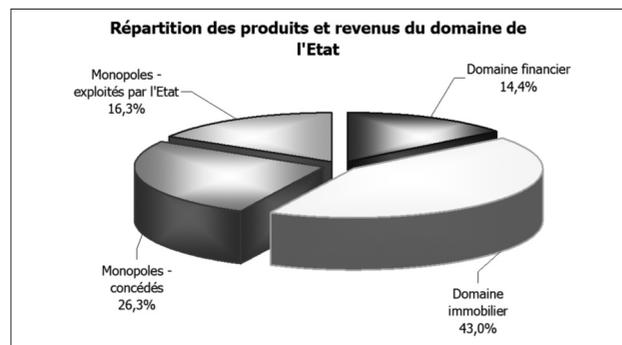
S'agissant des recettes issues des encaissements nets perçus à Monaco, elles sont prévues en hausse de 48 M€. La hausse d'explique : d'une part, par la hausse de la T.V.A. immobilière (+ 14 M€) justifiée par la livraison de trois programmes immobiliers ; et d'autre part, par la T.V.A. interne (+ 34 M€) en raison de la réforme des taux de T.V.A. qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2014 et des recettes enregistrées au 1^{er} semestre 2013.

d) L'impôt sur les bénéfices commerciaux (I.S.B.)

Ces recettes affichent une hausse de 2 %, soit + 2 M€, en raison du niveau des recettes enregistrées sur l'exercice 2012 (120 M€) et de l'évolution de celles-ci au cours des premiers mois d'exécution de l'exercice 2013.

2) Les produits et revenus du domaine de l'Etat

D'un montant global de 239,2 M€, les recettes de ce chapitre sont en hausse de 11,9 %, soit + 25,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. Elles se répartissent comme suit :



On note les mouvements dans les domaines suivants :

a) Domaine Immobilier

En hausse de 5,2 %, soit + 5,1 M€, les évolutions du domaine immobilier concernent :

Le domaine immobilier au sens strict est en hausse de + 5,1 %, soit + 3,1 M€, en raison principalement des revenus issus des immeubles bâtis (+ 5,8 %, soit + 2,7 M€), impactés particulièrement par le secteur habitation à Monaco (+ 2 M€). Cette variation est due à divers facteurs :

- A la variation du coefficient d'indexation (1,77 %).

• A la prise en compte en année pleine des loyers de l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » des blocs C et D (livrés au cours du deuxième trimestre 2013) au même titre que le recouvrement des redevances des commerces situés au rez-de-chaussée du même immeuble.

• Aux livraisons prévues fin 2013 de l'opération « Ilot Canton » qui prend en compte trois trimestres de loyers et de l'opération « les Tamaris » qui prend en compte une année pleine.

• A la livraison des quatre appartements dans l'immeuble « Monte Carlo View ».

Les Parkings Publics affichent une hausse de + 6,9 % soit + 2 M€. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation tarifaire 2012 intervenue le 1^{er} avril 2012, et par l'augmentation tarifaire de 2 % envisagée au début de l'année 2014, ainsi que par l'exploitation en année pleine du parking de la Colle (+ 356 K€) et l'ouverture en 2013 du parking de la ZAC Saint-Antoine (270 K€).

b) Monopoles

➤ Monopoles exploités par l'Etat : on constate une hausse globale des recettes de 2,1 % soit + 790 K€. Les principales évolutions concernent :

• Régie des Tabacs : + 1,2 %, soit + 0,2 M€, en raison des hausses du prix du tabac en France et de la poursuite du développement du marché des cigares haut de gamme.

• Postes et Télégraphes : + 2,4 % (soit + 0,3 M€) en raison d'une hausse globale des recettes postales.

• Office des Emissions de Timbres-Poste : - 9,4 % (soit - 0,3 M€) en raison d'une baisse des recettes diverses ainsi que des recettes des produits de ventes aux guichets français. Seuls les produits des émissions philatéliques sont en hausse de 2%.

• Centrale de chauffe/ droits de raccordement : - 92,5% (soit - 0,4 M€), car un seul raccordement sur le réseau chaleur sera réalisé en 2014.

• Eaux – Extension du réseau : + 33,3 % (soit + 1 M€). Ces recettes correspondent au reversement, au budget général de l'Etat, d'une partie du solde créditeur du Compte Spécial du Trésor 8125 « Développement des approvisionnements en eau », l'autre partie étant utilisée pour financer les travaux d'extension du réseau.

➤ Monopoles concédés : + 3,9 %, soit + 2,3 M€, avec notamment :

• Société des Bains de Mer : + 2,7 % (soit + 760 K€). Le montant de la contribution annuelle perçue par l'Etat est calculée par l'application du taux de redevance de 15 % au montant prévisionnel des recettes du secteur Jeux de l'exercice 2013, ce dernier est établi sur la base d'une hausse prévisionnelle des recettes globales du secteur Jeux de 3 % par rapport au précédent exercice social.

• Concessions Radios : - 13,6 % (soit - 150 K€). La nouvelle concession qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 prévoit le versement de deux redevances annuelles :

- La redevance de Radio Monte-Carlo de 300 K€, révisable chaque année ;

- La redevance de Radio Monte-Carlo Network pour 640 K€ indexée à la hausse selon l'évolution de l'IPC.

• Monaco Telecom : + 4,6 % (soit 246 K€). Les termes de la concession prévoient le paiement d'une redevance indexée sur la variation de la marge brute par rapport à l'exercice de référence 2010/2011 pour lequel une redevance de 5 M€ a été définie de façon conventionnelle. Selon les prévisions de Monaco Telecom, la marge brute devrait augmenter de 2 à 3 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une croissance prévue de la marge brute du service mobile (+ 6), atténuée par une réduction d'environ 6 % de la marge brute du service filaire, principalement liée à des baisses tarifaires envisagées. Aussi, le montant prévisionnel du Budget Primitif 2014, minoré de la numérisation du réseau câblé et ajusté par le mécanisme des acomptes et des soldes, devrait s'établir à 5,65 M€.

• SMEG : - 76,4 % (soit - 6,1 M€) et SMEG Energie Développement Durable : + 6,5 M€. Suite au renouvellement de la concession SMEG et compte tenu de l'évolution de l'indice du prix de l'électricité, la redevance devrait s'élever à 1,5 M€, semblable au Budget Primitif 2013, conformément à l'article 29 du traité de concession. De plus, le budget prévoit le versement exceptionnel par la SMEG de 9 M€ afin d'apporter un financement complémentaire aux investissements de l'Etat en vue d'une optimisation et d'une pérennisation des équipements électriques de la Principauté, y compris en matière d'énergies renouvelables.

• Concession Fréquence Satellite : 100 K€. Le début d'exploitation du premier Segment Spatial de SSI à la Position Orbitale 52°E s'est effectué en juin 2013.

Le contrat de licence signé avec cette société prévoit le paiement de 100 K€ un an après le début d'exploitation du premier Segment Spatial soit en 2014.

- PMU/LOTO : + 200 K€ (soit + 11,1 %). Le montant prévu est déterminé au regard de l'évolution des recettes de ces dernières années et de la création de nouveaux points PMU sur le territoire monégasque.

- Usine d'incinération Energie électrique - 7,7 % et Usine d'incinération Energie vapeur + 80 % (soit + 400 K€) en raison du résultat attendu sur l'exercice 2013. Les recettes de la vente d'énergie électrique devraient être similaires, donc stables par rapport au Budget Primitif 2013. Concernant les recettes de la vente de vapeur, celles-ci devraient être semblables à celles de 2013 en tenant compte de la fluctuation du prix du gaz.

- SAM d'Exploitation des Ports de Monaco : + 3,8 % (soit + 500 K€). Le montant prévisionnel de la redevance 2014, appréhendé via l'estimation du Budget Rectificatif de l'exercice 2013, conduit à une hausse de 3,8 % des revenus par rapport au Budget Primitif 2013, portant l'inscription à 13,5 M€. En effet, ce sont les prévisions relatives aux croisières (le nombre d'escales réservées pour 2014 est supérieur au nombre d'escales réalisées en 2012 et l'augmentation moyenne des tarifs est de l'ordre de 6 %) qui contribuent en grande partie à une augmentation du chiffre d'affaires.

c) Domaine financier

Les recettes du domaine financier, d'un montant de 34,4 M€, augmentent de 100,8 %, soit + 17,2 M€, en raison principalement du transfert progressif des actions de la Société des Bains de Mer du Budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel pour 20 M€.

3) Les produits et recettes des services administratifs

L'évolution à la baisse de ce chapitre de - 2,7 %, soit - 663 K€ repose principalement sur deux articles :

- Autres recettes : - 550,1 K€, soit - 52,3 %. Cette baisse des recettes résulte du montant de recettes exceptionnelles perçues sur cet article en 2013 (deux dons sont destinés à la rénovation de l'Eglise du Sacré Cœur).

- Interventions publiques trop perçu sur subvention : - 66,2 % (soit - 1,2 M€). Cet article intègre au Budget Primitif 2014, le reversement par le C.H.P.G. de l'excédent budgétaire 2012 qui s'élève à 575 K€ contre 1,8 M€ en 2011 (hors subventions particulières affectées) ;

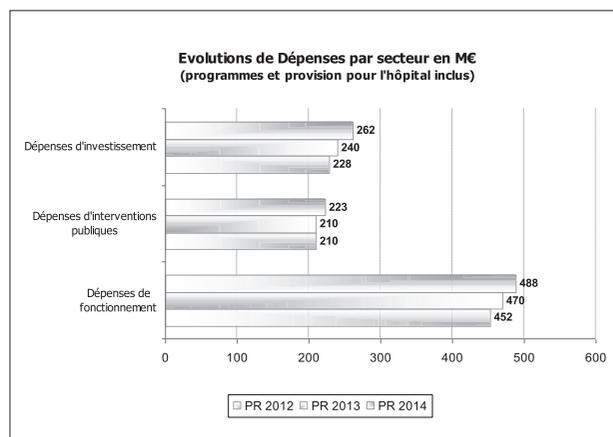
Cette diminution est relativisée par :

- Hélicoptère - Carburant : + 125 K€, soit + 6,7 %. Cette hausse des recettes résulte de l'augmentation du trafic constaté en 2013 et du prix du carburant.

- Service de la Circulation : + 450 K€, soit + 12 %. L'estimation des recettes dépend principalement de l'encaissement des estampilles liées aux renouvellements des immatriculations de l'année précédente et du nombre d'opérations « guichet » réalisées en cours d'année.

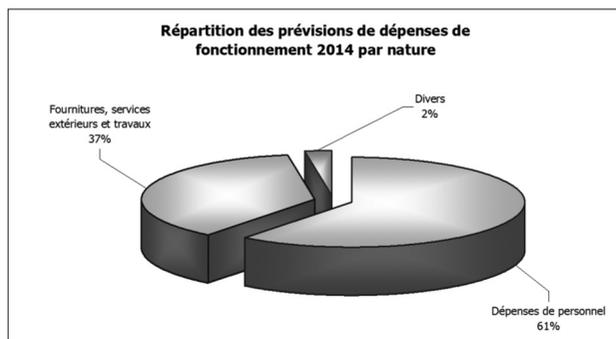
II - Dépenses

Le montant des prévisions de dépenses atteint 972.811.700 € (avec programmes et la provision pour le nouvel hôpital) pour l'exercice 2014, soit 53,4 M€ de plus qu'au Budget Primitif 2013. L'évolution des dépenses par secteur se compose comme suit :



1) Les Dépenses de Fonctionnement

Elles augmentent de 3,8 % entre les Budgets Primitifs 2013 et 2014, soit + 17,8 M€. Elles se répartissent comme suit :



On note en premier lieu que dans la perspective d'une affirmation du caractère d'Etat de droit de la Principauté, le Gouvernement a décidé d'ériger le service en charge des recours et de la médiation en « Haut Commissariat aux Droits, Libertés et à la Médiation ». Ce projet se traduit en matière de ressources humaines et de moyens budgétaires par la création d'une nouvelle entité indépendante dans la section 2 « Assemblées et Corps Constitués » du Budget de l'Etat, qui sera dotée de 3 postes (un Haut-Commissaire, un juriste et une secrétaire), et qui disposera d'une enveloppe budgétaire de 130 K€ pour son fonctionnement. En contrepartie, le chapitre 2 de la section 3 du Budget est supprimé.

a) Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles augmentent globalement de + 4,5 % soit + 12,8 M€. Le Gouvernement a accordé une attention particulière à ces dépenses, mais se trouve confronté à l'accroissement du périmètre d'action de l'Etat et à un alourdissement toujours important des charges sociales.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une hausse de + 3,9 %, soit + 6,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2013.

Par ailleurs, on note une évolution marquée des charges sociales (5,3 % par rapport au Budget Primitif 2013), qui dépassent 110 M€ en charge brute. Compte tenu des cotisations retraite et des autres contributions salariales (6,7 M€ soit +7,2 %), le coût social net pour l'Etat de ses fonctionnaires et agents est de 103 M€, soit + 5,2 %. Les pensions à elles seules atteignent plus de 66 M€ (+ 5,5 %), les prestations médicales près de 28 M€ (+ 6,3 %) et les prestations familiales près de 16 M€ (+ 2,8 %).

Enfin, en ce qui concerne les indemnités versées aux tiers apportant leur concours à l'administration, on note une hausse de + 11,1 %, soit + 0,8 M€ due au recours accru à divers consultants spécialisés.

b) Les fournitures, services extérieurs et travaux

Ces dépenses sont en hausse de + 2,6 %, soit + 4,6 M€. On note :

- Une augmentation des charges d'entretien, de prestations et de fournitures de 8,5 %, soit + 3,5 M€, en raison principalement de l'évolution du périmètre du parc entretenu et de la forte augmentation des tarifs d'électricité. On note :

- La prise en compte des espaces sportifs et des parkings de la ZAC Saint Antoine ainsi que l'augmentation du tarif de l'électricité induisent : la hausse des frais généraux (électricité, chauffage, gardien...) du Stade Louis II (article 346.343 : + 215 K€) et des Parkings Publics (article 386.343 : + 174 K€).

- L'augmentation du nombre de bâtiments publics a pour conséquence la hausse des prestations téléphoniques (article 402.330 : + 160 K€), des dépenses de nettoyage (article 402.3311 : + 102 K€), et d'eau, gaz, électricité et climatisation (article 402.334 : + 610 K€).

- La prise en compte en année pleine de l'ilot Canton et de l'immeuble des Tamaris, et la livraison courant 2014 de la Résidence Opaline, qui ont pour effet la hausse des frais de nettoyage (articles 406.331 Ag+ 1,1 M€). On note également la hausse des charges des immeubles en copropriété appartenant au domaine immobilier de l'Etat (articles 406.349 et 406.3491 : + 257 K€).

- La hausse des prises en charge au titre des logements de fonction des diplomates, fonctionnaires, magistrats... (article 402.337 : + 201 K€), en raison notamment de l'augmentation du nombre de diplomates ayant pris leurs fonctions courant 2013 et de l'évolution prévisionnelle des plafonds des indemnités de logement.

- Un accroissement du mobilier et du matériel de + 10,8 %, soit + 2,2 M€, en raison essentiellement de l'augmentation des dépenses de moyens transport du Palais Princier (+ 2,5 M€).

- Une diminution des travaux de - 9,5 %, soit - 3,5 M€, qui s'explique par principalement par :

- Le transfert de la dotation de l'article géré par le Service des Bâtiments Domaniaux 404.382 « Grosses réparations » sur un article de la section 7 géré par ce Service (article 708.979), dans le cadre d'une refonte globale des articles et procédures budgétaires du Service des Bâtiments Domaniaux.

- La baisse de la dotation allouée aux travaux de réfection du Palais Princier (- 537 K€), et des dépenses d'entretien des passages publics (article 378.381 : - 110 K€).

Cette diminution est relativisée par les hausses suivantes :

- La prise en compte des locaux de la ZAC Saint Antoine, induit une hausse des dépenses d'entretien et petits travaux du Stade Louis II (article 346.381 : + 247 K€) et des dépenses d'entretien de la signalisation routière (articles 378.386 et 385.386 : + 180 K€) .

- La prise en compte en année pleine de l'îlot Canton et de l'immeuble des Tamaris, et la livraison courant 2014 de la Résidence Opaline induisent une hausse des dépenses de contrats d'entretien et de petits travaux du domaine immobilier de l'Etat (article 406.381 et 406.3811 : + 1,5 M€).

- La remise en état d'appartements (article 406.3831 : + 670 K€, + 50 %) d'immeubles appartenant au domaine immobilier de l'Etat.

- Une augmentation des frais propres à l'activité des services commerciaux de + 1,8 %, soit + 362 K€, avec notamment la hausse de 100 K€ des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs et l'augmentation de 200 K€ des dépenses de T.V.A. payées par l'Administration des Domaines.

- Une hausse des frais propres à l'activité des services publics concédés de 4,2 %, soit + 1,5 M€, en raison principalement d'une augmentation des dépenses de nettoyage de la ville (+ 1,1 M€) et de collecte et l'incinération des déchets (+ 550 K€).

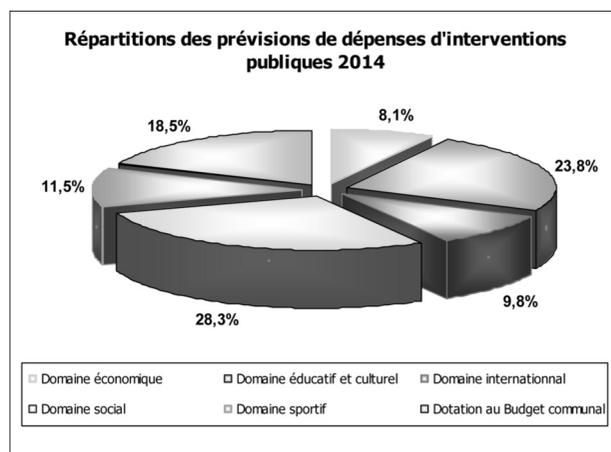
c) Les frais financiers

Ils diminuent de - 23,1 %, soit - 193 K€, car le budget de l'Etat devrait pouvoir se passer d'avances de trésorerie du Fonds de Réserve Constitutionnel en 2014, ce qui diminuerait très sensiblement les intérêts versés au Fonds de Réserve Constitutionnel au titre de ces avances.

2) Les Dépenses d'Interventions Publiques

Les dépenses d'interventions publiques affichent une hausse de 6,4 % soit + 13,5 M€, par rapport au Budget Primitif 2013.

La répartition des interventions publiques se décompose comme suit :



a) Le Budget Communal

La dotation globale accordée à la Mairie, arrêtée à 41,25 M€, est en hausse de 4,2 %. La dotation forfaitaire connaît une augmentation de 5,7 % alors que la dotation spéciale diminue de - 7,6%.

En effet, la dotation de fonctionnement est établie, d'une part, sur la base de l'évolution budgétaire des moyens propres et des dépenses communes des services de l'Etat, et, d'autre part, elle tient compte des ajustements sur les dépenses réelles des exercices antérieurs. Pour cet exercice une majoration exceptionnelle de 500 K€, est réalisée pour tenir compte des dépenses liées à l'ouverture d'une crèche supplémentaire, et une majoration de 150 K€, est destinée à la nouvelle Maison des Associations.

Bien que les subventions sportives versées pour le compte de l'Etat, connaissent une évolution sensible à 3,53 M€ (+ 8,3%); en effet, le montant des investissements est en baisse.

Enfin, il est à noter que la Mairie bénéficie de la prise en charge directe de travaux par l'Etat sur son domaine en 2013 et 2014 : la section 7 comporte ainsi des crédits pour l'agrandissement du cimetière (Article 704.988 : 1,357 M€).

b) Le domaine social

Le domaine social est en hausse de 2 %, soit + 1,2 M€, expliquée particulièrement par :

- La hausse de la subvention accordée à l'Office de Protection Sociale de + 8,4 %, soit + 1,8 M€. En effet, l'enjeu majeur de cet établissement réside dans le dossier de financement de la « dépendance ». Les crédits de l'O.P.S. prennent aussi en compte la promulgation de la loi sur le handicap, qui induit certaines prises en charge plus élevées.

- L'augmentation de 4,6 % de l'A.D.L.

- La hausse de 3 % de la subvention versée à la Croix Rouge Monégasque.

- L'accroissement de 14,6 % de la subvention versée à la structure d'accueil Speranza Albert II.

Cette augmentation est relativisée principalement par la diminution de la subvention globale du CHPG et de ses satellites - 2,7 % soit - 363,9 K€, en raison de la diminution de la subvention accordée au Centre Rainier III (- 2,7 M€). En effet, l'essor rapide de l'activité, constaté dès l'ouverture en 2013, permet de projeter pour 2014 un fonctionnement optimal de l'ensemble des capacités, avec un taux d'occupation prévisionnel élevé et donc une diminution de la subvention.

Cette diminution est compensée par la hausse de la subvention de + 1,5 M€ pour le CHPG, malgré les efforts de maîtrise budgétaire, + 696 K€, pour de la Résidence A Qietüdine qui résultent de la conjonction d'une part, des charges relatives aux 17 lits du 3^{ème} étage alors que l'établissement ne remplit pas ces lits (ouverts en 2013) et donc ne peut générer les recettes correspondantes. Enfin, la subvention versée à la résidence du Cap Fleuri affiche une hausse de + 204 K€.

On note également la diminution des dépenses relatives à l'A.N.L. (- 6,7 %), en raison des attributions des logements dans le secteur domanial.

c) Le domaine culturel et éducatif

Le domaine culturel et éducatif affiche une hausse de 2 %, soit + 1 M€, par rapport au Budget Primitif 2013. Ce domaine est divisé en trois chapitres :

- Les établissements publics :

Ils augmentent en globalité de + 2,5 % soit + 205,9 M€. Cette hausse s'explique principalement

par l'augmentation de la subvention accordée au Centre Scientifique (+ 3,1 %) en raison du programme biennal en collaboration avec l'Institut Pasteur (+ 150 K€) ; on note également la poursuite du programme Monacord-Eurocord ainsi que des affectations des crédits légèrement majorées au profit de la branche Recherche en biologie marine. En ce qui concerne le Nouveau Musée National, la subvention est en augmentation de 1,6 %, soit + 49,4 K€ par rapport à 2013.

- Les subventions et politiques publiques :

Les inscriptions réalisées augmentent au total de + 5 %, soit + 1,7 M€. Plus précisément les subventions croissent de + 8,8 %, soit + 2,1 M€, en raison :

- Du programme du Printemps des Arts : + 25,9 % soit 280 K€, afin de célébrer le 30^{ème} anniversaire de l'édition.

- Du développement artistique, du pôle Danse (Ballets de Monte-Carlo, Monaco Dance Forum et Académie Princesse Grace désormais regroupés au sein d'un même budget) avec près d'1 M€ supplémentaire (+ 15 %).

- D'une augmentation sensible pour l'Orchestre Philharmonique de + 4,2 % et le Théâtre Princesse Grace de + 5,4 %.

Relativisée par la diminution de la dotation destinée aux Archives audio-visuelles, le programme de mutation technologique du système d'archivage nécessitant l'acquisition de matériel proposant des images aux normes HD étant terminé.

Enfin, en ce qui concerne les autres grandes entités subventionnées, les subventions accordées à l'Opéra (article 605.101/2) et à l'Institut/Musée Océanographique (article 605.105) sont reconduites.

On note parallèlement, la diminution du montant destiné à la section des politiques publiques. En effet, parmi les trois inscriptions de politiques publiques, seule la subvention aux établissements d'enseignement privé varie de manière sensible (- 445 K€) ; cette variation s'explique, d'une part, par le regroupement sur l'article 605.124 (création du pôle Danse) des crédits inscrits précédemment sur cet article pour l'Académie de danse Princesse Grace (-735 K€) et d'autre part, par une augmentation des subventions aux établissements privés FANB et Cours Saint Maur (+ 290 K€).

- Les manifestations :

Cette section connaît une baisse notable de - 8,9 % soit - 869,8 K€, car elle était impactée en 2013 par le « Mondial du Théâtre Amateur » qui se déroule tous les quatre ans à Monaco (article 608.112 : - 586.500 €) et par la campagne électorale de 2013 (article 608.201/2 : - 320 K€).

Cette baisse est minimisée par une augmentation de + 150K soit 4,1 % pour la subvention à Monaco MediAx.

d) Le domaine international

Ce domaine est en augmentation de 52 %, soit + 7,5 M€, en raison principalement de l'organisation en 2014 à Monaco de la 83^{ème} session de l'Assemblée Générale d'Interpol (3,8 M€) et de l'augmentation des crédits pour l'exposition de Milan en 2015 (+ 1,9 M€).

On remarque également les mouvements suivants :

- La hausse des cotisations aux organisations internationales + 30,3 % (+ 610,3 K€), en raison de la révision du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies et de l'inscription d'une nouvelle ligne budgétaire pour l'Adhésion de la Principauté de Monaco à l'« Ocean Energy System ».

- La création de la Fondation Princesse Charlene qui a pour objet de mener, notamment sur le plan international, des projets socio-éducatifs autour du sport en général et de soutenir tout type de structure en lien avec l'éducation, la jeunesse et le sport (350 K€).

- Enfin, le montant des dépenses totales allouées à l'Aide Publique au Développement augmente de 3 %. Il permet au Gouvernement de respecter ses engagements en poursuivant les actions en cours, en complétant certains projets déjà menés à bien et en lançant des nouveaux projets.

e) Le domaine sportif

Le domaine sportif est en hausse de 4,8 %, soit + 1,2 M€, en raison principalement de l'augmentation de + 6 % de la subvention versée à l'A.C.M. en vue de l'organisation du Grand-Prix de F1 et des autres épreuves sportives automobiles. Cette augmentation est relativisée par la diminution de la subvention versée au Comité Olympique (- 19,3%).

On note également la hausse de :

- la subvention au Yacht Club de Monaco, (article 607.105 : 627.800 € soit + 109 %). En effet, l'inauguration du nouveau site du Yacht Club sera effective en 2014.

- une augmentation des sommes destinées aux sportifs de haut niveau (+ 152,5 K€).

f) Le domaine économique

Ce domaine augmente de 5,1 %, soit + 874,5 K€ en raison principalement de :

- l'augmentation des dépenses relatives aux études économiques (+ 119 K€) où l'on trouve l'enveloppe destinée à la communication institutionnelle, les dépenses de développement de la mission d'évaluation des politiques publiques et les frais de consultants ;

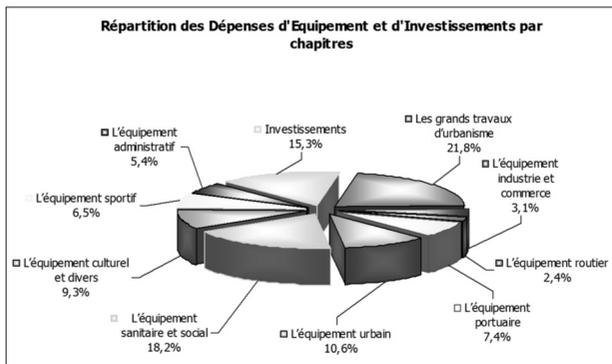
- la hausse des dépenses pour le développement durable (+ 321,5 K€) qui regroupent notamment des aides financières pour les véhicules propres et d'autres initiatives du Gouvernement en faveur de l'écologie ;

- l'augmentation des dépenses d'intervention économique (+ 204 K€) afin de permettre la poursuite de la mise en œuvre des mesures arrêtées dans le cadre du Plan Accueil et de permettre l'adhésion de la Principauté au programme « Impact » de cybersécurité ;

- la hausse des crédits inscrits pour la coordination du réseau monégasque de transport avec les communes avoisinantes + 200 K€, afin de permettre l'amélioration de la desserte de la ligne 100 française.

3) Les Dépenses d'Equipement et d'Investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'établissent à 261.723.700 € et sont en hausse (+ 9,3 %) par rapport au Budget Primitif 2013. Les choix ont été faits de manière à soutenir les investissements dans les domaines essentiels pour la croissance économique. Au-delà des opérations déjà lancées, on note un effort supplémentaire dans des opérations présentant un enjeu stratégique pour l'avenir de la Principauté pour un montant de 20 M€. Les prévisions de dépenses d'investissements par chapitres se répartissent comme suit :



Les mouvements les plus significatifs, dans l'ordre des chapitres comptables du Budget sont les suivants :

a) Les grands travaux d'urbanisme

Ce chapitre est porté globalement de 88,1 M€ à 57 M€, en diminution de - 31,1 M€, soit - 35,3 %. Cela est dû principalement à la baisse des inscriptions suivantes :

En raison de la livraison au cours de l'année 2013 des opérations ci-dessous :

- Délaissés SNCF – Ilot Rainier III : - 24,5 M€, soit - 96,1 %.
- Délaissés SNCF – Ilot Canton : - 19 M€, soit - 65,5 %.
- Délaissés SNCF – Ilot Prince Pierre : - 8,6 M€, soit - 78,3 %.

Ces diminutions sont notamment relativisées par des augmentations de crédits sur certaines opérations en cours ou qui sont étalées :

- Tunnel Descendant : + 14 M€, soit + 107,7 %.
- Délaissés SNCF – Ilot Pasteur : + 7 M€, soit 233,3 %.

b) L'équipement routier

Ce chapitre est majoré de + 57,9 %, soit + 2,3 M€. Cette hausse provient de l'accroissement des crédits alloués à l'amélioration des voies publiques (+ 3 M€), relativisée par la diminution des crédits relatifs à la remise en état et la surveillance des ouvrages d'art (- 615 K€).

c) L'équipement portuaire

Ce chapitre est en hausse de 144,9 %, soit + 11,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. En effet, cette augmentation est due principalement aux travaux d'extension du Port de la Condamine (7 M€) et au projet d'Urbanisation en mer (+ 3,5 M€), afin de permettre la poursuite des prestations de conseil et d'assistance juridique ainsi que d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

d) L'équipement urbain

En matière d'équipement urbain, l'augmentation de 47,4 %, soit + 8,9 M€ est due essentiellement à la poursuite de l'opération du 3^{ème} poste source électrique (+ 5,1 M€), mais aussi aux projets de rénovation de l'héliport (3 M€), au projet de création d'un nouveau réservoir d'eau potable de 2000 mètres cubes envisagée sur la commune de Beausoleil (+ 1,9 M€), à la création d'un local de stockage temporaire des déchets radioactifs (500 K€), et également au projet de construction-exploitation de l'U.I.R.U.I. (requalification in situ), 300 K€.

e) L'équipement sanitaire et social

Ce domaine est en hausse de 14,3 M€, soit + 43 %. Cela est dû principalement à l'opération Testimonio II (+ 13 M€) inscription destinée au lancement du concours de promotion / construction de cette opération, ainsi qu'aux deux nouvelles inscriptions : 3 M€ pour l'opération l'Engelin, et 1,4 M€ pour l'opération FANB Roqueville.

On note, aussi les évolutions suivantes :

- Réhabilitation/reconstruction Cap Fleuri : 4,1 M€.
- Opération Tamaris : - 5,3 M€, l'opération étant en phase d'achèvement.
- Acquisitions terrains-immeubles : 5,8 M€.

f) L'équipement culturel et divers

Ce chapitre est en baisse de - 20,7 %, soit - 6,3 M€, en raison principalement du Nouveau Yacht Club (- 8,8 M€). En effet, l'inauguration du nouveau site sera effective en 2014.

Cette baisse est relativisée par le transfert des serres du Jardin Exotique (3 M€), ainsi que par les crédits destinés au Grimaldi Forum (3 M€) afin de permettre l'apurement progressif du CST 84.31.

g) L'équipement sportif

Ce domaine augmente de 344,2 %, soit + 13,2 M€, en raison essentiellement de la réalisation du Musée de l'Automobile, des parkings publics ainsi que des travaux de réfection des caissons Jarlan Darse Nord (13 M€).

h) L'équipement administratif

Les équipements dans le domaine administratif augmentent de 2,9 M€, soit + 26,2 %. On note principalement :

- Une hausse concernant les améliorations et extensions des bâtiments publics : + 6,5 M€, suite au regroupement des articles 404.382, 706.945 et 708.979 sur l'article 708.979.

- Une hausse concernant les travaux des bâtiments publics : + 0,8 M€, soit + 160 %, en raison des travaux relatifs aux locaux du groupe de sécurité.

- Une diminution de l'inscription concernant l'opération de la Visitation : - 3,6 M€, soit - 84,7 %.

- Une baisse de 150 K€, pour la refonte du système d'information au sein de l'Administration.

i) Investissements

Ce chapitre intègre l'article créé pour assurer le financement du nouvel hôpital ; en effet, s'agissant d'une provision financière en vue d'assurer des travaux futurs, celle-ci doit être inscrite au chapitre Investissements. Cet article est doté d'une inscription de 40 M€.

Par ailleurs, aucun crédit n'est inscrit pour les acquisitions hors champ social qui est en 705, ni pour des rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel.

j) L'équipement industrie et commerce

L'augmentation de ce chapitre (+ 6,4 M€, soit + 375,3 %), est due principalement à la modernisation et l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille (3 M€) et au démarrage des travaux du nouvel entrepôt à Carros (4,1 M€), relativisés par l'inscription relative à la surélévation de l'immeuble du quai Antoine 1^{er} (- 1,1 M€, soit - 73,3 %).

III - Les comptes spéciaux du trésor

Les Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.), qui enregistrent des opérations temporaires hors budget comme par exemple les prêts et avances et les C.H.C.,

font apparaître un solde débiteur prévisionnel de 3.276.900 €, soit 53.420.600 € de recettes et 56.697.500 € de dépenses.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame le Directeur.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, je précise, pour tous ceux qui interviendront au cours de ces séances consacrées au projet de Budget Primitif 2014, que nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,

- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

Par ailleurs, chers collègues, pour la fluidité du débat, je n'accorderai aucun droit de réponse aux interventions que vous ferez les uns et les autres dans le cadre de vos interventions initiales. Vous aurez ensuite, bien entendu, l'occasion d'aborder les sujets que vous souhaitez au fur et à mesure que nous examinerons les chapitres du budget.

Oui, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je peux me permettre, Monsieur le Président, comme ces dispositions sur les temps de parole ne sont fixées ni dans le Règlement intérieur ni dans aucun texte, pour la clarté des débats, et ce n'est pas du tout pour m'y opposer parce que je suis entièrement d'accord, je pense que ce serait bien que vous fassiez voter afin que tout le monde soit d'accord pour ce temps. Comme cela c'est l'Assemblée entière qui prend la décision de manière formelle, je crois que c'est mieux.

M. le Président.- Pour l'explication très précise dans le cadre des six minutes, pour nos téléspectateurs qui suivent cette émission, chaque Conseiller National émet pendant six minutes un certain nombre d'avis, d'élément, d'analyse sur le projet de Budget Primitif présenté par le Gouvernement et il n'y a pas, dans le cadre de cette présentation, de débat qui doit intervenir ou qui doit avoir lieu.

Si vous voulez, je peux mettre aux voix, cela ne me dérange pas du tout.

Avis contraire ? Pas d'avis contraire.

Abstention ? Pas d'abstention.

Parfait, tout le monde est d'accord.

Monsieur le Ministre, c'est avec beaucoup d'intérêt que le Conseil National a pris connaissance du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. Comme à l'accoutumée celui-ci fera l'objet d'une publication au Journal de Monaco avec l'ensemble de nos débats et, par souci d'efficacité, ne sera pas lu en séance ce soir.

Avant la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous informe, chers collègues, que l'ensemble des documents modifiés ou complémentaires qui sont arrivés au Conseil National cet après-midi en provenance du Gouvernement vous ont été diffusés par voie électronique au fur et à mesure et que vous avez une copie papier de tous ces documents sur vos bureaux.

Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Marc BURINI, rapporteur du projet de Budget Primitif 2014.

Monsieur BURINI vous avez la parole pour la lecture de ce rapport dans un petit instant, juste le temps d'installer le pupitre qui vous sera, je le pense, d'une grande utilité.

Je vous en prie, Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi, n° 918, portant fixation du Budget général Primitif de l'Etat pour l'Exercice 2014, est le premier projet de loi de finances que la majorité nouvelle issue des urnes en février dernier devra examiner et sur lequel elle devra se prononcer dans le respect de ses prérogatives institutionnelles.

C'est en gardant à l'esprit l'article 38 de la Constitution du 17 décembre 1962 disposant que « Le budget national exprime la politique économique et financière de la Principauté » que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale s'est attachée à son examen.

Ce premier budget représente un enjeu politique important, tant pour la Représentation Nationale que pour les Monégasques et doit permettre de structurer la relation institutionnelle qui devra s'établir avec le Gouvernement, en garantissant les aspirations légitimes

formulées par les Nationaux suite aux dernières élections.

Si nous nous devons de rappeler que, respectueux des prérogatives de chacun dans le cadre de notre Constitution, les enjeux électoraux n'engagent pas l'action publique du Gouvernement, ce dernier ne peut s'affranchir de la notion d'intérêt général à laquelle il est intimement soumis. La Représentation Nationale estime aussi être, dans l'esprit de nos institutions, un garant légitime de cet intérêt commun. Tout au long de cette législature, elle entendra jouer ce rôle essentiel de relais en se prévalant du pacte institutionnel, économique et social que la nouvelle majorité a scellé avec les Monégasques dans le respect de l'alliance multiséculaire des nationaux avec Leurs Princes, afin de préparer le Monaco de demain.

Dans la présentation du budget qui est faite aux élus, la politique économique et financière est exprimée par le Gouvernement au travers du Programme Gouvernemental d'Action (PGA.).

Si la Commission des Finances salue la qualité du travail, dans son intégralité, par les corédacteurs de ce document, ce dernier pourrait être amélioré sur la forme en ne précisant que les objectifs nouveaux d'une année sur l'autre. A titre d'exemple, la problématique du maintien et du renforcement du rayonnement culturel et le soutien apporté aux artistes que le Gouvernement affiche comme étant un de ses axes politiques (cf. PGA 2014 p.14) sont rédigés de manière strictement identique à celle exprimée l'an dernier (cf. PGA 2013 p.9). Sur ce point, la Commission s'est fermement résolue à ne pas voir dans cette duplication une marque de légèreté dans la communication institutionnelle du Gouvernement au regard notamment des sommes qui sont consacrées depuis de nombreuses années au domaine culturel. Il aurait suffi aux Elus de savoir que le Gouvernement poursuit cet objectif largement partagé par le Conseil National en 2014.

La lisibilité du PGA pourrait également être améliorée en indiquant les sommes que le Gouvernement souhaite allouer pour chaque objectif envisagé. La Représentation Nationale pourrait alors mieux rattacher les actions que le Gouvernement entend mener, aux moyens qu'il entend mettre à sa disposition dans le cadre du projet de budget Primitif soumis à l'approbation du Conseil National. Il en va de son information. Ces précisions essentielles permettraient d'améliorer l'évaluation des politiques publiques. Cette demande avait également été formulée par la Commission Supérieure des Comptes dans son rapport public annuel 2012.

Sur le fond, bien que l'Exercice 2012 se soit soldé par un excédent public de 4 M€ et que l'Exercice 2013 semble s'orienter vers un excédent budgétaire, la Commission déplore que, malgré le principal engagement du Gouvernement en matière de finances publiques consistant en un retour à l'équilibre budgétaire absolu, ce projet de budget soit présenté une fois encore en déficit.

Sur le fond encore, une des problématiques les plus essentielles de l'action publique, le logement des Monégasques, est traitée de manière relativement succincte au sein du P.G.A.. La commission a été particulièrement choquée sur ce point. Au-delà du besoin non négociable de ces constructions, il convient de rappeler que l'investissement financier consenti par l'Etat permet également d'alimenter les rouages de l'économie monégasque, pour autant qu'il puisse avoir la maîtrise de ses dépenses.

Mais la commission aura l'occasion de revenir en détail sur ce point primordial plus avant.

Enfin, sur un plan plus général, la conjoncture économique mondiale demeure incertaine. La Principauté doit faire preuve de prudence et revenir à la discipline budgétaire. L'exercice ne sera pas aisé, car Monaco ne peut pas se permettre de sacrifier les investissements structurants indispensables, tant pour les nationaux que les résidents. Mais, en sanctuarisant au moins deux années de budget en réserve liquide sur notre Fonds de Réserve Constitutionnel, nous devons conserver la maîtrise de notre destin en nous adaptant aux changements dictés par un monde en pleine mutation qui ne s'est pas arrêté aux portes de notre Principauté. Aucun pays n'est aujourd'hui indépendant de son environnement et Monaco n'échappe pas à cette règle. C'est pourquoi il importe que la Principauté de Monaco conserve son indépendance financière, afin d'éviter un jour de devoir faire des choix remettant en question son modèle social.

Déposé sur le bureau du Conseil National le 30 septembre dernier, le projet de Budget Primitif 2014 a été renvoyé devant la Commission des Finances le 7 octobre suivant pour procéder à son examen et à son vote. Dans ce cadre, le Gouvernement et le Conseil National se sont réunis les 12, 13 et 14 novembre derniers pour examiner, dans le cadre des Commissions Plénières d'Étude budgétaires, les réponses données par le Gouvernement aux questions adressées par la Commission des Finances.

Le solde public prévisionnel de l'Exercice 2014 s'élève à près de 23 M€ et figure au rang des plus

faibles déficits prévisionnels jamais estimés en Principauté à l'ouverture depuis une dizaine d'années.

Le déficit prévisionnel diminue de moitié par rapport au Budget Primitif 2013, mais augmente de près d'un tiers par rapport au Budget Rectificatif.

La Commission des Finances ne saurait considérer que la discipline budgétaire n'est plus à l'ordre du jour, alors que la progression des recettes envisagées dans ce Budget Primitif 2014 tend à se tasser si l'on analyse les recettes réellement nouvelles.

Par rapport aux dernières estimations de la loi de finances rectificative de 2013, le niveau de recettes envisagées dans ce Budget Primitif est de 951 M€ en progression de 31 M€ (+3,4 %). Il s'agit du plus haut montant de recettes estimé à l'ouverture. Les recettes sont formées et évoluent par rapport au Budget Rectificatif 2013 de la manière suivante :

✓ 239 M€ (+ 4,8 %) au titre des Produits et Revenus du Domaine de l'Etat ;

✓ 24 M€ (- 12,3 %) au titre des Produits et Recettes des Services administratifs ;

✓ 688 M€ (+ 3,6 %) au titre des Contributions.

Concernant les Produits et Revenus du Domaine de l'Etat, les variations s'expliquent par :

✓ L'augmentation des produits financiers à hauteur de 20 M€ correspondant au rachat, par le Fonds de Réserve Constitutionnel, d'une partie des actions inaliénables de la S.B.M. détenues au Budget général. Ce sujet sera évoqué en aval du présent rapport ;

✓ L'augmentation des recettes provenant de l'extension du parc locatif à usage d'habitation et à usage de parking (ces derniers bénéficiant également de la hausse tarifaire). Ces recettes procurent près de 6 M€ supplémentaires ;

✓ 9 M€ initialement prévus sur l'exercice précédent au titre de la participation dite *exceptionnelle* de la S.M.E.G. en vue d'apporter un financement complémentaire aux investissements de l'Etat ;

✓ L'augmentation de la participation de la S.M.Eaux à hauteur de 1 M€ au titre de l'extension du réseau ;

A ce stade, la Commission s'interroge sur l'inscription concernant les recettes issues de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco à hauteur de 13,5 M€ au Budget Primitif 2014 – soit le même montant qu'au BR 2013 – alors qu'une partie de son

périmètre d'exploitation – l'avant-port – est laissé à la gestion du Nouveau Yacht Club de Monaco. Votre rapporteur reviendra plus avant sur cette question en abordant le sujet du Yacht Club.

Les Produits de Cessions constituant une nouvelle source de recettes sont également imputés au titre des Produits et Revenus du Domaine de l'Etat. Ces produits, essentiellement constitués de droits encaissés au titre d'opérations immobilières visant un accroissement de surfaces à bâtir, sont regroupés sous l'appellation : droits à bâtir. Ces droits ont d'ores et déjà permis d'encaisser 6,3 M€ depuis 2012. Les produits prévisionnels de ces droits, pour l'exercice 2013, évalués à hauteur de 9,7 M€, n'ont toujours pas été encaissés à la date de rédaction de ce rapport. Il est rappelé qu'en 2012, une seule opération était concernée alors que deux opérations généraient à elles seules 17,7 M€ en 2013. Pour l'année prochaine, ces produits sont estimés à 8 M€. Votre rapporteur souligne sans ambages que la Commission des Finances s'interroge sur la nature de ces recettes, cette problématique ayant été abordée à maintes reprises aussi bien en séances publiques que privées, sans qu'une solution ait été proposée à ce jour à la Haute Assemblée.

La Commission partage les préoccupations du Gouvernement quant à la nécessité de mettre en place une norme équitable et transparente qui s'imposerait aux administrés. Dès lors, le Code de bonne conduite qui devrait être élaboré par les services de l'Etat, n'apparaît pas de nature à répondre aux attentes de notre Assemblée.

Les droits à bâtir étant perçus au titre du Budget général, dont la perception est autorisée par la loi de finances, il paraît manifeste que ces derniers devront être strictement encadrés.

De plus, le caractère évasif des réponses du Gouvernement à la Commission des Finances relatives à la description détaillée des opérations de surdensification immobilières conduisant à percevoir les droits à bâtir sur les exercices 2012 et 2013/2014, n'a pas permis de mettre en évidence que l'élaboration du *prix* se soit effectuée de manière équitable en raison que la *chose* n'ait pas été précisément décrite sans compter que le paiement du *prix* (les recettes pour l'Etat) peut être échelonné sur plusieurs Exercices... Cette dernière observation pouvant présenter un avantage certain pour le Gouvernement sur l'ajustement du solde budgétaire en cas de besoin de dernière minute...

La Commission s'interroge sur l'application de l'article 70 de la Constitution en la matière selon lequel « Aucune contribution directe ou indirecte ne peut être établie que par une loi » ;

Le Gouvernement a-t-il bien compris que l'absence de transparence en la matière pourrait nuire à l'attractivité que lui-même promet afin d'attirer de nouveaux acteurs économiques à Monaco ?

La Commission ne saurait en outre mésestimer l'intérêt que constituerait l'avis éventuel de la Commission Supérieure des Comptes sur ce sujet.

Les faibles variations impactant les montants des articles budgétaires constituant les Produits et Recettes des Services administratifs n'appellent pas de commentaire particulier.

Source prépondérante des recettes de l'Etat, les Contributions s'élèvent à 688 M€. Avec 454 M€, la Taxe sur la Valeur Ajoutée constitue près de 66 % de ce poste, dont 368 M€ de T.V.A. interne.

Votre rapporteur constate que l'estimation des recettes de T.V.A. interne est extrêmement prudente puisqu'elle n'envisage que 9 M€ d'encaissements supplémentaires (+ 2,5 %) par rapport au Budget Rectificatif 2013.

Ce chiffre est à rapprocher des 39 M€ supplémentaires qui avaient été inscrits au Budget Rectificatif 2013 par rapport au Budget Primitif 2013.

Cette progression de 9 M€ inclut :

✓ La hausse des taux de TVA qui interviendront au 1^{er} janvier ;

✓ La hausse des prix inhérente à l'inflation.

En revanche, la Commission s'étonne que le montant de la T.V.A. immobilière prévisionnelle ne s'élève qu'à 15 M€ et décroisse de 5 M€ (- 25 %) par rapport au Budget Rectificatif 2013.

Cette estimation semble peu élevée compte tenu des diverses opérations immobilières livrées ou devant être livrées durant l'année 2014. La Commission fait référence notamment à celles de la Tour Odéon au sujet de laquelle l'état de la commercialisation, à un an de la livraison, commence à devenir préoccupant.

En effet, les recettes de T.V.A. immobilière de la Tour Odéon ne sont pas conformes à celles que l'Etat aurait été en droit d'attendre, notamment si le promoteur avait privilégié une commercialisation en

Vente en État Futur d'Achèvement, tel que présenté lors du vote de la loi du 17 février 2009 prononçant la désaffectation de quatre parcelles dépendant du domaine public de l'État.

La position du Gouvernement est attendue sur ce sujet sensible sachant que le droit de regard de ce dernier est rendu possible depuis le mois de juin 2013, sans qu'il soit rappelé l'investissement particulier de l'Etat – par le Fonds de Réserve Constitutionnel – dans cette opération. Rappelons que le Fonds de Réserve Constitutionnel, au mépris des dispositions réglementaires organisant le fonctionnement de la Commission de Placement des Fonds, avait, non seulement octroyé autour de 300 M€ de prêt bancaire, mais s'était porté caution et avait assuré une garantie d'achèvement de l'ouvrage.

De plus, votre rapporteur souhaite des réponses précises sur la problématique des loyers, des répercussions sur l'A.N.L. et des charges locatives des appartements de la Tour Odéon destinés à loger nos compatriotes et pour lesquels l'Etat s'est porté acquéreur. A un an de la livraison, le Conseil National est très préoccupé par le manque d'information sur ce sujet d'intérêt national. La commission aura l'occasion d'y revenir plus longuement au titre de la problématique du logement de nos compatriotes.

S'agissant de l'estimation du Compte de Partage de T.V.A., la commission constate que l'estimation prévisionnelle est de 86 M€, en baisse de 7 M€ par rapport au Budget Rectificatif 2013. La tendance à la baisse depuis quelques années, tant en valeur absolue qu'en pourcentage, de la part du compte de partage dans nos recettes de T.V.A., ne fait que confirmer l'importance de cette recette et la nécessité de favoriser à Monaco l'implantation de sociétés génératrices de cette taxe afin d'en étendre l'assiette.

L'Impôt Sur les Bénéfices progresse fortement de près de 26 % par rapport aux dernières estimations rectificatives pour atteindre 102 M€ en 2014, ce montant étant presque identique à celui inscrit au BP 2013 et en augmentation de 20 M€ par rapport au Budget Rectificatif 2013. D'un point de vue économique, ce sont essentiellement les modifications apportées en juin 2013 aux règles de restitutions en matière de crédit d'impôt recherche qui expliquent ce chiffre. Les recettes de cet impôt, à la prévisibilité toute relative, sont, en fait, stables d'un exercice sur l'autre.

Si la commission constate que les 951 M€ de recettes inscrites au Budget Primitif 2014 constituent

le plus haut niveau de recettes jamais budgété en Principauté, une analyse plus fine s'impose.

En effet, la Commission estime que sur ce montant record de recettes, 29 M€ sont des opérations exceptionnelles :

1) 20 M€ sont directement imputables au transfert des actions inaliénables de la SBM du Budget général au Fonds de Réserve Constitutionnel ;

2) 9 M€ encaissés au titre de la participation de la S.M.E.G. au développement durable.

Au terme de cette analyse, le montant total des recettes s'élève à 922 M€, en progression effective de 22 M€ (soit + 2,44 %) par rapport au budget réalisé 2012. La progression des recettes est donc toute relative.

Ce projet de Budget Primitif 2014 semble indiquer que la Principauté se trouve dans une période charnière de son économie, période durant laquelle elle se doit d'adapter son mode de fonctionnement afin de garantir la pérennité de son développement. Sans que votre rapporteur fasse preuve de pessimisme excessif, on ne peut s'empêcher de relever nonobstant la stabilité affichée, la fragilité sous-jacente de notre modèle économique.

Le Gouvernement, dans les réponses adressées à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, donne d'ailleurs du modèle économique monégasque la description suivante : un Etat dont la fiscalité est modérée, préférant l'accroissement de l'assiette au relèvement des taux, mais dont cette même fiscalité est à la fois stricte et stable. Votre rapporteur partage volontiers la référence à la fiscalité modérée, ce d'autant, que pour ses principales recettes – T.V.A. et I.S.B. – la Principauté ne dispose pas de la maîtrise de ses taux en application des articles 1^{er} et 15 de la convention fiscale franco-monégasque du 18 mai 1963. Elle ne peut en conséquence qu'étendre l'assiette. Il s'agit donc d'un modèle fiscal subi.

Le Gouvernement Princier poursuit également sa description en mettant en exergue le particularisme monégasque au niveau des dépenses budgétaires. Le modèle économique monégasque reposerait sur une limitation des dépenses aux recettes et sur la constitution de réserves en cas d'excédent de recettes sur les dépenses. Le Gouvernement avait sans nul doute les meilleures intentions en procédant à une telle réponse. Pour autant, il serait plus juste de dire que le Gouvernement cherche à aligner les recettes sur les dépenses et, qu'à défaut des recettes dites

« traditionnelles et récurrentes », il sera fait utilisation des réserves. Pour ce faire, le Gouvernement puisera dans la partie disponible du Fonds de Réserve Constitutionnel. Autant le dire de manière directe, à travers l'artifice budgétaire consistant à vendre une partie des actions de la Société des Bains de Mer détenues par le Budget de l'État au Fonds de Réserve Constitutionnel, il s'agit bien de faire financer directement une partie des investissements de la Principauté par l'épargne du Pays. Aussi le Gouvernement profite-t-il du flou qui entoure la qualification des opérations de rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel et d'une interprétation partielle des pertinentes recommandations de la Commission Supérieure des Comptes, pour utiliser ce Fonds de Réserve comme une partie intégrante du Budget de l'Etat.

Rappelons que ces recommandations portaient sur un éventuel transfert d'actions, non pas de celles de la S.B.M., mais de celles de Monaco Telecom et que cet échange avait pour contrepartie des immobilisations non rentables du Fonds de Réserve Constitutionnel. Cet échange ne visait en aucun cas un transfert des actions inaliénables de la S.B.M. contre des liquidités.

On ne saurait donc valablement prétendre qu'il est ici question de « nouvelles recettes » comme cela a pu être énoncé. Il incombe à chacun d'entre nous de faire preuve d'honnêteté intellectuelle.

Aussi, sous couvert de recettes nouvelles, c'est bien un changement conceptuel majeur que le Gouvernement amorce. Le Fonds de Réserve Constitutionnel devrait être préservé afin de permettre à l'Etat monégasque de faire face à une détérioration grave de ses finances publiques. Cependant, si le Conseil National partage entièrement la conception du Gouvernement visant à favoriser les investissements productifs, pour autant, l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel ne peut pas se faire dans n'importe quelle condition.

Ainsi, préalablement à une telle opération de rachat des actions détenues par la S.B.M., il apparaissait impératif de procéder à sa présentation en Commission de Placement des Fonds bien en amont, et non une semaine avant les Séances Publiques consacrées à l'étude du Budget Primitif 2014. Une telle utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel doit, avant même de recevoir une concrétisation dans le projet de loi du Budget Primitif, impérativement être soumise à l'avis de la Commission de placement des fonds, afin que leurs représentants puissent en informer la Commission des finances et de l'Economie Nationale.

La consultation de cette Commission ne saurait être un exercice de pure forme. Car, à ce jour, le détail de l'opération de transfert des actions n'est nullement déterminé quant à sa durée, quant à son prix, quant à son échéancier. La représentation nationale ne peut se contenter d'un « on verra en fonction de nos besoins », car cela signifierait, ce qui ne peut à l'évidence être le cas, que ce procédé ne serait destiné qu'à compenser notre incapacité à trouver de nouvelles recettes ou, dans le même sens, celle de faire en sorte de contenir nos dépenses de fonctionnement non incompressibles. Il ne serait alors question que d'une utilisation palliative, laquelle renverrait le message contre-productif d'une absence de vision sur le long terme de la politique économique et d'investissement de la Principauté.

Aussi le Gouvernement doit-il, non seulement s'engager à procéder à une présentation détaillée et exhaustive de cette opération de transfert d'actions, mais également s'engager à initier une réflexion avec le Conseil National, au travers de la Commission de Placement de Fonds, sur le rôle que doit jouer le Fonds de Réserve Constitutionnel quant aux investissements productifs qui, de par leur ampleur, dépasseraient les possibilités du Budget de l'Etat.

La Commission des Finances attend en outre du Gouvernement qu'il confirme expressément l'engagement pris devant la Haute Assemblée lors des séances privées quant à l'affectation des 20 M€ provenant du transfert des actions de la S.B.M. : travaux de l'héliport, construction du socle de l'opération Pasteur, extension du centre commercial de Fontvieille et projet de l'extension en mer. Car ce n'est qu'au travers de la garantie du Gouvernement d'affecter ces fonds à la réalisation d'opérations qui contribueront activement à l'essor de l'économie monégasque que la Commission des Finances peut consentir à une telle utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Il ne faudrait pas que l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel devienne une solution de facilité destinée à compenser l'impossibilité de générer des recettes nouvelles véritables permettant le maintien du haut niveau de notre modèle social pour les Monégasques.

Votre rapporteur va maintenant s'attacher à une analyse des dépenses en commençant par l'étude des dépenses d'investissements selon la nouvelle méthodologie retenue avec le Gouvernement.

Par rapport aux dernières estimations de la loi de finances rectificatives de 2013, le niveau de dépenses

envisagées dans ce Budget Primitif est de 974 M€. Il s'agit d'un niveau record de dépenses jamais estimé à Monaco. Ces dépenses sont en progression de 54 M€ par rapport au Budget Primitif 2013 (+ 5,9 %).

Les dépenses globales sont constituées des Dépenses d'Équipement et d'Investissements qui s'élèvent à 262 M€ (+ 22 M€, + 9,3 % par rapport au Budget Primitif 2013) et des Dépenses Ordinaires qui s'élèvent à 712 M€ (+ 32 M€, + 4,7 % sur la même base). Ces dernières résultent de l'augmentation de près de 18 M€ au titre des dépenses de fonctionnement (488 M€, + 3,8 %) et de l'augmentation de près de 14 M€ au titre des Dépenses d'Interventions (224 M€, + 6,8 %).

Dans un premier temps, nous pouvons constater que l'ensemble des dépenses progresse plus vite que les recettes. En effet, alors que les dépenses augmentent de 5,9 % par rapport au Budget Primitif 2013, les recettes ne sont que de 2,2 % supérieures.

S'agissant de la Section 7, les crédits dédiés aux Dépenses d'Équipement et d'Investissements s'élèvent à 262 M€ au Budget Primitif. Sur ce montant, 18 M€ résultent d'ajustements techniques au niveau budgétaire, notamment le transfert de dépenses afférentes à des Travaux de la Section 4 à la Section 7.

Considérant que les investissements réels sont de 244 M€ en augmentation de 4,3 % par rapport au Réalisé 2012, nous constatons que l'augmentation des dépenses d'investissement est moindre que l'augmentation des Dépenses de Personnel (+ 1 0,4 %).

Sur les 244 M€ des Dépenses d'Équipement et d'Investissements, 215 M€ (soit 88,3 %) se réfèrent à des opérations inscrites au Programme triennal d'Équipement Public. Autant dire que ces crédits, s'ils responsabilisent les gestionnaires de ces programmes, échappent, d'une certaine manière, au contrôle du Conseil National une fois le programme triennal voté.

En réalité, sur les 215 M€ d'opérations faisant l'objet d'une triennalisation, un peu plus de la moitié (109,8 M€) concernent des opérations en cours. Le reste concerne en fait soit des crédits d'études, soit des provisions.

Si le Programme triennal d'Équipement Public 2014/2016 soumis à notre Assemblée se veut l'engagement de l'Etat pour soutenir l'Économie, il se doit aussi de préparer l'avenir. En effet, l'importance des montants inscrits de 3 Mds d'euros reflète les investissements dont la réalisation sera d'au moins dix ans.

Le montant total des engagements progresse de près de 300 M€ soit 11 % par rapport au Budget Primitif 2013. Six opérations nouvelles entrent dans ce programme en 2014 :

- ✓ la galerie de stockage de produits radioactifs (2,5 M€) ;
- ✓ le nouveau collège privé du Roqueville (50 M€) ;
- ✓ l'opération domaniale Villa l'Engelin (105 M€) ;
- ✓ l'opération mixte Testimonio II (100 M€) ;
- ✓ la réfection du parking du quai Antoine I^{er} (3,5 M€) ;
- la réfection du Stade Louis II (18,3 M€).

Sur les six nouvelles opérations, cinq ne sont, à ce jour, qu'au stade des études. Seule l'opération visant à aménager un espace de stockage de produits radioactifs est clairement définie.

Sur les cinq autres opérations, si le Conseil National est d'accord avec le Gouvernement sur l'intérêt de la chose, il en est moins sûr sur le prix de la chose puisqu'au stade du chiffrage, ou encore sur des éléments de la chose, votre rapporteur s'explique :

✓ S'agissant de l'enveloppe globale dédiée au Nouveau Collège privé du Roqueville (50 M€), les Elus ont fait part de leurs réticences quant à l'inexistence d'infrastructures sportives, notamment à réaliser sur la toiture du futur édifice. Cela induit qu'une partie du programme n'est pas clairement défini ;

✓ S'agissant de l'opération domaniale de la Villa l'Engelin, les Elus ont fait part de leurs réticences quant à la capacité de cette infrastructure, les élus ayant demandé une augmentation substantielle de capacité (limite IGH). Cela signifie que selon les surfaces à construire qui seront arrêtées, le coût de l'opération pourrait être augmenté ;

✓ S'agissant de l'opération mixte Testimonio II, le Gouvernement nous dit que « Le coût pour l'Etat devrait (...) varier entre 0 et 100 M€ ». Le Gouvernement demande donc un engagement sous condition, à moins qu'il ne considère que les sommes de 0 € et 100 M€ soient équivalentes ;

✓ S'agissant de la réfection du parking du quai Antoine I^{er} (3,5 M€), la Commission rappelle qu'une procédure contentieuse est en cours afin de déterminer

la responsabilité des assurances suite à un dégât des eaux...

✓S'agissant des gros travaux de réfection du Stade Louis II actuellement chiffrés à 18,3 M€, il est à noter que les frais engagés en 2014 porteront sur une étude dont on attend encore l'estimation de l'ensemble des travaux. Le coût global étant provisoirement estimé à 18,26 M€...

Le Conseil National partage entièrement la vision du Gouvernement au sujet de l'opportunité de ces opérations, mais le Gouvernement aura bien compris que le Conseil National ne saurait se prononcer en toute connaissance de cause sur la base de tels projets. En effet, soit ils ne sont pas clairement définis, soit leur coût est encore conditionné par des négociations entre les différentes parties.

Le Gouvernement aura bien compris que ces motifs amènent le Conseil National à demander le retrait de ces opérations du Programme Triennal d'Équipement Public 2014/2016. Cela ne remet pas en cause leur inscription dans le Budget Primitif 2014. Le Conseil National ne demande donc pas un gel de ces crédits afin de permettre au Gouvernement d'en disposer pour affiner ces projets.

S'agissant des constructions immobilières, le Conseil National attire, premièrement, l'attention du Gouvernement sur l'opération de la Villa Ida. Le Conseil National se félicite que le Gouvernement ait rejoint la vision de la Haute Assemblée, afin de maximiser cette opération dans le quartier de la Condamine. Il espère d'ailleurs que la phase de négociation permettra de déterminer un nouveau projet ambitieux qui soit l'exemple d'une opération de remembrement réussie. Ainsi que cela a pu être dit lors des débats en Commission, la réalisation d'une opération mixte d'intérêt national, la première du genre, mériterait que l'Etat investisse dans le programme. De la même manière, le Conseil National ne serait pas choqué que la période d'analyse se prolonge sur le premier semestre 2014, tout particulièrement au vu de la complexité dudit projet ainsi que des demandes des propriétaires. Le Gouvernement pourra de surcroît compter sur le soutien plein et entier du Conseil National quant à la réalisation sur ce site d'une école primaire faisant déjà défaut à ce quartier en pleine expansion.

Vous l'aurez compris, le logement, qu'il s'agisse des nationaux ou des Enfants du Pays, demeure la priorité absolue de l'action de la majorité du Conseil National.

C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire d'endiguer la situation de pénurie dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Si la majorité peut se féliciter d'avoir obtenu la nouvelle opération domaniale dite Villa l'Engelin, la certitude quant à l'insuffisance des logements des Monégasques persiste, même en augmentant la capacité de la Villa l'Engelin, point sur lequel les Elus attendent une décision du Ministre d'Etat.

En effet, le bilan de la dernière Commission d'attribution des logements domaniaux est alarmant et permet de dresser un double constat. D'une part, le nombre de logements est insuffisant pour faire face à la demande justifiée de nos compatriotes, d'autre part, la qualité de certains logements domaniaux ne permet pas de répondre à leurs attentes. Le Conseil National a d'ailleurs convaincu le Gouvernement de procéder à leur transformation en local à usage commercial ou de bureau, ce qui représente une douzaine d'appartements proposés à la location à ce jour.

En partant des données fournies par le Gouvernement, précisément lors de cette dernière Commission d'attribution, le Conseil National a réalisé une projection afin d'évaluer le besoin en logements. Pour ce faire, il a procédé à la réalisation d'une étude à partir des demandes légitimes exprimées sur les dix dernières années. Dès lors, le Conseil National estime les besoins à au moins 75 logements par an sur les dix prochaines années. À l'horizon 2022-2023, après la livraison de Testimonio II, ce sont au moins 300 logements qui feront défaut à l'offre domaniale. La pénurie est donc amenée à perdurer. Sans compter que les appartements domaniaux impropres à l'habitation sont, d'un point de vue comptable, autant d'appartements en moins pour nos compatriotes, votre rapporteur faisant ici référence aux appartements du Bloc C de l'opération Tamaris et aux appartements de la Tour Odéon impropres à l'habitation, au nombre de vingt à ce jour.

A ce titre, s'agissant de l'opération Odéon, le caractère inadapté des logements est loin d'être le seul problème auquel nous sommes confrontés, certes non de notre fait, mais pour lequel il est impérieux d'apporter une solution. En effet, à quelques mois de la livraison de cette opération, le Conseil National ne dispose toujours pas d'informations précises sur les futurs loyers. Des loyers trop élevés induiront donc inévitablement l'augmentation brutale du montant de l'A.N.L. et priveront nos compatriotes de la possibilité de signer un Contrat Habitation-Capitalisation. Ajoutons à cela que les charges n'étant pas prises en compte dans le calcul total de l'A.N.L., celles-ci seront

entièrement supportées par les futurs locataires. Ces coûts prohibitifs contrastent avec le caractère social du parc domanial réservé aux Monégasques et vont indubitablement conduire à un nombre très conséquent de refus, voire de non-demande. L'incapacité de répondre aux attentes des Monégasques, couplée avec l'absence de rentabilité économique pour l'Etat, doivent nous amener à reconsidérer l'utilisation de certains appartements de la Tour Odéon. C'est pourquoi la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, ainsi que cela avait pu être évoqué lors de nos séances privées, souhaite qu'une partie de ces appartements soient vendus, et donc arbitrés, sur le marché libre. Ainsi, l'Etat pourrait récupérer des sommes substantielles qu'il devra ensuite impérativement consacrer au logement de nos compatriotes, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs nouvelles opérations domaniales de manière à sortir au plus vite de la situation de pénurie dans laquelle nous nous trouvons.

Il faut agir rapidement. C'est pourquoi la Commission des Finances demande au Gouvernement de lancer dès à présent une nouvelle opération domaniale. Des solutions existent, elles ont été évoquées par le passé, il faut les relancer. Nous attendons, sur cette demande éclairée et politiquement responsable du Conseil National, les arbitrages du Gouvernement. Il s'agit d'un sujet d'importance nationale qu'il est de notre devoir d'aborder aujourd'hui dans ce premier Budget Primitif de la Législature.

Dans le même sens, le Conseil National attend du Gouvernement qu'il confirme publiquement son engagement de livrer l'opération Villa l'Engelin fin 2018. A ce titre, il demande également au Gouvernement de l'informer sur le détail du programme et les décisions arrêtées.

Quel que soit le mode retenu pour la construction de ces futures opérations domaniales, le Conseil National demande à ce que les entreprises monégasques du bâtiment soient partie prenante dans ces investissements d'Etat.

A ce titre, ainsi que l'avait rappelé la Commission des Finances dans le rapport adressé au Gouvernement lors du Budget Rectificatif 2013, le Conseil National sera d'une vigilance absolue quant au respect de la priorité nationale.

La Commission des Finances a eu l'occasion d'attirer l'attention du Gouvernement sur le caractère insatisfaisant du sort réservé aux entreprises monégasques dans l'attribution des marchés de l'Etat. Le Conseil National ne comprend pas les raisons du

refus d'application du vade-mecum par les Services du Département des Finances.

En effet, si l'application du vade-mecum est possible pour le Département de l'Equipement, de l'Urbanisme et de l'Environnement, pourquoi ne le serait-elle pas pour le Département des Finances ? Il est vrai, cela suppose de s'en donner les moyens. D'après les informations fournies par les professionnels, il suffirait, pour prendre l'exemple de l'Administration des Domaines, que celle-ci se dote d'une cellule identique à celle des travaux publics, laquelle analyse les différents devis des entreprises. En effet, il semblerait que cette procédure permette au Service des Travaux Publics de vérifier l'adéquation du prix proposé par les entreprises avec un barème qui tient lieu de référence pour l'Administration. De cette manière, il serait difficile d'arguer d'un coût exorbitant, alors qu'il est conforme aux référentiels établis par les Services de l'Etat.

De surcroît, il faut noter que les entreprises monégasques sont prêtes à faire diligence en répondant à bref délai aux consultations opérées par les Services de l'Etat. C'est d'ailleurs là un point sur lequel il faut insister, les entreprises monégasques ne demandent pas à être les seuls attributaires des marchés, elles demandent à pouvoir être mises en concurrence avec les autres entreprises sollicitées par les Services de l'Etat. En toute hypothèse, le Conseil National ne souhaite aucunement ralentir les travaux réalisés par les Services du Département des Finances, cela serait incohérent avec les demandes visant à accélérer la rénovation des appartements domaniaux. La Commission pense toutefois qu'une extension du vade-mecum aux Services du département des Finances est parfaitement possible et attend un engagement ferme du Gouvernement sur ce sujet envers la Haute Assemblée.

S'agissant des équipements routiers et du tunnel descendant en particulier, le choix ayant été pris de procéder à sa réalisation, malgré le vote négatif exprimé par le Conseil National l'année dernière, il incombe désormais au Gouvernement de faire en sorte que ce projet puisse remplir sa fonction de fluidification de la circulation en Principauté. N'oublions pas que Monaco doit, pour la pérennité de son système social, multiplier par trois le nombre d'heures travaillées d'ici 2050. Certes, le télétravail permettra de limiter l'impact physique de cette augmentation. Pour autant, les flux de circulation en Principauté ne vont pas aller en s'amointrissant. Le tunnel descendant doit nécessairement être adapté aux besoins, pour la qualité

de vie de nos compatriotes, des résidents et des travailleurs.

Dès lors, le Conseil National déplore le fait que le Gouvernement n'ait pas eu la vision d'un tunnel à double voie lors des négociations bilatérales avec la France ayant conduit à la signature, en 2004, de la convention relative à la réalisation d'un tunnel routier unidirectionnel dit « descendant ». Si on ne peut revenir sur le passé – les origines du projet de tunnel descendant datant des années 1990 –, on peut toutefois s'efforcer de limiter les conséquences préjudiciables des choix qui ont été effectués.

Pour autant, cela ne paraît pas satisfaisant au vu de l'ampleur de ce projet qui, une fois construit, sera difficile à modifier techniquement. Il est donc nécessaire d'adapter le projet dès à présent et de construire un tunnel à double voie. Le Conseil National a bien évidemment conscience que la tâche n'est pas aisée sur le plan politique, mais il faut investir de façon cohérente pour le futur à partir du moment où le choix du chantier a été acté.

C'est pourquoi la Commission des Finances demande à ce que le Gouvernement fasse diligenter dès à présent une étude technique afin de déterminer la faisabilité d'un tunnel à double voie : surfaces supplémentaires, coûts et conditions de délai. La Commission souhaite que cette étude puisse avoir lieu rapidement, de sorte que ses résultats soient présentés en Commission Plénière d'Etude dans le courant du premier trimestre de l'année 2014.

S'agissant des équipements portuaires, le Conseil National se félicite de la décision du Gouvernement pour enfin réaliser les travaux d'adaptation et d'embellissement du Port Hercule. Le projet de transfert de la collection d'automobiles du Prince Souverain à la darse Nord est tout à fait justifié, assorti de parkings, ainsi que les travaux d'équipement et de rénovation sur le quai Hironnelle. Le Conseil National sera très vigilant quant au respect des délais de la finition tant attendue de ce chantier ouvert depuis près de dix ans.

Un autre projet sera au centre de tous les débats pendant de nombreuses années, projet dont la désinformation est proportionnelle à son ampleur. Votre rapporteur veut bien évidemment parler de la future extension en mer. A ce sujet, le Conseil National ne dispose d'aucun renseignement pertinent. Dans un tel contexte, le Conseil National est perplexe et inquiet.

Le Gouvernement a en effet annoncé que deux entreprises sur les quatre uniques postulantes avaient été évincées de la première phase de l'appel d'offres,

et ce, en raison du caractère incomplet de leur dossier. Votre rapporteur avoue avoir quelques difficultés de compréhension. S'agissant des deux entreprises retenues, le Conseil National a appris qu'elles avaient été sélectionnées, non pas pour la qualité de leur projet – puisqu'il n'y en a pas – mais parce qu'elles avaient donné satisfaction sur les informations à fournir. Nous voici donc rassérénés : la future entreprise lauréate disposera d'une solide compétence dans la constitution de dossiers...

Le Conseil National aurait aimé pouvoir se faire une opinion sur le contenu même du projet d'extension, à tous les sens du terme. Cela étant, d'après les échanges intervenus en séance privée avec le Gouvernement, il apparaît que celui-ci ne dispose pas non plus de telles informations, qu'il s'agisse de la construction à proprement parler comme de l'environnement juridique et financier supposé encadrer cette opération. Preuve en est que le Gouvernement a clairement mentionné, dans les réponses adressées à la Commission des Finances, que la sélection allait être opérée, je cite : sur les compétences générales exposées et les garanties proposées par chacun des candidats en matière technique, financière, environnementale, urbanistique et paysagère. Autant dire tout en général et rien en particulier.

Ajoutons à cela l'absence d'anticipation quant à l'impact fiscal de ce futur projet, ce qui est pour le moins préoccupant. D'autant plus que la volonté annoncée du Gouvernement d'optimiser les recettes de T.V.A. doit être comprise, selon ses propres termes, comme la recherche, le moment venu, des meilleures solutions permettant de réduire l'impact que les éventuelles situations de crédits de taxes pourraient avoir sur le budget de l'État au cours de la construction. Votre rapporteur avait davantage à l'idée le développement des recettes budgétaires, non la limitation de l'appauvrissement potentiel. Nous ne pouvons nous contenter de tels éléments et le Conseil National attend du Gouvernement qu'il lui communique, dans le courant du premier semestre 2014, toutes informations pertinentes lui permettant d'apprécier la portée technique, financière et juridique de la future extension en mer, ainsi que la nature des programmes et des équipements de la nouvelle dalle.

Dans cette opération, le Conseil National marque son inquiétude sur le fait que ce soit au seul opérateur retenu de définir les contours du nouveau territoire national en vertu de ses propres critères techniques, économiques et financiers. Rappelons ici qu'il appartient au Politique de définir et de décider des programmes en fonction des actions qu'il se fixe et

à sa vision d'avenir. C'est à la technique de s'adapter en vue d'atteindre cet objectif préalablement fixé. C'est aux juristes et aux financiers d'en vérifier la faisabilité et aux techniciens de trouver les moyens pour y parvenir. Le Conseil National rappelle qu'il sera le partenaire incontournable et en partie décisionnaire de ce projet lorsqu'il devra l'étudier au moment de se prononcer sur la loi de désaffectation d'une partie du domaine public maritime. Le Gouvernement est ainsi prévenu.

Comme votre rapporteur l'a évoqué en début d'analyse des dépenses, leur forte augmentation résulte plus de l'augmentation des Dépenses de Fonctionnement que de l'augmentation des Dépenses d'Équipement et d'Investissements, ce qui préoccupe particulièrement la Haute Assemblée dans le cadre de la préservation de l'équilibre de nos finances publiques.

Les Dépenses de Fonctionnement s'élevant à 488 M€ connaissent une augmentation très sensible de 41 M€ (+9,2 %) sur deux ans et de 18 M€ par rapport au Budget Primitif 2013. Cette forte augmentation résulte de l'évolution des Dépenses de Personnel et de celle des Fournitures, Services Extérieurs et Travaux.

Les Dépenses de personnel s'élèvent à 295 M€ soit une augmentation de 13 M€ par rapport à l'an dernier et de 28 M€ (+ 10,4 %) par rapport à 2012. Bien que la Commission des Finances soit consciente que le périmètre de l'Etat est amené à s'élargir, elle ne peut que recommander au Gouvernement de favoriser le redéploiement, la formation continue et l'adaptabilité de ses fonctionnaires, la maîtrise des dépenses budgétaires se fera à ce prix.

Rappelons que les charges sociales représentent un coût de 103 M€ dont près de 66 M€ sont affectés aux retraites.

Les dépenses liées aux Fournitures, Services Extérieurs et Travaux connaissent également une augmentation notable. Elles s'élèvent à 181 M€ en augmentation de 4,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2013 et de 12,2 M€ par rapport au Réalisé 2012.

Nous devons rappeler que si la Z.A.C. Saint-Antoine a été financée par le Fonds de Réserve Constitutionnel, en revanche, les coûts de gestion et de fonctionnement sont supportés par le budget depuis sa livraison.

Les Dépenses d'Interventions publiques s'élèvent à 224 M€ en forte augmentation puisque supérieures de 14 M€ (+ 6,4 %) au BP 2013 et supérieures de 21 M€ (+ 9,5 %) au Réalisé 2012.

Rappelons qu'en novembre 2014 la Principauté aura l'honneur d'accueillir le congrès international d'Interpol. Monaco fut à l'origine de cette organisation internationale à l'initiative du Prince Albert I^{er} en 1914. Cet événement participe au rayonnement de Monaco, au même titre que l'activité culturelle du Pays. Dès lors, cette dépense, bien que substantielle, paraît justifiée aux yeux de la Haute Assemblée.

A ce sujet, le Conseil National se félicite du haut niveau de financement des institutions culturelles. Nous souhaiterions toutefois que le Gouvernement puisse apporter des solutions sur le Plan Culture à trois ans telles que l'ont demandé le Président du Conseil National et le Président de la Commission de la Culture. La majorité se réjouit que le Gouvernement ait validé l'idée d'une future Nuit Blanche en Principauté. Nous attendons qu'il nous communique les modalités pratiques auxquelles le Conseil National souhaiterait être associé.

Un nouvel édifice participera au rayonnement culturel de la Principauté en 2014 : le Nouveau Yacht Club de Monaco. Cependant, à quelques mois de la livraison de ce futur bâtiment, le Conseil National est inquiet du fait de l'absence totale d'informations sur son budget et sur ses activités futures. Le Gouvernement n'a pas été en mesure de communiquer au Conseil National le moindre élément qui lui aurait permis d'apprécier les coûts de fonctionnement du futur Yacht Club qui, de toute évidence, vont accroître la subvention versée par l'Etat. Le Conseil National est bien évidemment favorable à l'essor du Yacht Club, il a d'ailleurs fait part à plusieurs reprises de son exaspération face aux divers retards accumulés par ce chantier.

Pour autant l'intérêt porté par la Haute Assemblée au Yacht Club ne saurait excuser son manque d'information. En effet, le Gouvernement a fait part de sa volonté de transférer la gestion de l'avant-port de Monaco au nouveau Yacht Club. A ce stade, la Commission des Finances s'interroge sur les conditions dans lesquelles ce transfert de compétence va être effectué. L'observation du cadre juridique laisse plutôt dubitatif. La loi n° 1.303 du 20 juillet 2005 a concédé le monopole de l'exploitation des ports à la « Société d'exploitation des ports de Monaco » ou S.E.P.M.. Par conséquent, sans aller jusqu'à considérer que le transfert de la gestion de l'avant-port doit nécessairement être autorisé par la loi, il paraît difficile de faire l'économie d'une modification du contrat de concession ou du cahier des charges. Or, tel n'a pas été le cas, la Commission des concessions de service public n'ayant pas été saisie à cet effet. Le Conseil

National attend donc du Gouvernement qu'il réunisse au plus tôt la Commission des concessions de service public afin de procéder à une présentation complète et précise de ce transfert de gestion. Votre rapporteur incite le Gouvernement à évaluer l'impact financier pour la S.E.P.M.. Cette société doit d'ailleurs se doter au plus tôt d'une comptabilité analytique afin de pouvoir apprécier les conséquences budgétaires de cette opération. Il appartient au Gouvernement de nous communiquer les éléments du budget prévisionnel du futur Yacht Club, il s'agit de son rôle et de ses attributions que de les obtenir et de nous les transmettre.

Votre rapporteur tient à rappeler au Gouvernement que les investissements d'aujourd'hui sont les interventions de demain et l'enjoint, lors de l'élaboration de chaque projet, à réaliser un budget prévisionnel de fonctionnement.

Tout au long de cet exposé, votre rapporteur s'est efforcé de retracer les positions majoritaires de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur les dossiers qui, à l'occasion de l'étude du Budget, ont retenu le plus longuement notre attention.

Ce budget se veut dans l'esprit de la Haute Assemblée, un budget de transition chargé de préparer l'avenir de Monaco et des Monégasques.

L'avenir de Monaco et des Monégasques c'est toujours la S.B.M.. Cette société intimement liée à l'Histoire, au développement et au rayonnement international de la Principauté, demeure le premier contributeur de Monaco en termes de recettes, le premier employeur privé, le premier mécène, le propriétaire du plus important patrimoine immobilier au travers d'établissements prestigieux.

Suite à la réunion qui a eu lieu au Conseil National le 3 décembre avec le Gouvernement et les dirigeants de cette société. La Commission prend acte de la très nette augmentation des recettes des jeux depuis le début de l'exercice. Selon les propos tenus par le nouveau directeur des jeux, il semble que la S.B.M. veuille enfin se recentrer sur son cœur de métier traditionnel : les jeux. Pour ce faire, de nouveaux marchés potentiels doivent être identifiés. De nouveaux jeux devront être proposés afin de s'adapter à une nouvelle clientèle tout en conservant ceux qui font la renommée de cette société depuis 150 ans. Pour le Conseil National, la formation continue sera primordiale pour valoriser le facteur humain et l'épanouissement professionnel. La Haute Assemblée se réjouit de l'engagement des instances dirigeantes à propos de la création d'une nouvelle école de jeux en 2014, tout en renforçant les moyens dans le cadre de

la formation continue. Cette création régulière de nouvelles écoles de jeux doit permettre à la S.B.M. de demeurer le bassin d'emploi qu'il a toujours été pour les Monégasques. N'oublions pas que les emplois de la SBM c'est aussi l'hôtellerie et l'administratif. La S.B.M. devra aussi savoir accueillir et former des Monégasques à tous les niveaux et dans tous ses secteurs d'activité. Nos jeunes compatriotes qui font des études supérieures devraient avoir toute leur place aux postes de direction et de responsabilité. Là encore, le Conseil National veillera scrupuleusement au strict respect de la priorité nationale à compétences égales.

Le Conseil National a pris connaissance au cours de cette même réunion, des nouveaux éléments du projet de rénovation de l'Hôtel de Paris et du Sporting d'Hiver. La direction nous a assuré que cette opération n'entraînera pas de licenciements secs. Sur cette opération, notre Assemblée entend jouer le rôle institutionnel qui est le sien : Colégislateur du projet de loi de désaffectation du domaine public qui sera déposé en 2014, dépôt sur lequel le Gouvernement s'est engagé. A quelle hauteur l'Etat devra-t-il financer ce projet de plus de 600 M€ ? Pour votre rapporteur c'est très clair : le plus possible.

L'Etat possède actuellement 69 % de cette société. Au-delà du choix affiché d'investir dans de nouvelles activités immobilières, la question fondamentale est de savoir si nous voulons nous séparer d'une partie de notre patrimoine national et pour quel pourcentage. Nous sommes dans l'attente d'une présentation des conditions financières de cette opération. Pour autant, le Conseil National, dans son acception majoritaire, demande que, dans l'hypothèse où l'augmentation de capital viendrait à être retenue, la part de l'Etat soit la moins diluée possible, en d'autres termes, qu'il souscrive à la totalité de l'augmentation de capital.

L'avenir de Monaco et des Monégasques c'est bien sûr le futur hôpital. Eu égard à l'importance de cet investissement qui affectera le budget de l'Etat au cours des 20 prochaines années, la Haute Assemblée a consenti, depuis 3 ans, en dehors de toute orthodoxie budgétaire, à allouer à ce projet une provision annuelle de 40 M€ au titre de la section 7. Le Conseil National attend que soit présenté un schéma d'organisation des soins, afin que soit planifiée de manière globale, de façon qualitative et quantitative, une politique de santé publique conforme aux besoins et aux réalités locales. Si votre rapporteur invite le Gouvernement à responsabiliser tous les acteurs de la santé, il lui rappelle que la Haute Assemblée sera un interlocuteur incontournable, vigilant et engagé tout au long de ce projet d'importance nationale. Nous espérons que les

débats qui vont suivre permettront une fois pour toutes de définir, avec le Gouvernement, les modalités pratiques de cette implication.

L'avenir de Monaco et des Monégasques, c'est financer des investissements productifs et structurants. Nous attendons de ces débats que le Gouvernement s'engage à nous assurer que les 20 M€ provenant du transfert des actions inaliénables détenues au budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel seront exclusivement affectés à de tels financements. Le Gouvernement devra évaluer de façon prospective les charges induites par tous les projets futurs afin d'éviter les atermoiements budgétaires prévisionnels comme par exemple pour le Yacht Club de Monaco.

L'avenir de Monaco et des Monégasques, c'est s'engager à loger ses compatriotes en fonction des besoins démographiques. Au-delà du droit fondamental de pouvoir se loger dans son pays, un Monégasque ne saurait se résumer en une attribution de logement. La population monégasque est un actif précieux et un atout. Nos compatriotes devront trouver toute leur place dans le Monaco de demain. Les générations futures devront jouer un rôle prépondérant à tous les niveaux de responsabilités – secteur privé ou public – dans leur Pays. Quel serait l'avenir d'un pays sans ses nationaux ? Un Etat ne peut pas être un simple Groupement d'Intérêt Economique.

L'avenir de Monaco et des Monégasques, ce sera l'extension en mer. Décider de l'extension d'un territoire national n'est pas anodin, il y a encore peu cela se faisait de manière belliqueuse. Là encore, le Conseil National sera au cœur des débats et des décisions, car il devra voter la loi de désaffectation du domaine public maritime. En l'absence aujourd'hui de toute information, la crainte de la Haute Assemblée est que les conditions d'extension de notre territoire, donc du pouvoir régalién de l'Etat, puissent être déterminées en fonction de la viabilité du modèle économique d'un constructeur, ce qui n'est pas notre conception des choses.

Ernest RENAN écrivait que : « ce qui constitue une nation, (...) c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir ». Soyez assuré Monsieur le Ministre d'Etat, que le Conseil National entend jouer avec courage et détermination le rôle institutionnel qui est le sien dans la construction d'un avenir pérenne pour le bien commun de Monaco et des Monégasques.

Tout au long des débats qui vont suivre, le Conseil National exprimera plus en détail les positions qui sont les siennes et qui viennent d'être évoquées dans

ce rapport. Ces positions, loin d'être des desiderata, ne sont que le reflet d'une vision politique pour Monaco et les Monégasques. Cette vision repose sur la recherche de l'équilibre des finances publiques. Cette vision repose sur la relance de l'investissement avec l'objectif traditionnel du tiers des dépenses réellement consacrées à l'équipement. Cette vision repose aussi sur le redressement de la S.B.M.. Cette vision repose évidemment sur une réponse adaptée aux besoins futurs réels en logement pour nos compatriotes.

Sous réserve des réponses et des engagements publics apportés par le Gouvernement aux divers points soulevés tout au long des débats, j'invite les Conseillers Nationaux à se déterminer favorablement sur le vote de ce Budget Primitif, qui passerait ainsi d'un Budget de transition à un Budget d'ambition.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur BURINI, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour votre rapport précis, dense et très juste.

Avant de vous passer la parole, Monsieur le Ministre, je tiens à préciser, pour la bonne information de chacun, que vous avez transmis en fin de matinée au Conseil National votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et que le Secrétariat Général a immédiatement diffusé à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information, le texte de votre déclaration par voie électronique. Cependant, chers Collègues, vous trouverez une copie papier dudit document sur vos bureaux.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Le Gouvernement a pris connaissance avec une grande attention du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2014 que le Gouvernement a voulu ambitieux dans son élaboration.

Je tiens en premier lieu à remercier son Président, Monsieur Marc BURINI, pour la présentation qu'il vient d'en faire, laquelle invite *in fine* les Conseillers

Nationaux à se prononcer favorablement sur ce projet de loi, ce dont je me réjouis, sous réserve des réponses et des engagements demandés au Gouvernement qui feront notamment l'objet de mon présent propos.

Avant d'aller plus en avant sur ces points, je souhaiterais revenir sur deux sujets essentiels à mes yeux : le rôle institutionnel du Gouvernement et du Conseil National, d'une part, et les fondements essentiels de notre modèle de développement, d'autre part.

S'agissant tout d'abord du rôle de chacune des Institutions que nous avons l'honneur de représenter, il est en effet important d'en avoir une approche commune dès ce premier Budget Primitif soumis au vote de la nouvelle législature. C'est pourquoi je voudrais rappeler, ce que je crois n'est ici contesté par personne, que le Prince Souverain est l'unique garant et dépositaire de l'intérêt général du pays qui concerne bien entendu et au premier chef les Monégasques, mais, au-delà, l'ensemble des résidents et des personnes qui viennent apporter leur travail à Monaco. C'est en ligne directe avec les objectifs et les grandes orientations que fixe le Souverain que le Gouvernement Princier inscrit son action.

Le projet de Budget Primitif 2014 soumis au vote du Conseil National est la plus récente manifestation de la continuité de cette action qui vise l'excellence et le bien-être de tous les Monégasques, mais également de tous les habitants, les actifs, voire les visiteurs de la Principauté.

Le Conseil National est bien entendu un acteur majeur dans son rôle de représentant des Monégasques et ce soir, au moment d'entamer l'examen du budget, je tiens à dire que nous sommes, Gouvernement et Elus, au service de l'intérêt général.

Je peux vous assurer à cet égard que le Gouvernement tient compte également des aspirations formulées par les nationaux en général et aussi particulièrement lors des dernières élections, mais je pense que vous serez d'accord avec moi si je dis qu'il ne faut pas confondre à Monaco un programme électoral proposé au vote des Monégasques, tout légitime qu'il soit, avec l'action publique qui est menée par l'Etat c'est-à-dire par vous et par nous, au nom de l'intérêt général. Notre régime fonctionne ainsi depuis très longtemps, il a fait la preuve de sa performance et de sa stabilité et je ne crois pas que quelqu'un ici, ce soir, souhaite le remettre en cause.

J'aborde à présent le second sujet essentiel de mon propos liminaire pour rappeler les fondements

essentiels de notre modèle de développement. En effet, Monsieur le rapporteur, vous dites en substance que la Principauté évolue dans une conjoncture économique mondiale qui demeure incertaine, que ce contexte doit inciter à la prudence et à la discipline budgétaire sans pour autant sacrifier nos investissements. Vous insistez également sur l'importance de conserver notre indépendance financière en sanctuarisant au moins deux années de budget en réserve liquide sur notre Fonds de Réserve Constitutionnel afin de sauvegarder notre modèle social.

Monsieur le rapporteur, je partage entièrement votre analyse. Je la partage à tel point que ces principes sont scrupuleusement appliqués par le Gouvernement depuis plusieurs années maintenant et que le projet de Budget Primitif 2014 ne déroge pas à cette ligne de conduite.

Par contre, Monsieur le rapporteur, là où je ne vous suis plus, ou pour être plus aimable, où je vous suis moins, c'est lorsque vous relevez, et je vous cite : « *la fragilité sous-jacente de notre modèle économique* ».

En effet, outre la stabilité de nos Institutions à laquelle j'ai pu faire référence précédemment, la solidité de la Principauté réside également dans une certaine vision du rôle de l'Etat qui doit demeurer le garant de la pérennité et du développement du modèle économique et social monégasque. Cette vision tient bien entendu compte de la situation particulière de Monaco : une ville-Etat contrainte par ses frontières où les nationaux sont minoritaires. Dans ce contexte d'espace rare, rien ne doit être laissé au hasard pour optimiser le développement économique du Pays tout en garantissant une protection sociale exemplaire pour les Monégasques, les résidents et ceux qui contribuent chaque jour à accroître la richesse nationale.

Sans revenir sur les nombreux atouts de Monaco, qu'ils soient naturels ou développés par les Princes qui ont régné depuis la seconde moitié du XIXème siècle, il paraît évident que la Principauté a vocation à être une terre d'excellence sur le plan économique, l'étroitesse du territoire agissant comme un véritable stimulus pour privilégier et dynamiser les activités à forte valeur ajoutée. Cette prospérité, née des mécanismes du marché, est néanmoins maîtrisée par l'Etat qui contrôle l'implantation des agents économiques et favorise la diversification du tissu monégasque, afin que, et passez mon expression, « tous les œufs ne soient pas mis dans le même panier » et j'ajouterais même que le Gouvernement s'assure préalablement que ces œufs sont sains et féconds.

La conjugaison de ces éléments fonde l'attractivité de la Principauté, entretenant ainsi un cercle vertueux, un contexte favorable dans lequel le rôle de l'Etat est précisément de maintenir et de renforcer les conditions optimales d'accueil de nouveaux investisseurs. Pour ce faire, le Gouvernement Princier adapte sans cesse aux évolutions économiques et sociales les services et les aménagements publics, ainsi que les réglementations, afin que la Principauté reste à la pointe des destinations privilégiées dans le monde. L'intérêt marqué pour notre pays par les étrangers qui viennent et de plus en plus des quatre coins du monde y vivre, y investir et y travailler me semble être l'une des preuves incontestables de la réussite de cette adaptation de notre modèle économique et social.

Pour ouvrir une parenthèse sur le plan fiscal, je souhaite aussi rappeler que l'Etat a fait depuis longtemps le choix de fonder son financement sur les taxes indirectes, l'impôt sur les sociétés ainsi que les taxes sur les transactions immobilières. Ce choix délibéré, Monsieur le rapporteur, qui n'a donc rien de « subi », et ce choix est certainement le plus efficace et le plus adapté aux spécificités de la Principauté, dans la mesure où il fournit les recettes nécessaires en impactant au minimum l'économie réelle : les incitations au travail, à l'innovation et à la prise de risque peuvent jouer à plein, mais bien évidemment, au-delà de ces mécanismes vertueux, c'est notre attractivité qui s'en trouve renforcée.

J'ajoute à cet égard que la signature récente par la Principauté de la lettre d'intention d'adhésion à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE vient renforcer la transparence, l'Etat de droit et la coopération qui sont aujourd'hui des facteurs d'attractivité essentiels.

Dès lors, fort de la rentabilité du modèle économique monégasque, l'Etat veille en retour à ce qu'elle profite au modèle social qui est certainement, et vous le savez, l'un des plus avantageux du monde avec notamment des logements à prix modéré pour les nationaux, des aides ciblées vers les bas revenus et une couverture de santé garantie pour tous.

Enfin, en matière de comptes publics, la règle est l'excédent budgétaire avec un déficit pouvant toutefois apparaître dans un contexte de crise généralisée, tel que celui qui prévaut en Europe depuis la fin des années 2000. L'important est de conserver un excédent structurel qui passe par un contrôle attentif de la dépense publique, ce à quoi le Gouvernement et le Conseil National s'emploient.

Dans la mesure où notre indépendance financière est garantie par un Fonds de Réserve Constitutionnel conséquent, dont les modalités de gestion ont été améliorées et peuvent encore l'être, d'autant plus que, je le répète, nous sommes d'accord sur le volume minimum de sa partie liquide, je pense pouvoir dire que la pérennité et la solidité de notre modèle de développement sont assurées, aussi bien sur le plan économique que social, les deux étant étroitement liés. Cela ne doit pas pour autant bien sûr nous inciter à relâcher nos efforts car c'est le fruit d'un travail collectif de tous les instants.

Les résultats récents sont d'ailleurs là pour le prouver avec un Produit Intérieur Brut, en croissance de 0,9 % en 2012 au cœur d'une Europe au bord de la récession et un équilibre budgétaire retrouvé que nos plus proches voisins n'ont plus connu depuis des décennies. Au-delà de ces résultats, je pense que, du spécialiste au profane qui s'intéresse au cas de la Principauté, beaucoup seraient d'accord avec le fait que Monaco est un pays prospère, un pays de plein emploi et un pays solidaire avec les plus vulnérables.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et sans revenir sur les chiffres parfaitement exacts des grands équilibres dont vous avez donné lecture, Monsieur le rapporteur, je voudrais énoncer les lignes fortes du projet de Budget Primitif 2014 qui, je le répète, se présente comme particulièrement ambitieux, surtout en matière d'investissements.

Ce budget se présente avec un déficit prévisionnel relativement faible. Comme vous l'avez vous-même relevé, Monsieur le rapporteur, ce dernier diminue de moitié par rapport au Budget Primitif 2013. Je voudrais sur ce point vous apporter les précisions suivantes.

Ce déficit, qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route présentée par le Gouvernement dans le cadre du Budget Primitif 2012, correspond à la corrélation entre les recettes et les dépenses estimées. Ne pas permettre un déficit impliquerait soit de majorer les recettes de façon moins prudente voire artificielle, ce que le Gouvernement se refuse de faire, soit de minorer les dépenses, au risque, dans les deux cas, de présenter des rectifications élevées en octobre.

Minorer encore les dépenses ne semble pas approprié : dès lors que la construction du budget se fait en agrégeant les besoins de chaque service/mission/projet qui génère des dépenses et en comparant cette somme aux recettes estimées initialement ; il est ensuite nécessaire d'arbitrer ces

dépenses qui sont, par définition, toujours très supérieures aux possibilités, pour les adapter aux recettes estimées. Dès lors qu'on sait que les dépenses sont habituellement exécutées de quelques points en dessous de 100 %, il ne paraît donc pas nécessaire de « pousser » les arbitrages au point de ramener dans le Budget Primitif les dépenses au niveau strict des recettes et donc à l'équilibre budgétaire.

Ainsi, le déficit inscrit au Budget Primitif 2014 devrait aboutir, à la clôture, à un exercice à l'équilibre, voire en léger excédent.

Nous maintenons par conséquent le cap vers un retour durable à l'équilibre de nos finances publiques, déjà atteint comme je l'ai dit en 2012 et espéré pour 2013.

Il convient à cet égard de souligner le niveau des recettes de l'Etat, toujours en augmentation, issu pour une majeure partie d'une activité économique en croissance notable et d'une attractivité en forte progression.

Je ne vais pas reprendre le détail de vos développements à ce sujet, Monsieur le rapporteur, car vous avez été extrêmement complet et précis.

Deux remarques simplement :

- Il est de bonne pratique de comparer les évolutions de Budget Primitif à Budget Primitif, en effet les natures du Budget Primitif et du Rectificatif sont différentes compte tenu de la période à laquelle chacun des deux est élaboré ;

- Par ailleurs, et même si l'on considère effectivement que le transfert des actions de la S.B.M. constitue une « opération blanche », l'augmentation de nos recettes d'une année sur l'autre serait bien de 6 %, ce qui paraît très significatif.

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a continué à privilégier les secteurs de la santé et du social, de l'éducation et de la sécurité, ainsi que l'offre culturelle qui fait partie des fleurons de notre attractivité.

Mais cette année, le Gouvernement a également souhaité renforcer sa politique d'investissements et d'équipements pour poursuivre les chantiers en cours et lancer de nouvelles opérations structurantes pour le pays qui seront porteuses d'activités pour les entreprises locales.

C'est dans cet esprit, qui est appelé à se perpétuer à l'avenir, que le Gouvernement s'est attelé à dégager

un surplus de recettes, en mettant en œuvre des solutions par ailleurs recommandées par la Commission Supérieure des Comptes pour aller dans le sens d'une plus grande cohérence budgétaire.

En effet, cette commission a recommandé que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit, dans la mesure du possible, le seul dépositaire des actions et participations de l'Etat. Le Gouvernement propose donc d'engager dès le Budget Primitif 2014 un transfert d'actions de la S.B.M. du budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel qui en détient déjà une moitié. Cette opération porte sur plusieurs exercices et représente, au cours actuel du marché, un total de 240 M€. Pour 2014, c'est une première tranche de 20 M€ qu'il est proposé de transférer, permettant ainsi d'augmenter les dépenses d'équipements stratégiques de pratiquement 10 % par rapport à l'exercice précédent, en les portant à 262 M€.

Vous le voyez, le Gouvernement aurait pu faire sans, mais il a voulu donner une marge supplémentaire en faveur de la réalisation d'opérations qui contribueront activement à l'essor de l'économie monégasque.

Ce soir, notre engagement est clair et confirmé devant le Conseil National : ces 20 M€ seront affectés aux travaux de l'héliport, à la construction du socle de l'opération Pasteur, à l'extension du Centre Commercial de Fontvieille et au projet d'extension en mer. Il s'agit uniquement, comme vous le voyez, d'investissements stratégiques et rentables qui constitueront des relais de croissance et d'investissements pour l'avenir, sources de travail pour les entreprises locales et de recettes fiscales supplémentaires pour l'Etat.

Je tiens à ajouter à ce sujet que le Gouvernement avait tenu à présenter cet état de fait, cette proposition au Conseil National dès le soir du vote du Budget Rectificatif 2013 qui a eu lieu le 10 octobre dernier. Je tiens aussi à préciser que, loin d'appauvrir le Fonds de Réserve Constitutionnel comme vos propos pourraient le laisser penser, Monsieur le rapporteur, ce transfert permet de doter ce Fonds d'actions cotées dont la valorisation est importante et certainement appelée à s'accroître à l'avenir avec les projets de la S.B.M..

Enfin, puisque vous en appelez à « l'honnêteté intellectuelle » en la matière Monsieur le rapporteur, je voudrais vous répéter que la référence à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes porte sur le regroupement au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel des actions et participations

de l'Etat, dont font bien partie les actions de la S.B.M.. C'est précisément cette recommandation de la Commission Supérieure des Comptes qui a conduit le Gouvernement à regrouper, à terme bien sûr, l'ensemble des actions de la S.B.M. au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, puisque celles présentes au budget de l'Etat font figure d'exception.

Naturellement Monsieur le rapporteur, la Commission de Placement des Fonds a pour vocation de discuter de tous les détails de cette opération. Nous avons déjà commencé à le faire lors de la réunion qui s'est tenue vendredi dernier. C'est aussi la mission de cette Commission de continuer à réfléchir sur le rôle du Fonds de Réserve Constitutionnel dans les investissements productifs de l'Etat et sur les modalités de sa gestion, comme je l'ai évoqué plus avant dans mon propos et comme nous le faisons d'ailleurs à chaque réunion.

Avant d'en venir aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je souhaite en premier lieu répondre à certaines interrogations qui y sont formulées.

S'agissant tout d'abord des observations relatives à la présentation du Programme Gouvernemental d'Action, plus connu entre nous sous l'acronyme de P.G.A., vous souhaitez, Monsieur le rapporteur, que ce document ne fasse apparaître que les nouveaux objectifs et que des sommes soient clairement allouées à ces objectifs.

D'une manière générale, vous savez le Gouvernement ouvert pour rechercher de façon concertée la meilleure manière de vous éclairer sur le budget de l'Etat. C'est pourquoi, avant même les échanges écrits de questions/réponses ainsi que les séances privées et publiques qui nous réunissent, le Gouvernement accompagne toujours le dépôt du projet de Budget Primitif, à la fin du mois de septembre, d'un rapport dans lequel figure notamment le P.G.A.. Ce document, élaboré sous une forme littéraire, présente dans leurs grandes lignes l'ensemble des objectifs et actions publiques que le Gouvernement Princier entend atteindre et mener l'année suivante. Mais ce rapport comprend également un exposé sur l'exécution du budget de l'année précédente, l'exposé des motifs de la loi de Budget Primitif, un document de travail explicatif de ce même budget et le programme triennal d'équipement public. L'analyse des données contenues dans les divers éléments constitutifs du rapport permet une mise en adéquation entre les objectifs et les moyens alloués, mais je reconnais

qu'une amélioration de présentation apparaît possible en la matière. Nous avons bien noté vos propositions à cet égard et je pense que nous allons voir comment les prendre en compte, même si une présentation des seuls objectifs nouveaux peut se révéler quelque peu réductrice s'agissant des grandes politiques publiques qui doivent s'inscrire nécessairement dans la durée.

Par ailleurs, comme Monsieur le rapporteur regrette que le sujet du logement des Monégasques soit traité de manière, je cite, « *relativement succincte au sein du P.G.A.* », je voudrais lui indiquer qu'un chapitre entier lui est consacré mais que, je le répète, ce document n'a pas pour vocation d'entrer dans le détail des choses. Dès lors, si je regrette que la commission ait pu être, et je vous cite encore, « *particulièrement choquée* », je peux complètement la rassurer ce soir en vous confirmant que, comme pour le Conseil National, le logement des Monégasques figure au plus haut rang des priorités de l'action gouvernementale. Les réalisations domaniales de ces dernières années et les projets sur lesquels je reviendrai par la suite le prouvent : il n'y a vraiment aucun doute à avoir sur ce point.

Autre sujet soulevé dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale : les recettes de T.V.A. immobilière et la commercialisation des futurs appartements de la Tour Odéon. Je précise que je me limiterai pour l'instant à une seule explication sur la partie privée de cette dernière opération dans la mesure où j'entends revenir plus longuement par la suite sur la partie domaniale de la Tour.

Les recettes de T.V.A. immobilière sont sujettes à de fortes variations d'un exercice à l'autre, ainsi on a pu constater un montant de 16.196.647 € en 2009, 1.032.671 € en 2010, 863.351 € en 2011 et 20.675.003 € en 2012.

Le niveau de recettes tient en effet à un petit nombre de programmes immobiliers, dont la réalisation est au demeurant difficile à prévoir d'une année sur l'autre.

C'est pourquoi les recettes de T.V.A. immobilière font volontairement l'objet d'estimations prudentes dans le cadre des Budgets Primitifs, dans l'attente d'indications précises sur l'achèvement de l'immeuble, sa commercialisation ou encore l'apurement de la T.V.A. déductible au titre des dépenses de construction.

Au 30 novembre 2013, ces recettes s'élèvent à près de 20 M€ en raison de programmes immobiliers achevés (immeubles Le Monator, L'Oiseau bleu et Monte Carlo View) et d'un immeuble en cours de construction (Tour Odéon). La prévision des recettes

de T.V.A. immobilière pour 2013 a ainsi été portée de 1 M€ à 20 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif.

Dans la mesure où ces programmes continueront d'avoir une incidence positive sur les recettes de l'an prochain, la prévision initiale pour 2014 a été portée à 15 M€, soit + 14 M€ en comparaison du Budget Primitif 2013.

Il est certes possible et, en tout état de cause, souhaitable, que cette première estimation appelle une révision à la hausse dans le cadre du Budget Rectificatif 2014. Toutefois, en matière de T.V.A. immobilière, comme pour l'ensemble des prévisions de recettes, le Gouvernement préfère revoir ses estimations à la hausse plutôt que devoir les réviser à la baisse dans le cadre du Budget Rectificatif.

S'agissant en particulier du programme Odéon, le promoteur a conclu des promesses de ventes assorties d'indemnités qui lui restent acquises en toute hypothèse et qui sont, ces indemnités, à l'origine de la T.V.A. acquittée au printemps 2013.

Vous déplorez, Monsieur le rapporteur, que les rentrées de T.V.A. ne soient pas plus importantes dès à présent, mais je voudrais rappeler ici qu'elles ne sont que différées et que cette T.V.A. sera bien perçue par l'Etat au moment de la vente des logements qui ne pourra intervenir qu'à la fin des travaux de l'opération.

Ce sont donc là des recettes, si j'ose dire, différées mais qui entreront bien dans le budget de l'Etat.

J'en viens à présent à un autre point soulevé par Monsieur le rapporteur qui concerne le Programme Triennal d'Equipelement Public 2014/2016.

Je tiens tout d'abord à apporter une précision à Monsieur le rapporteur lorsqu'il indique, je cite : « *ces crédits, s'ils responsabilisent les gestionnaires de ces programmes, échappent, d'une certaine manière, au contrôle du Conseil National une fois le programme triennal voté* » fin de citation. S'il est bien clair que le vote du programme triennal par l'Assemblée emporte l'adhésion d'un coût global par opération et d'un échelonnement prévisionnel de la dépense, il ne faut pas perdre de vue que tous les ajustements éventuels opérés par la suite se font en toute transparence et donc en y associant l'Assemblée.

Par ailleurs, s'agissant de la demande du Conseil National de retirer certaines opérations du Programme Triennal d'Equipelement Public 2014/2016, le Gouvernement a du mal à comprendre cette position

car, comme à chaque nouvelle opération dont la faisabilité est confirmée et décidée d'un commun accord avec l'Assemblée, le Gouvernement les inscrit à ce programme afin de pouvoir signer des contrats d'études ou de travaux qui dépassent le cadre de la dépense annuelle. De plus, depuis la loi autorisant les reports de crédits et la maîtrise de cet outil, la gestion des crédits s'est améliorée et permet d'éviter les doubles inscriptions constatées précédemment.

En l'occurrence, chacune des cinq nouvelles opérations sont en phase d'études préliminaires et ne seront pas remises en cause dans leurs grandes lignes. Aussi, si des ajustements sur ces opérations doivent intervenir, avec des modifications consécutives sur le prochain Programme Triennal d'équipement, ils seront faits en toute transparence et de concert avec l'Assemblée.

Je puis à propos de ces opérations vous apporter les quelques explications suivantes :

- S'agissant du nouveau collège privé du « Roqueville », la demande des Elus d'aménager pour une utilisation à caractère sportif la toiture a bien été intégrée et nous sommes en train de travailler sur cette adaptation qui ne modifiera pas fondamentalement le projet mais qui, si elle est possible, techniquement et réglementairement, parce que l'espace sportif doit obéir à des contraintes réglementaires assez fortes, sous ces deux conditions enrichira, bien sûr, le programme et tout à fait opportun.

- Pour ce qui concerne l'opération de la « Villa l'Engelin », nous travaillons effectivement sur sa configuration définitive comme je l'expliquerai par ailleurs et les adaptations du budget pourront intervenir en conséquence, mais je vais y revenir.

- Pour le projet de « Testimonio II » nous sommes en train d'analyser les trois offres qui ont été déposées – qui vont effectivement de 0 à 100 comme Monsieur le rapporteur le rappelait – et une présentation pourra être faite au Conseil National lors d'une Commission Plénière d'Etude qui a d'ores et déjà été fixée au 13 janvier 2014.

- La réfection du parking du Quai Antoine 1^{er} nécessite quant à elle de lancer une consultation d'entreprise qui permettra ensuite de définir les travaux pris en charge par l'assurance et ceux qui reviendront à l'Etat.

- Enfin pour la réfection du Stade Louis II, ces derniers ont trait à une opération d'envergure sur la réhabilitation des fluides et de la toiture de l'ensemble

du bâtiment. Un audit des installations a été réalisé et a estimé les travaux à 12,5 M€. Il s'agit de changer pour l'essentiel des installations d'origine datant de 1984. Un échelonnement d'un minimum de six ans apparaît nécessaire à l'exécution desdits travaux, avec un montant estimé, y compris la gestion des travaux par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de 16,62 M€. Par ailleurs, les crédits inscrits seront également consacrés à un second projet de réhabilitation qui concerne la toiture, la charpente et le bardage du bâtiment dont les travaux débiteront dès 2014, avec une étude préalable, coût 250.000 €, pour un montant de travaux estimatif de 1,14 M€.

Par ailleurs, s'agissant d'une autre question soulevée dans le rapport, relative à la demande du Conseil National de l'application du *vade-mecum* par les Services dépendant du Département des Finances et de l'Economie, il convient tout d'abord de rappeler que cela concerne essentiellement la réalisation de travaux de remise en état des logements domaniaux.

Comme le Gouvernement Princier a eu l'occasion de l'indiquer précédemment, la procédure actuelle, en accord avec le Contrôle Général des Dépenses, a permis la remise en location de nombreux appartements libérés (275 appartements domaniaux situés en Principauté et sur les communes limitrophes ont été rénovés au cours des années 2010, 2011 et 2012) tout en assurant la mise en concurrence des entreprises et la sauvegarde des deniers publics.

Pour mémoire, pour tous travaux supérieurs à 3.000 euros, toutes taxes comprises, une consultation est lancée auprès de sociétés « tous corps d'état » de catégorie A et B1. L'entreprise mieux-disante est habituellement retenue.

Ainsi, les entreprises concernées sont, d'ores et déjà, privilégiées.

Mais sur ce point, Monsieur le rapporteur, le Gouvernement, comme il l'a dit en séance privée, est prêt à ouvrir une discussion avec vous. Nous avons prévu une réunion début 2014. Elle vient d'être fixée pour le 29 janvier prochain.

Je ne doute pas que nous arriverons à trouver une solution qui permette tout à la fois une rénovation rapide des logements dans des conditions financières admissibles et préservant les intérêts des entreprises monégasques.

Je terminerai cet examen de certaines questions soulevées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale par le souhait exprimé par le

Conseil National concernant le Plan Culture et le projet de Nuit Blanche en Principauté.

En ce qui concerne le Plan Culture à trois ans, si une certaine lisibilité pluriannuelle apparaît effectivement souhaitable aux institutions culturelles afin de leur permettre d'effectuer une programmation artistique de qualité et des choix ambitieux, la mise en place d'un véritable plan triennal budgétaire culturel se heurte à des difficultés techniques rendant difficile la prévision et l'absorption d'aléas, d'autant plus que, vous le savez, les ressources dont bénéficient les institutions culturelles de la Principauté font appel aux partenariats privés. Aussi, les Services réfléchissent-ils à une formule permettant d'envisager une sorte de programmation pluriannuelle qui, sans prendre forcément la forme d'un plan budgétaire, permettrait une lisibilité à trois ans. Donc, en fait, ce que le Gouvernement propose c'est d'aboutir au même résultat sans forcément passer par la notion du plan budgétaire au sens technique du terme.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier a, vous le savez, effectivement considéré avec intérêt l'idée d'une nouvelle manifestation, programmée à un moment creux de l'année, présentant en une sorte « d'unité de temps », un foisonnement de spectacles, sur le concept de la « Nuit Blanche » organisé par ailleurs, tout en considérant que sa conception devait prioritairement et essentiellement faire appel aux ressources locales, tant pour des raisons évidentes de maîtrise des coûts, qu'en égard à la qualité des institutions culturelles de Monaco.

Ainsi, qu'il a pu l'exprimer lors des séances de travail avec le Conseil National, le Gouvernement, avant d'envisager de faire entrer ce nouveau projet dans une phase active permettant d'en questionner tous les aspects, considère comme indispensable de mettre en œuvre une phase de concertation entre tous les acteurs de la place susceptibles d'y prendre part, afin de mieux cerner les intentions à poursuivre, d'apprécier la potentialité pour les différents organismes de Monaco d'y prendre éventuellement part, de délimiter plus précisément les lignes directrices du concept, ainsi que son cadrage, afin d'en pré-dimensionner l'ampleur et les nécessaires sources de financement, y compris privées, à mobiliser sur un tel événement.

Ce ne sera qu'après cette première phase qu'il sera possible d'envisager les modalités de sa mise en œuvre pratique, d'en déterminer le maître d'œuvre et d'apprécier les besoins budgétaires associés.

Le Conseil National sera, bien évidemment, tenu informé du développement de ce projet et associé au

groupe de travail que M. Paul MASSERON va mettre en place à cet effet dès le début de l'année 2014.

J'en viens à présent à différents sujets d'importance évoqués dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à commencer par la surdensification volumétrique en matière d'urbanisme.

Pour commencer, je souhaiterais tout d'abord vous apporter des précisions quant aux interrogations de la Commission sur la nature des recettes issues des produits de cessions. Ces derniers ont concerné une opération de surdensification à Fontvieille pour 6,3 M€, somme inscrite en résultat de l'exercice 2012. Pour 2013, comme pour 2014, une somme forfaitaire fixée à 8 M€ a été portée au budget, plusieurs opérations étant susceptibles de se concrétiser.

S'agissant de la nécessité de mettre en place une règle pour la surdensification volumétrique, je tiens à redire que le Gouvernement partage les préoccupations du Conseil National tant en matière d'équité que de transparence. Je voudrais m'attarder un instant pour bien poser les termes de la question car il s'agit d'un sujet complexe.

Comme vous le savez, en matière d'urbanisme, les autorités compétentes sont régulièrement approchées par des opérateurs désireux de réaliser, sur le territoire monégasque, des projets de promotion immobilière nécessitant une adaptation des règles en vigueur, voire des désaffectations d'emprises domaniales, dès lors que le volume des constructions projetées excède les indices qui leur sont normalement affectés.

Dans le cas où de telles opérations sont autorisées, il est de longue date d'usage que les pétitionnaires concernés s'acquittent, au profit de l'Etat, d'une participation financière ou d'une dation de surfaces bâties, voire d'une combinaison de ces deux modalités. Cette pratique a longtemps relevé de l'empirisme et procédé de la négociation de gré à gré entre l'Administration et les demandeurs sans que celle-ci ne soit encadrée par une quelconque norme.

Dès lors, le Gouvernement Princier, ainsi qu'il s'y était engagé, a décidé de formaliser un document précisant les règles de ces négociations afin que celles-ci puissent être réalisées en toute transparence. J'ai adressé à ce propos un courrier au Président du Conseil National vendredi dernier – en regrettant qu'il lui ait fallu tout le week-end pour traverser la Place – qui définit précisément les lignes directrices relatives à la surdensification volumétrique qui vont désormais être appliquées lors de chaque opération.

Ces règles ont fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le Conseil de Gouvernement la semaine dernière.

Ce dispositif se décline en deux temps :

1) Un promoteur projetant une opération nécessitant une modification de la réglementation d'urbanisme aux fins d'augmenter la densité autorisée sur une unité foncière déterminée adressera de sa propre initiative à l'autorité administrative une offre de concours ; celle-ci aura pour finalité de compenser l'impact de la construction à venir sur la vie urbaine en général, en l'absence, par définition, de prise en compte, par la programmation urbanistique de l'Etat, des effets inhérents à ces constructions non prévues.

2) Dans sa missive en réponse au demandeur, l'autorité compétente exposera que lorsqu'elle est saisie d'offres de cette nature, elle fixe de manière identique pour tous les offrants le montant des fonds de concours qu'ils se proposent d'apporter, selon des règles et barèmes établis et connus de tous. La somme n'est évidemment pas la même pour tous, mais le mode de calcul de la somme est le même pour tous et connu avant. La réponse de l'administration énoncera *in fine*, par application de ce document, le montant du concours volontaire qui sera apprécié de la part du promoteur pour compenser les impacts des constructions non prévues qu'il projette.

Je conclurai sur ce point en indiquant bien sûr que ce document sera naturellement porté à la connaissance des opérateurs immobiliers concernés.

Ce dispositif, loin donc de porter atteinte à l'attractivité de la Principauté, fixe en toute transparence des règles applicables à tous, des règles connues à l'avance, des règles stables et je pense que nous pouvons nous féliciter de cette avancée.

S'agissant maintenant de l'importante question du logement, je souhaiterais commencer par faire un point de la situation concernant la Villa Ida.

Le Gouvernement rappelle à cet égard que, suite à la transmission d'une synthèse de l'étude intitulée « Possibilités constructives autour de la Villa Ida » au Collectif Grand Ida, dont les membres de l'Assemblée ont d'ailleurs été rendus destinataires, la construction d'une école primaire dans ce projet est bien intégrée dans plusieurs scénarii transmis. A ce jour, le Gouvernement Princier demeure dans l'attente d'un retour du Collectif Grand Ida sur les solutions envisageables.

Par ailleurs, et dans le cas où l'intégration d'une école primaire ne serait pas retenue pour ce projet, le Gouvernement relancerait les études qu'il a suspendues dans l'attente de l'évolution du projet de « Grand Ida » qui devrait arriver dans une phase de concrétisation en début d'année 2014.

Pour ce qui concerne la Villa l'Engelin, les Services techniques compétents de l'Administration sont effectivement actuellement en train d'étudier les différentes possibilités afin de permettre une livraison de cette opération fin 2018. Un planning détaillé pourra être prochainement établi et vous sera immédiatement transmis.

S'agissant de l'augmentation de la capacité de cette opération, suite à la Commission Plénière d'Etudes consacrée aux Grands Travaux du 12 novembre dernier, un test d'une nouvelle volumétrie est actuellement en train d'être examiné, le principe étant, je le confirme, de développer des étages supplémentaires, tout en demeurant en-deçà de l'altimétrie maximale qui imposerait l'application des règles applicables aux Immeubles de Grande Hauteur. Je pense que nous pourrions très prochainement vous apporter une réponse quant à la capacité définitive de cette opération nouvelle dont nous avons convenu de la réalisation juste avant l'été.

Je voudrais ensuite revenir avec une attention toute particulière sur la question des besoins en logements domaniaux pour les Monégasques, car il s'agit d'une préoccupation partagée qui, si elle concerne naturellement le Conseil National, est aussi l'une des premières priorités du Gouvernement Princier.

A ce titre, je ne voudrais pas, Monsieur le rapporteur, entrer dans une querelle stérile de chiffres tant le sujet qui nous préoccupe dépasse ces seules considérations et touche aux conditions de vie de nombre de Monégasques. Je dois cependant dire que les mots qui sont avancés dans le rapport, tels que « *situation alarmante* » ou « *pénurie* » me paraissent quelque peu dépasser la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Vous le savez, le Gouvernement a souhaité pouvoir avoir une vision prospective sur les dix années à venir et a, à cet effet, confié une étude à l'I.M.S.E.E. dont le Président du Comité scientifique, le Professeur CHIAPPORI, dont je ne vais pas ici rappeler les compétences internationalement reconnues, a validé le contenu, à tel point qu'il est venu ici même, devant vous, en présenter les résultats.

Cette étude, dont les résultats ne sont pas infirmés par les constatations issues de la dernière Commission

d'attribution, a démontré que les besoins à l'horizon 2022 étaient de 500 logements. Face à ceux-ci entre 2012 et fin 2014, 528 appartements neufs ont été ou vont être livrés, auxquels s'ajouteront les appartements de restitution qu'on peut estimer à environ 80 unités. C'est donc 610 personnes ou foyers monégasques qui seront logés dans cette période entre 2012 et 2014.

Rien que cette année nous avons attribué 220 logements neufs.

En 2014, nous aurons les 161 appartements d'Odéon et environ 70 supplémentaires qui découlent des attributions de 2013.

En 2015, nous disposerons des logements libérés suite aux attributions d'Odéon, soit au minimum une soixantaine d'appartements. Donc, le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas rien comme effort fait pour le logement.

Ainsi donc, je crois que l'ampleur du problème a bien été prise en compte et que le Gouvernement, en accord avec le Conseil National, a bien su prendre les mesures qui s'imposaient. Ceci dit, et je vous rejoins sur ce point, Monsieur le rapporteur, l'étude de l'I.M.S.E.E. mettait en évidence une autre dimension du problème qui est celle de la mobilité au sein du Parc domaniaux sur laquelle beaucoup reste à faire, j'ajouterais bien, presque tout reste à faire. Nous devons effectivement tout à la fois réexaminer la question d'ensemble des loyers, celle des critères d'attribution pour inciter à des changements d'appartements dès lors que ceux-ci permettent de satisfaire d'autres besoins légitimes. C'est le travail qui nous attend lors des prochains mois et je ne serais pas hostile à ce que nous puissions imaginer de nouveaux dispositifs à caractère incitatif tels que par exemple des aides à la mobilité.

Nous avons également une autre réflexion à mener à bien qui est celle des livraisons à l'horizon 2020, et au-delà, et ce afin de permettre la rénovation ou la reconstruction de certains des immeubles domaniaux les plus anciens. Les capacités foncières existent en la matière et je ne citerais par exemple à ce propos que l'Annonciade II ou encore certains secteurs des Délaiés S.N.C.F. Dans cette phrase, le Gouvernement donne donc son accord à ce que nous prévoyions des immeubles permettant de restructurer, de reconstruire des logements des plus anciens des immeubles domaniaux.

Pour en terminer sur cette importante partie de mon propos, relative au logement, j'évoquerai la question de la partie domaniale de la « Tour Odéon ».

Naturellement, Monsieur le rapporteur, nous avons déjà commencé à réfléchir à la question des loyers et des charges.

Les prestations intérieures des logements domaniaux au sein de l'opération « Tour Odéon » seront équivalentes à celles du complexe « Les Jardins d'Apolline », le loyer au mètre carré s'approchera de ce dernier immeuble avant application des coefficients habituels de pondération.

Pour effectuer une première simulation hors pondération, l'Administration des Domaines a demandé à la société « S.C.I. ODEON » de communiquer le détail des surfaces dites « habitables » calculées à l'identique de tous les appartements domaniaux.

De plus, l'attention de la société « S.C.I. ODEON » a été appelée à de nombreuses reprises par l'Administration des Domaines sur la nécessité de rationaliser les charges locatives des logements domaniaux sans pour autant priver les résidents qui le souhaiteraient de différents services et prestations.

L'Administration des Domaines et la société « S.C.I. ODEON » ont ainsi convenu que le coût des services (salle de sport, piscine, sauna...) ne serait pas inclus dans les charges mais facturé directement aux locataires qui désireraient en bénéficier.

La société « S.C.I. ODEON » travaille par ailleurs à une estimation des charges et doit nous la transmettre au plus tôt.

Comme vous le voyez, nous sommes évidemment également attentifs à ce sujet car nous savons qu'il est d'importance pour les Monégasques. Nous avons quelques mois encore pour agir et nous les mettrons à profit pour intervenir s'il le faut au plan législatif pour que les charges appliquées à ces appartements soient dans la norme habituelle des charges des logements domaniaux.

Pour ce qui concerne la vente de certains appartements, je voudrais vous dire qu'aux yeux du Gouvernement une telle solution ne pourrait se concevoir que dans la mesure où elle ne porterait pas atteinte aux besoins légitimes exprimés par des candidats monégasques et où elle permettrait d'anticiper une livraison ou une acquisition avant les opérations « Testimoio II » et « l'Engelin ». Je pense donc que nous pourrions en reparler après le dépôt des candidatures pour les attributions de la « Tour Odéon ». Celles-ci pourront permettre de satisfaire des besoins immédiats mais également, si nous nous mettons d'accord sur des critères d'attribution adaptés,

de favoriser la mobilité au sein du Parc. Pour résumer ce passage je voudrais préciser que le Gouvernement n'est pas favorable à déclarer aujourd'hui qu'une partie des appartements de la Tour Odéon, y compris la partie des cinq pièces, n'est pas accessible aux Monégasques. Je préférerais que nous attendions de voir s'il y a une demande, de quelle façon est constituée cette demande et que nous en tirions des conséquences pour ensuite, évidemment, répondre très vite.

En conclusion, Monsieur le rapporteur, le Gouvernement considère que les projets en cours sont bien de nature à satisfaire les besoins à venir. Nous aurons par contre à faire face à un manque de logements neufs de 2015 à 2018. Il faut que nous travaillions ensemble sur ce sujet, mais la solution que vous évoquez d'une opération examinée par le passé à la Condomine – je le rappelle une opération qui ne contenait que des deux pièces – ne paraît pas *a priori* correspondre à cet impératif de calendrier.

Ce que je vous propose concrètement, il s'agit évidemment d'un engagement public, c'est donc de faire un point au moment des attributions d'Odéon. Nous pourrions à ce moment-là voir si la solution de vente de certains appartements est pertinente, et si elle est pertinente le Gouvernement sera d'accord. S'il faut envisager une ou plusieurs opérations intermédiaires de plus faible ampleur pour compléter notre programme de livraison et nous avons tout 2014 pour y réfléchir ensemble.

Le Gouvernement, je le dis solennellement, abordera cette discussion avec un esprit ouvert et pragmatique.

Concernant à présent les Grands Travaux évoqués dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je commencerai par la question de la mise en double sens du tunnel descendant.

Comme vous pouvez l'imaginer, cette hypothèse n'a évidemment pas échappé au Gouvernement et elle a été soigneusement étudiée au moment de l'élaboration du projet initial. En définitive, l'éventualité d'un tunnel en double sens permanent a dû être écartée. Elle aurait en effet induit la réalisation d'un tout autre ouvrage dont le coût aurait été très sensiblement supérieur et beaucoup plus problématique en terme d'instruction du dossier sur le plan de la sécurité avec les instances françaises. Je me permets d'insister sur ce dernier point car il est fondamental. Nous ne maîtrisons pas les contraintes de sécurité du tunnel puisque si l'entrée et la sortie du tunnel sont à Monaco, le tunnel est en France.

Aujourd'hui, la réflexion du Gouvernement s'est engagée sur la pertinence d'inverser le sens de circulation de ce tunnel au cas où le besoin s'en ferait sentir de façon ponctuelle. Par exemple, si un accident intervenait dans le tunnel Rainier III ou, si besoin était, pour permettre une évacuation plus rapide du quartier de Fontvieille, ce ne sont que des exemples. A cette fin, début 2013, des voiries ont été redéfinies à la tête amont du tunnel, avec la réalisation d'un encorbellement afin de faciliter son exploitation dans le sens montant. De façon ponctuelle, le sens de circulation dans ce tunnel prioritairement descendant pourra donc être inversé.

Je crois sur ce point que nous ne pourrions pas aller au-delà car les contraintes de sécurité sont encore plus fortes aujourd'hui qu'au moment de l'élaboration du projet.

Nous regardons néanmoins de près les possibilités qui existent peut-être physiquement sans élargir le tunnel, de créer éventuellement une voie supplémentaire, comme évoqué par le Président de la Fédération patronale, mais nous ne sommes pas sûrs de la possibilité de pouvoir réaliser cette voie supplémentaire et surtout de sa compatibilité avec la déclaration d'utilité publique actuelle. Envisager de demander une nouvelle déclaration d'utilité publique c'est retarder de nombreuses années le tunnel et c'est aussi entrer dans une zone inconnue quant à l'issue de la demande.

J'en viens à présent à une opération d'envergure majeure et particulièrement structurante pour l'avenir de la Principauté, je veux bien entendu parler du projet d'urbanisation en mer.

J'ai bien perçu, Monsieur le rapporteur, votre préoccupation et votre inquiétude.

Je voudrais vous rassurer et une lecture attentive du règlement de la consultation devrait également y contribuer.

Il n'est pas question dans ce sujet d'une importance fondamentale pour le devenir du pays de laisser à un opérateur, quelles qu'en soient les qualités et compétences, le soin de définir les contours de ce futur quartier de la Principauté.

La démarche suivie par le Gouvernement avec l'expérience du projet de précédente extension en mer, me semble au contraire empreinte d'une grande logique.

Nous avons commencé par publier ce règlement de consultation qui fixe un certain nombre de

spécifications qui dictent le cadre de la réalisation du projet et son économie globale. Sans toutes les citer, ces spécifications sont les suivantes.

La superficie de l'extension sera d'environ 6 hectares. Le projet devra prêter une attention particulière à l'insertion dans l'environnement, en particulier au respect de l'environnement marin, du voisinage, des sites et paysages, ainsi qu'à la gestion durable de l'énergie et des déchets. Une étude d'impact complète sur l'ensemble des phases du projet devra être réalisée. Le nouveau quartier sera conçu comme un « éco-quartier » correspondant à un Système de Management Environnemental. Les techniques susceptibles d'être employées pour sa réalisation seront strictement encadrées. Il devra être réalisé en superstructure et comporter des surfaces attribuables à des activités diversifiées, ainsi que des équipements publics.

Cette nouvelle façade maritime devra renvoyer une image qualitative et contemporaine pour la Principauté en respectant son identité paysagère et urbaine.

L'extension sera naturellement accessible aux véhicules à moteur mais restera principalement dédiée en surface aux usages piétonniers et aux modes doux. Les espaces publics de bord de mer devront demeurer accessibles.

Telles sont les exigences que nous avons fixées en y ajoutant le critère de l'association des entreprises monégasques.

C'est à partir de ces exigences que nous avons souhaité pouvoir recueillir les candidatures de groupements qui, outre leurs capacités techniques doivent disposer de la stature financière pour assurer le financement, la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure et de superstructure, en y associant comme je le disais à l'instant les entreprises monégasques.

Comme je l'ai écrit au Conseil National dès le 11 octobre dernier, cette consultation a permis d'enregistrer le dépôt de quatre candidatures. Une première phase de sélection a conduit à en sélectionner deux d'entre elles.

Nous sommes actuellement en train de mesurer les capacités de ces dernières et le choix du groupement avec lequel nous entrerons en discussion pour une durée limitée à une année devrait intervenir début 2014. Ces discussions s'inscriront dans le cadre strict fixé par le cahier des charges auquel naturellement celui-ci devra se conformer.

Il va de soi par ailleurs, Monsieur le rapporteur, que le Conseil National sera amené à jouer le rôle qui est le sien et à être informé régulièrement, ce que le Gouvernement entend naturellement faire dès que le choix du premier groupement sera fait. Autrement dit, pour commenter ce passage, le choix de la méthode du Gouvernement a été le suivant : on ne choisit pas des projets, on choisit des partenaires capables de réaliser l'extension en mer. On ne choisit pas un projet, c'est, me semble-t-il, une démarche sage car vous pouvez avoir une belle maquette, de belles photos, un bon montage en 3D et dire que cela est formidable mais qu'après le groupement qui propose cela n'ait pas les capacités juridiques, techniques, environnementales, urbanistiques de réaliser. J'ajoute, fort de l'expérience de la précédente extension en mer, que la méthode qui a été choisie par le Gouvernement est une méthode peut-être un peu laborieuse, qui n'est peut-être pas très séduisante, mais c'est une méthode plus sûre que de commencer par le projet. Donc, aujourd'hui, nous avons deux entreprises sélectionnées qui sont toutes les deux, *a priori*, capables sous tous ces aspects de réaliser l'extension et ensuite de vendre aussi les immeubles, etc... Nous allons choisir la meilleure et dès que le choix sera fait, évidemment, le Conseil National sera informé et associé ensuite à la définition et aux échanges nécessaires pour élaborer un projet au cours de l'année suivante.

Bien entendu, Monsieur le rapporteur, les aspects fiscaux de ce projet, je voudrais vous rassurer, n'ont pas été oubliés. Un accord avait été trouvé avec la France sur la question de la T.V.A. dans le cadre du précédent projet. Nous avons d'ores et déjà saisi la partie française et avons bon espoir d'aboutir à une solution positive assez rapidement.

S'agissant maintenant du Nouveau Yacht Club de Monaco, j'ai bien compris, Monsieur le rapporteur, votre préoccupation quant à son coût de fonctionnement dans la perspective de son ouverture prochaine. C'est un outil exceptionnel et qui effectivement impressionne par son dimensionnement. L'objectif que s'est fixé l'association pour le nouveau bâtiment est d'arriver à équilibrer à terme son budget.

Ceci dit, la mise en fonctionnement, les cérémonies de son inauguration qui doit nécessairement avoir un retentissement international et la capacité nouvelle de cet équipement impliqueront que les premières années devront nécessiter le versement d'une subvention pour compenser un déficit d'exploitation. Ce n'est pas une grande découverte que d'affirmer cela.

Il faudra être vigilant en la matière afin de la limiter dans un cadre admissible et croyez bien que nous avons d'ores et déjà attiré l'attention de ses gestionnaires à ce sujet mais nous pourrions, bien sûr, y revenir dans le cadre des séances d'examen de ce projet de budget.

Outre ces considérations financières certes importantes comme pour tous les investissements publics, il faut, selon moi, aller au-delà de la vision d'un club privé dédié uniquement à ses membres, un Club refermé sur lui-même offrant un cadre somptueux à ses membres mais sans plus, il faut au contraire considérer le Yacht Club comme une institution au service de la promotion et de l'attractivité de la Principauté de Monaco à l'international.

En effet, le yachting demeure un secteur générateur de retombées directes et indirectes non négligeables pour Monaco. La volonté demeure de créer un pôle nautique avec pour vocation d'offrir une plate-forme de communication à l'ensemble des professionnels du Yachting, très nombreux en Principauté, et contribuera à l'animation du Port Hercule et à la promotion de Monaco, et même, soyons ambitieux, pour conforter la position de Monaco dans le monde, comme capitale du Yachting.

La Société d'Exploitation des Ports de Monaco et le Yacht Club de Monaco ont signé un contrat pour conférer à ce dernier la mise à disposition de places d'amarrage dans l'avant-port Hercule en respect de la loi numéro 1.303 du 20 juillet 2005 fixant les conditions d'exploitation des ports et ce, le Gouvernement y a veillé, jusqu'à la fin de l'actuelle concession donnée à la S.E.P.M..

Dans le cadre de cette convention d'exploitation qui n'est pas une sous-concession, le Yacht Club de Monaco s'engage à reverser à la S.E.P.M. un montant correspondant à celui généré par l'avant-port jusqu'à ce jour ce qui explique la reconduction des recettes escomptées pour la S.E.P.M. pour 2014.

Je tiens à vous indiquer, Monsieur le rapporteur, qu'une fois l'ensemble des éléments finalisés concernant le budget prévisionnel du nouveau Yacht Club, tant en dépenses qu'en recettes, une réunion de la Commission des Concessions de Services Publics sera bien évidemment organisée afin d'informer pleinement l'Assemblée.

Par ailleurs, et d'une manière générale sur les Grands Travaux, le Gouvernement tient à préciser qu'il partage le point de vue de Monsieur le rapporteur quant à l'intérêt de pouvoir disposer, pour chaque

opération, d'un budget prévisionnel de fonctionnement. Ce type de document est pourtant parfois, comme pour un bâtiment comme celui du Conseil National ou du nouveau Yacht Club, dont le périmètre change fortement, difficile à mettre en forme par anticipation. En revanche, évidemment, pour une école, une crèche, un immeuble d'habitation, la chose est plus facilement réalisable, mais le Gouvernement partage votre remarque Monsieur BURINI, bien souvent les investissements ne rapportent pas ensuite mais coûtent en fonctionnement; en revanche il y a des investissements qui rapportent.

Je voudrais également évoquer un autre grand projet de construction soulevé par Monsieur le rapporteur, à plus long terme cette fois, le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace.

Le Gouvernement a élaboré, en dernier lieu en 2008, un schéma d'orientation sanitaire, c'est-à-dire un cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les évolutions futures de l'offre de soins préventifs, curatifs et palliatifs, pour les cinq années suivantes.

Ce schéma, qui concerne toute la politique de santé publique de la Principauté, est en train d'être mis à jour et sera donc présenté aux élus en 2014.

En ce qui concerne le Centre Hospitalier Princesse Grace en particulier, je tiens à rappeler que, dans le cadre de l'élaboration du Projet médical du nouvel hôpital, une large concertation a été menée entre le Gouvernement, la Direction de l'hôpital et les Chefs de Service de cet établissement.

Ainsi le plan technique détaillé, qui met en œuvre ce projet médical, s'appuie sur un schéma d'organisation des soins conforme aux besoins de la patientèle et aux réalités du bassin de population retenu pour le dimensionnement de l'hôpital et adapté aux évolutions futures de la médecine.

Je souhaiterais relever par ailleurs que le Gouvernement Princier, soucieux d'entretenir une concertation fructueuse avec le Conseil National, a fait connaître au Président de votre Assemblée, par lettre du 15 novembre 2013, son accord pour que puissent être organisées autant de réunions que nécessaires concernant le projet du futur C.H.P.G. et dont la préparation et le format, et je souligne le format, s'effectueront de concert entre le Conseil National et le Gouvernement.

D'ailleurs, notre première réunion sur ce projet interviendra d'ailleurs dès le 4 février prochain.

J'en viens à présent à un sujet de toute première importance pour l'avenir de la Principauté, à savoir la situation de la Société des Bains de Mer.

Je voudrais dire en tout premier lieu que je forme le vœu, Monsieur le rapporteur, que suite à la réunion qui s'est tenue le 3 décembre dernier ce dossier soit abordé de façon apaisée et en dehors de toute polémique inutile qui, *in fine*, nuise à la société.

Le Gouvernement rejoint l'Assemblée et considère effectivement comme elle que l'avenir de Monaco et des Monégasques est intimement lié à la bonne santé de cette société et à ses perspectives de développement.

Le Gouvernement ne peut donc qu'appuyer et soutenir les orientations arrêtées dans le domaine des jeux qui demeurent effectivement le cœur de métier de la société. La recherche de nouvelles clientèles, la création d'une école des jeux en 2014, l'accroissement des moyens affectés à la formation continue, sont des mesures qui vont effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur le rapporteur, dans le bon sens. Soyez assuré également que le Gouvernement sera et est attentif à la question du respect de la priorité nationale des emplois dans la société et ce, comme vous le soulignez, à compétences égales.

Pour l'avenir, les travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris et du Sporting d'Hiver représentent des investissements indispensables car il importe effectivement de rénover en profondeur le fleuron hôtelier de la Principauté qu'est l'Hôtel de Paris, qui d'ailleurs je crois de mémoire a fait l'objet dans l'histoire de sept programmes de rénovation totale, afin qu'il puisse concurrencer les plus hauts standards internationaux. Nous souhaitons et nous l'avons dit dès l'origine du projet aux dirigeants de la S.B.M. que cette opération – la rénovation de l'Hôtel de Paris – se déroule avec un accomplissement social exemplaire et digne de la Principauté, c'est-à-dire sans licenciement.

Le projet du nouveau Sporting d'Hiver quant à lui est un réel gage pour l'avenir tant les logements, les bureaux et les commerces de très haut niveau contribueront à l'attractivité encore renforcée du Carré d'Or de Monte-Carlo.

Lors de la réunion du 3 décembre dernier vous avez pu avoir une présentation de ce magnifique projet qui pourrait nécessiter la cession d'une parcelle du domaine public de l'Etat après naturellement que vous ayez voté préalablement son déclassement.

Nous avançons dans ce domaine car je crois qu'il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité, ce qui aurait pour conséquence d'amputer une partie d'un immeuble de bureaux.

Nous sommes en train de finaliser les derniers détails techniques et j'espère que nous pourrons début 2014 vous saisir d'un projet de loi.

Tous ces projets représentent un investissement de l'ordre de 600 M€ effectivement. Une augmentation de capital pour faire face à celui-ci est, comme vous le soulignez, envisagée et les dirigeants de la société sont en train de travailler sur ce sujet. La plus Haute Autorité de l'Etat s'est déjà publiquement exprimée et n'a laissé aucun doute sur le fait que l'Etat restera en toute hypothèse fortement majoritaire au sein de cette société.

Le Gouvernement prend note avec attention de la position exprimée ce soir par la majorité dont il tiendra naturellement le plus grand compte. Nous tiendrons, bien entendu, une réunion de la Commission tripartite dans le courant du premier trimestre 2014, ce qui nous permettra de faire un nouveau point.

Je souhaite enfin revenir sur un autre sujet qui concerne directement un grand nombre de Monégasques, à savoir la Fonction Publique.

Vous évoquez en effet, Monsieur le rapporteur, une augmentation des dépenses de personnel pour 2014 et relevez fort justement qu'une partie de cette augmentation est imputable à l'élargissement du périmètre d'action de l'Etat. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale recommande à cet égard, je cite : « *de favoriser le redéploiement, la formation continue et l'adaptabilité des fonctionnaires* ».

Cela étant, je suis d'accord avec cette recommandation et c'est d'ailleurs précisément ce que s'emploie à faire le Gouvernement depuis plusieurs années puisque le budget de formation alloué à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique s'est accru de 20 % par an entre 2008 et 2011, passant de 600.000 € à 1 M€, montant auquel il est depuis stabilisé. La plupart des formations effectuées ont précisément pour objet d'améliorer les compétences des fonctionnaires et agents de l'Etat pour les adapter aux évolutions de leur métier, mais également, pour ceux qui le souhaitent, de donner une nouvelle orientation à leur carrière.

S'agissant de favoriser les redéploiements, là aussi, le Gouvernement a mis en place depuis mai 2011 une mesure qui vise à ne pas renouveler systématiquement tout poste se libérant en cas de départ à la retraite ou de démission. L'objectif est d'obtenir une meilleure maîtrise des dépenses de personnel et une optimisation des allocations de ressources humaines en réaffectant certains postes à des domaines d'action prioritaires.

Cette obligation de maîtrise doit s'appliquer à tous. Chaque Service, chaque Institution publique doit être attentif avant de demander un renouvellement de poste et, plus encore, avant de solliciter des créations.

Il convient toutefois de préciser que cette mesure de contrôle mise en place par le Gouvernement – qui n'est pas très simple à concrétiser mais qui est en cours – ne concerne pas le Vivier. Nous pensons d'une manière générale que le recrutement de jeunes Monégasques dans la Fonction Publique est souhaitable car il constitue un investissement dans des compétences pour l'avenir.

Enfin, je tiens à rappeler que l'augmentation des dépenses de personnel s'explique également par la poursuite de la politique de soutien au pouvoir d'achat. Ainsi, même si cela n'a pas été demandé expressément par le Conseil National, je veux vous annoncer ce soir une revalorisation du point d'indice, qui impacte directement les revenus des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des retraités, de + 0,5 % au 1^{er} janvier 2014.

Il faut d'ailleurs remarquer en la matière que la Principauté est l'un des derniers pays à ne pas avoir gelé les revenus des employés et des retraités de sa Fonction Publique. En France, la valeur du point d'indice est par exemple gelée depuis 2010 et le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de reculer (- 0,4% dans la Fonction Publique d'Etat et - 0,8 % dans la Fonction Publique Territoriale, alors qu'il a augmenté en revanche de 0,2 % dans le secteur privé français). Monaco est également l'un des derniers Pays à ne pas avoir réduit le nombre global de fonctionnaires, dans un souci de service public optimisé et visant l'excellence.

Pour autant, je peux vous assurer que le Gouvernement veille à contenir ses dépenses de personnel dans des limites raisonnables, en encadrant notamment les mesures d'avancements tout en continuant de récompenser le mérite, afin de maîtriser cette partie conséquente de la dépense publique.

Par ailleurs, puisque vous signalez vous-même, Monsieur le rapporteur, l'importance dans ces dépenses

de personnel des charges sociales, en relevant notamment les 66 M€ affectés au seul paiement des retraites, on pourrait d'ailleurs ajouter aussi la très forte augmentation de cette dépense sur les trois dernières années, laissez-moi vous dire que, si le Conseil National en était d'accord, Monsieur le Président, le Gouvernement serait disposé à lancer une étude sur le sujet et à l'y associer car il s'agit évidemment d'une charge croissante pour nos finances publiques qui ne fera que croître encore plus. Nous pourrions, si vous en êtes d'accord, constituer un groupe de travail mixte avec un actuaire spécialisé à définir ensemble et deux experts désignés chacun par le Gouvernement et le Conseil National pour cette étude qui n'aurait pas de calendrier précis mais qui nous permettrait d'éclairer un peu l'évolution de ce sujet dans les années à venir pour nous permettre le moment venu de débattre et de prendre une décision.

Avant d'en terminer sur ce sujet, je voudrais rappeler ce soir que le Gouvernement attache une attention toute particulière au projet de loi qu'il a déposé il y a deux ans pour rénover le statut de la Fonction Publique. Je sais que la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a commencé à y travailler et qu'une réunion devrait se tenir prochainement. Pour le Gouvernement, il est important de voter rapidement ce texte qui a pour vocation d'inscrire dans la loi que le statut de fonctionnaire sera désormais réservé aux seuls Monégasques. Un texte réglementaire d'application viendra par ailleurs sécuriser, vous le savez, la situation des agents de l'Etat.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement, en élaborant son budget pour l'année 2014, continue d'afficher une vision à la fois pragmatique et ambitieuse pour l'avenir de la Principauté en mettant notamment l'accent sur les investissements productifs.

Le fait d'avoir retrouvé le chemin de l'équilibre budgétaire doit nous encourager à ne pas relâcher nos efforts, sachant que l'objectif est de revenir à un excédent structurel durable qui a permis, je le rappelle et personne ne l'a oublié, la constitution du Fonds de Réserve Constitutionnel, garant de l'indépendance de la Principauté.

C'est ainsi que le Gouvernement pense avoir, dans le respect des orientations établies et fixées par Son Altesse Sérénissime notre Prince Souverain, pris en considération les observations formulées par le Conseil National.

Les priorités que vous avez clairement identifiées, Monsieur le rapporteur, à savoir l'équilibre budgétaire, l'investissement, le logement des Monégasques et la S.B.M., sont entièrement partagées par le Gouvernement, ce qui laisse présager de bonnes choses pour la suite du travail que nous avons ensemble à effectuer.

Il importe en effet que les nationaux, les habitants, les entrepreneurs et les salariés qui sont la principale richesse de Monaco puissent avoir confiance dans l'année qui s'annonce pour que la situation de la Principauté demeure privilégiée dans un contexte international toujours aussi incertain.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget Primitif 2014, je souhaiterais une nouvelle fois remercier Monsieur BURINI pour l'important travail réalisé, en espérant avoir répondu à l'ensemble des demandes formulées par la commission qu'il préside. Monsieur le rapporteur, vous avez cité une phrase de RENAN sur la nation, je la partage en ce que Monaco peut, effectivement, croire en son avenir. Les Monégasques, les résidents, tous ceux qui travaillent et apportent leur contribution à la prospérité de ce Pays peuvent avoir confiance en lui, en son devenir. Dans un contexte international qui n'est pas toujours favorable, les orientations pour son développement et pour sa prospérité se retrouvent dans ce projet de budget établi par le Gouvernement Princier sous la Haute Autorité du Prince, dont nous allons discuter à partir de ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre de votre déclaration.

Avant de passer la parole aux élus qui la demandent, je voudrais donner la parole à Monsieur BURINI qui souhaite, Monsieur le Ministre, vous dire quelques mots à la suite de vos réponses extrêmement précises et étayées.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas répondre à tout parce que sinon on va inventer le mouvement perpétuel.

Je voulais d'abord vous remercier pour votre réponse à la question 68 de la Commission des Finances et de l'Economie sur la régularisation du point des fonctionnaires. En effet, vous nous annonciez

effectivement que vous alliez connaître la réponse en décembre 2013, ce dont je vous remercie pour les intéressés.

J'ai quelques impressions. Ma première impression à la lecture de votre réponse est celle d'une envie, d'une volonté de travailler ensemble, il me semble. Celle de prendre en compte le rôle du Conseil National qui n'est pas un opposant systématique mais un partenaire. Un partenaire qui peut, et je dirais, qui doit pouvoir ne pas être d'accord sur tout mais s'entendre sur l'essentiel. C'est pourquoi si vous rappelez très justement qui est le dépositaire de l'intérêt général, je rappelle à mon tour que nous y sommes tenus, le Gouvernement en tant qu'exécutif et le Conseil National en tant que législateur. Nous y sommes tenus parfois de manière différente et je l'espère jamais antagoniste. Sur le fond, lorsque le rapport parle de la fragilité sous-jacente de notre modèle économique, il n'est pas ici question de sous-estimer nos atouts mais d'attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité de se réinventer en permanence, à partir d'un socle commun séculaire, notre absence de matière première, l'exiguïté du territoire, des taux de T.V.A. et d'I.S.B. établis par convention et notre dépendance aux investissements étrangers nous incitent à sans cesse nous remettre en question pour attirer de nouveaux acteurs économiques et de nouvelles recettes.

Tout cela passe, bien évidemment, par un enrichissement du cadre juridique, de l'amélioration des transports et du cadre de vie, la création d'emplois pour des secteurs à forte valeur ajoutée, des alliances stratégiques, le maintien de notre compétitivité, la construction de bureaux, le maintien des nationaux dans leur pays. A ce titre je prends note de la volonté du Gouvernement d'avancer sur ce sujet et de travailler avec le Conseil National afin de trouver des solutions innovantes pour le logement des Monégasques. Outre les constructions nouvelles et adaptées, l'aide à la mobilité est une piste que nous avons proposée, il faut la suivre.

Avant toute chose je tiens à rappeler ici que Monaco est un Etat bienveillant, tant pour ses nationaux que pour l'ensemble de ses résidents et des personnes qu'il accueille et je dirais même *urbi et orbi* en faisant ici référence aux aides humanitaires et à la coopération internationale, je dirais que je ne vais pas entrer dans une querelle de chiffres à ce sujet comme sur d'autres d'ailleurs, cependant je ne peux m'empêcher de rappeler qu'au XVIII^{ème} siècle, un des pères fondateurs de la théorie économique, Adam SMITH écrivait un livre intitulé « La théorie des sentiments moraux ».

Cet économiste développait une philosophie du lien social qui le conduira et servira de fondement à ses réflexions dans les domaines économique et politique. Il écrira « La richesse des nations » on le sait, et cet ouvrage n'est pas encombré d'équation. C'est ma conception de l'économie et cette conception va au-delà des modélisations mathématiques, c'est aussi ma conception de la politique.

J'aimerais conclure en ajoutant que l'information préalable et l'association sont les fondements de notre relation Institutionnelle. Le rapport du Budget Rectificatif 2013 l'avait souligné et je regrette que cette information n'ait pas été plus respectée en amont de ce budget 2014 sur tous les sujets évoqués dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Vous vous rappelez Monsieur le Ministre la réunion qui a eu lieu ici-même le 3 décembre avec les dirigeants de la S.B.M. ? En effet, seule l'information franche et ouverte, le dialogue constant permettent de travailler de façon sereine et apaisée en évitant les malentendus. C'est pourquoi il est primordial qu'une relation de confiance s'instaure à l'avenir entre nous sur tous les sujets d'importance nationale qui dessineront l'avenir du pays au-delà de cette législature – Extension en mer, S.B.M., nouvel hôpital –.

Je vais maintenant laisser place aux déclarations de politique générale de mes collègues et aux débats qui vont suivre pendant trois jours et qui permettront *in fine* de savoir si les réponses et les engagements pris par le Gouvernement répondent aux attentes de notre Assemblée.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI, de votre réponse.

Je vous propose maintenant de donner la parole à tous les Elus qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce budget, en vous rappelant, comme je l'ai déjà fait en début de séance, que le temps de parole consacré à chaque intervention générale est de 6 minutes dans le cadre présent de la discussion générale, que je vous demande de respecter.

Dans l'ordre, j'ai vu se lever la main de Messieurs ROBILLON, CUCCHI et CLERISSI pour commencer.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre je n'avais pas eu votre déclaration et en particulier son préambule mais vous allez voir mon intervention y répond parfaitement.

La Constitution du 17 Décembre 1962, modifiée le 2 avril 2002, précise dans son Titre V « le Gouvernement », les principes de nomination et de fonctionnement du Gouvernement Princier. Le titre VII « Le Conseil National » est consacré au mode d'élection et aux grandes lignes du fonctionnement de notre Institution.

De ce texte constitutionnel, il apparaît, ce que nous savons tous, que le Gouvernement est nommé par le Prince et que le Conseil national est élu par les monégasques. En particulier, il consacre, dans son article 50, que le Gouvernement dans son ensemble est responsable uniquement devant le Prince.

La différence de nomination et d'élection a toujours, de fait, interdit aux membres du Conseil National d'influer sur la nomination des membres du Gouvernement, prérogative princière, d'une part. Et, d'autre part, le Gouvernement, dont les membres et les hauts fonctionnaires sont d'ailleurs inéligibles au Conseil National, s'est toujours abstenu, jusqu'aux élections nationales de 2013, de toute influence sur la campagne électorale des élections nationales. Il découlait ainsi, le dogme, régulièrement exprimé par les divers Ministres d'Etat, que le programme électoral de la liste majoritaire ne s'imposait en aucune manière au Gouvernement et donc au Prince. En d'autres termes, l'avis donné au travers de l'élection par les monégasques sur les orientations politiques, économiques, sociales ou sociétales du Pays n'avait jusqu'à cette date aucune force automatique à être appliqué par le Gouvernement.

Le Ministre d'Etat, défenseur du dogme, s'inscrit donc par ces paroles en défenseur de notre Monarchie Constitutionnelle Héritaire consacrée par la Constitution. Il s'inscrit donc, par là même, en rempart contre le parlementarisme.

Je rappellerais que ce système, le parlementarisme, qu'aucune des listes en présence aux dernières élections n'a prôné d'ailleurs, permet à une majorité élue de choisir son Gouvernement, nommé par le Chef de l'Etat, afin de mettre en marche les modifications demandées par les électeurs suite au programme choisi au travers de l'élection du corps législatif. Tout cela était parfaitement compris et appliqué jusqu'en fin 2012.

Or, l'appui apporté par le Gouvernement dans sa globalité à la liste Horizon Monaco aux élections de

Février 2013 change la donne. Cet appui a été très variable allant d'une campagne personnelle, téléphonique et stratégique de certains à une passivité bienveillante de celui qui aurait dû faire montre d'autorité au sein du conseil de Gouvernement pour faire cesser cette agitation politicienne, mais aussi à des conseils pressants de certains autres pour calmer les vellétés de candidature de certaines personnalités.

En effet, le fait que les membres du Gouvernement Princier aient favorisé une des listes en présence conduit en conséquence à ce que le programme proposé par la liste soutenue soit le programme favorisé par le Gouvernement. On ne peut, décemment, au plan intellectuel et politique, soutenir uniquement des personnes en faisant fi du programme développé et envoyer siéger au Parlement ses candidats favorisés en leur disant que leur programme n'engage pas l'Exécutif.

Le Ministre d'Etat et son Gouvernement, du moins en partie, mais la responsabilité est collective et globale, ont donc conduit à un changement institutionnel drastique. Il ne s'agit plus de parler de parlementarisme puisque, je le répète, ce n'est pas le Parlement élu qui a choisi son Gouvernement. Il s'agit donc d'un système antidémocratique où un groupe de personnes en charge du pouvoir exécutif décide et choisit la composition du parlement national. Ce système, que l'on pourrait qualifier de Gouvernement parlementariste, rappelle plutôt les pays sortant de la colonisation dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. On sait d'ailleurs les excès qui ont été commis sous ces latitudes...

Je pense l'avoir démontré clairement : le système a changé. Une alternative s'offre donc à nous :

Soit ce n'est qu'une erreur, funeste certes mais accidentelle, il convient de la critiquer et de rapidement remettre le vaisseau institutionnel dans la bonne direction afin d'éviter de se perdre en mer.

Soit il s'agit d'un choix délibéré et validé : Premièrement, le Gouvernement doit donc appliquer le programme de la majorité élue. Deuxièmement, la minorité, traditionnellement en opposition à la majorité, est placée en opposition directe et de fait avec le Gouvernement. Le troisièmement, est en fait une question : Est-ce que le Parlement est responsable devant le Gouvernement qui peut le congédier à souhait ?

Dans ce cas, il faut être très inquiet à court terme pour notre système politique, notre exercice de la

démocratie et, à moyen terme, pour notre avenir national et les générations à venir.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON. Contrairement aux usages, Monsieur le Ministre souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne peux pas ne pas réagir aux propos que vient de tenir Monsieur ROBILLON. Je peux les comprendre mais leur sens juridique et Constitutionnel m'échappe un peu et en tout cas je veux redire ici, solennellement, à vous-même, aux personnes qui nous écoutent, que le Gouvernement du Prince n'a absolument pas pris part à la précédente élection. D'ailleurs, la meilleure preuve c'est qu'à un moment donné, à des moments différents, les deux listes m'ont reproché une bienveillance qui n'était pas assez active. Donc si les deux m'ont reproché de ne pas être suffisamment actif c'est bien la preuve que le Gouvernement et le Ministre d'Etat lui-même n'ont pas participé ni soutenu, ni choisi ce qui est alors là, évidemment, quelque chose d'inconcevable.

Donc, je m'inscris totalement en faux, Monsieur ROBILLON à vos propos.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci Monsieur le Président.

Moi, j'avais cru avoir été élu par les Monégasques !

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues,

Nous entamons les débats du premier Budget Primitif soumis à l'appréciation du Conseil National issu du vote des Monégasques de février 2013.

Par leur vote, nos compatriotes ont choisi de faire confiance à une équipe nouvelle pour les représenter et défendre le programme politique qui correspondait le mieux à leurs attentes.

Un programme ambitieux mais réaliste, élaboré avec bon sens à l'écoute de nos compatriotes.

L'écoute et le bon sens, Monsieur le Ministre, voilà les maîtres-mots qui doivent guider les relations entre le Gouvernement et le Conseil National afin d'aboutir à l'accord des volontés prévu par notre Constitution.

Et s'il est un domaine essentiel sur lequel le Gouvernement doit savoir écouter les représentants des Monégasques, c'est bien celui du logement.

Nous avons hérité à notre arrivée à une situation de pénurie au sujet de laquelle nos prédécesseurs, aujourd'hui dans l'opposition, essaient de se justifier en arguant de la crise ! Belle excuse et bel aveu d'incompétence que de n'avoir pas été capables, sur un sujet aussi prioritaire, de défendre l'intérêt de nos compatriotes justement parce que c'était une période difficile !

S'il est un domaine où il faut savoir prévoir c'est bien celui du logement, car les immeubles ne sortent pas de terre par magie et il faut plusieurs années entre la décision de lancer une opération et la livraison des appartements correspondants.

C'est dire le manque de vision de l'équipe précédente puisqu'aucune construction n'était prévue après la livraison de la Tour Odéon fin 2014.

La Commission du Logement a, dès le début de la mandature, pris la mesure de l'urgence de la situation et nous avons obtenu du Gouvernement la programmation d'une nouvelle opération, l'opération L'Engelin, qui permettra de livrer environ 120 appartements en 2019.

Si l'on peut se réjouir de cette décision, la situation reste toutefois très préoccupante puisqu'aucun nouvel appartement ne sera livré en 2015, 2016, 2017 et 2018 !

Quand on sait, de plus, que la dernière Commission d'attribution qui s'est tenue le 21 novembre n'a pas permis de répondre aux demandes justifiées de plus de 180 foyers monégasques, on comprend aisément que cette situation de pénurie n'est pas près de disparaître !

Comment, dans ces conditions, pouvoir espérer sortir d'une logique quantitative d'urgence alors qu'il faudrait au contraire, pour régler cette problématique, avoir une vision qualitative qui permettrait de favoriser la mobilité et d'offrir des surfaces plus adaptées ?

Faudrait-il ne rien faire et continuer à courir après le manque d'appartements jusqu'en 2022, avec la livraison de la centaine d'appartements de l'opération

Testimonio II, que nous avons demandé au Gouvernement de relancer ?

Faudrait-il attendre jusqu'en 2026 et l'opération l'Annonciade II pour espérer triompher du manque de logements et disposer d'une réserve suffisante d'appartements afin de pouvoir réaliser les opérations tiroirs indispensables à la reconstruction des immeubles domaniaux les plus anciens, comme l'Herculis, ainsi que les nécessaires remembrements de quartiers, qui sont les seules solutions que nous ayons pour assurer la poursuite de notre croissance, compte tenu du caractère contraint de notre territoire ?

A cela, Monsieur le Ministre, je dis non, il faut changer de méthode et agir dès à présent. C'est pour cela que la majorité du Conseil National a demandé au Gouvernement de prévoir une nouvelle opération, domaniale ou mixte, livrable avant fin 2018.

Des solutions existent et je ne doute pas de la capacité du Gouvernement à les mettre en œuvre, pourvu qu'il en ait la volonté.

Monsieur le Ministre, sachez nous entendre, il ne tient qu'à vous que le sujet du logement des Monégasques ne soit plus un caillou dans la chaussure du Gouvernement mais devienne, au contraire, le roc sur lequel bâtir des relations apaisées et constructives entre nos deux Institutions.

Pour ma part, Monsieur le Ministre, je saurai écouter votre réponse sur ce sujet essentiel pour nos compatriotes qu'est le logement et le sens de celle-ci déterminera celui de mon vote sur cette loi de budget.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

Avant de commencer à rédiger mon intervention, il m'est apparu avec une certaine angoisse que je suis élu depuis bientôt six ans et, par conséquent, en cumulé, voilà plus de deux heures que j'essaie de monopoliser votre attention. Je suis navré de vous infliger ce pensum mais entendre, c'est humain, n'est pas écouter et si je ne vous ai intéressé guère plus

de dix minutes, elles auront malgré tout, ces dix petites minutes, permis d'avancer sur bien des sujets qui sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle ces interventions, qui peuvent paraître lassantes et répétitives à l'oreille de tous ceux qui nous suivent, sont importantes et nécessaires.

En charge au Conseil National du commerce et des entreprises, vous m'entendez ce soir principalement sur ces deux sujets.

La cohérence commerciale n'est pas satisfaisante, la prospective est inexistante et je profite de vos bonnes dispositions pour vous demander de réfléchir sérieusement à la création d'un observatoire du commerce qui permettra, entre autres, de réserver à une enseigne internationale un pourcentage de surfaces restant à définir dans chaque nouvelle implantation commerciale domaniale ou encore de déterminer une stratégie par quartier. Je ne comprends toujours pas pourquoi, par exemple, il n'y a eu aucune réflexion quant à l'emplacement des commerces sur l'ensemble des îlots des délaissés de la S.N.C.F. Ce qui conduit tout naturellement à des aberrations. Les surfaces commerciales sont en effet éparpillées sur plus de 500 m sans aucune continuité. Il y a un trou béant entre les Jardins d'Apolline et le Centre Commercial de Fontvieille car les rez-de-chaussées de l'îlot Canton, sans que l'on sache vraiment pourquoi, sont vierges de toute surface commerciale. De même, pourquoi avoir disposé des commerces autour du rond-point Aureglia puis pratiquement plus rien jusqu'aux Jardins d'Apolline ? Il n'y a rien de pire pour la cohérence commerciale que la discontinuité à laquelle nous sommes habitués par la force des choses, conséquence de la topographie particulière de la Principauté, et que nous constatons déjà depuis trop longtemps au boulevard des Moulins suite au non-respect de l'ordonnancement qui a conduit à l'installation de banques et d'agences immobilières. Il ne sert donc à rien d'en rajouter.

Nous commençons depuis quelques temps à libérer des surfaces de bureaux, ce sont ces fameux appartements domaniaux mal situés et impropres à l'usage d'habitation. C'est une belle avancée que je mets au crédit de notre majorité qui a su convaincre le Gouvernement de cette nécessité. Ce n'est cependant pas suffisant car des études récentes soulignent que les loyers du secteur privé sont parfois près de deux fois supérieurs à ceux du pays voisin. Or, nous bénéficions d'atouts considérables que d'aucuns nous envient, la sécurité et la stabilité politique en sont un exemple patent. Le manque de surface à proposer aux professionnels ne doit donc pas constituer un frein à

notre développement économique et l'Etat peut et doit jouer ce rôle de régulateur. Ils sont aujourd'hui 52 000 salariés à travailler chaque jour à Monaco. Ils seront probablement 100 000 dans quelques décennies. Notre prospérité et la pérennité de notre système social en dépendent.

Bientôt vont être signés des accords bilatéraux autorisant le télétravail et les sociétés de service, les entreprises liées à l'informatique ou aux nouvelles technologies pourraient bien profiter de ce cruel manque de surface inhérent à la Principauté pour proposer à leurs salariés ce mode de fonctionnement. J'espère cependant, avec le respect que je dois au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales qui a mené à bien ces négociations difficiles, que le succès du dispositif restera mesuré pour que ce ne soit pas un frein à la consommation. Plus qu'un tiers de présence à Monaco pour un salarié, c'est deux tiers de perdus en tickets repas pour un commerce de bouche à Fontvieille. Le télétravail s'inscrit donc dans une formule en losange qui comprend en parallèle l'extension de notre territoire, son accessibilité et la multiplication des immeubles de grande hauteur. C'est à ce prix que nous nous assurerons pour l'avenir.

Ainsi les produits de cession résultant d'une augmentation des droits à bâtir dans le secteur privé peuvent représenter, pour une entreprise propriétaire d'un immeuble dans la Principauté, une véritable opportunité de s'approprier des surfaces supplémentaires nécessaires à son développement. Nous vous sollicitons pour que la règle soit la même pour tous. Il nous paraît aujourd'hui indispensable de légiférer pour que l'on puisse enfin se doter d'un cadre qui soit plus qu'un code de bonne conduite.

Nous attendons aussi que le Département des Affaires Sociales nous propose une réforme de la loi sur l'inaptitude qui, à l'usage, se révèle contraignante et pénalisante pour les entreprises et en particulier pour les petites structures. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que nous parviendrons à une rédaction de la loi sur le handicap qui, bien qu'indispensable, en étant équilibrée, saura préserver les intérêts de chacun.

Si le Gouvernement, et je l'en félicite, a décidé de revenir à la règle qui voulait qu'un tiers des dépenses soit consacré aux travaux d'équipement, il a aussi pour devoir de protéger les entreprises monégasques. Lorsque, dans le cadre d'un nouveau marché public, une consultation est lancée par le Département de l'Equipement et de l'Urbanisme, les entreprises qui répondent à l'appel d'offre sont soumises à la règle

du *vade-mecum* et nous voudrions que cette règle s'étende maintenant à l'Administration des Domaines.

La démolition du Sporting d'Hiver va bientôt débiter, elle permettra la construction de sept tours d'habitation de grand standing. Parallèlement, la S.B.M. a décidé de rénover l'Hôtel de Paris afin que les prestations proposées soient au diapason des grands palaces internationaux. Nous ne sommes pas ici dans le cadre de marchés publics, mais l'Etat, qui je le rappelle détient la majorité des actions de cette société, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour amener ses dirigeants à jouer le jeu de la priorité nationale. Faire jouer la concurrence, certes, mais à devis égal, privilégier les entreprises monégasques.

Les industries monégasques ne sont pas toutes consommatrices de surfaces pour peu de valeur ajoutée, certaines sont fort heureusement florissantes et, par conséquent, la prime industrielle qui comble le différentiel de loyer avec le pays voisin doit être maintenue or elle est sujette à caution pour certaines d'entre elles. Nous y reviendrons en privé.

Fin de l'intervention en ce qui me concerne, place aux débats qui, je l'espère, seront constructifs.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Monsieur CLERISSI.

La parole est à Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Premier projet de budget de cette législature, ce premier Budget Primitif 2014 s'inscrit dans un contexte économique et social inédit et oh combien difficile sur le plan international. La mondialisation a connu une véritable crise économique, financière et sociale dont elle peine à sortir. La situation économique internationale reste objectivement très préoccupante et les principaux organismes internationaux tels le F.M.I. ou l'O.C.D.E. n'envisagent la possibilité d'une reprise de la croissance qu'à compter du second semestre 2014 et cela à un rythme modéré.

La France devrait donc amorcer une reprise progressive avec une croissance balbutiante de son produit intérieur brut qui devrait ressortir à 1 % en 2014 et 1,6 % en 2015. Au regard de ce contexte, prévoir l'avenir est délicat et en appelle en tout état

de cause à un principe de précaution et de réalité dans la préparation de la stratégie budgétaire car s'il est difficile de mesurer précisément l'impact de la situation économique des pays voisins sur les résultats de notre économie en 2014, une certitude s'impose. Les conséquences des crises économiques n'épargnent pas la Principauté et notre pays doit s'y préparer avec confiance, certes, mais toujours avec lucidité. Or c'est cette exigence de lucidité que j'ai eu de la peine à retrouver dans les prévisions budgétaires du Gouvernement pour 2014 et qui constitue, d'un point de vue strictement financier, la principale interrogation que j'adresse à ce Budget Primitif.

En effet, et après une lecture attentive de ce Budget Primitif, que constate-t-on ? Que jamais un Budget Primitif n'avait affiché un montant de recettes aussi élevé. Que jamais un Budget Primitif n'avait affiché un montant de dépenses aussi élevé. Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'effort entrepris depuis 2010 par le Gouvernement Princier pour réduire le déficit des finances publiques. Volonté de réduire les déficits avec des dépenses qui devraient passer de 919 M€ au Budget Primitif 2013 à plus de 973 M€ au Primitif 2014, soit une progression de 5,9 % alors que, dans le même temps, les recettes prévues devraient passer de 880 M€ à 951 M€ pour une progression de 8 %, le déficit prévisionnel de 39 M€ en 2013 est ramené à 22,6 M€ en 2014. Jamais un Budget Primitif n'avait présenté un déficit aussi contenu depuis fort longtemps.

L'amélioration significative de nos finances publiques, et au-delà de la situation économique en Principauté, contraste quelque peu avec la situation économique au sein des pays de la zone euro. Ces trois jours de débats permettront de confirmer ou non les prévisions affichées au budget par le Gouvernement tout comme ils permettront de mieux connaître la position du Gouvernement sur la gestion des liquidités du Fonds de Réserve Constitutionnel car vous connaissez la position de la majorité. Un constat : les performances du Fonds de Réserve sont depuis très longtemps inférieures de 2 à 6 points à des fonds gérés de façon identique c'est-à-dire en bon père de famille, conservatrices avec un large pourcentage de monétaire ou d'obligataire à court terme et une position valeur immobilière ne dépassant pas 30 %. 2 à 6 points, cela représente un manque à gagner de 38 M€ à plus de 110 M€ par an selon la valeur des avoirs liquides du Fonds de Réserve à l'instant « T » et ce depuis plus de 10 ans.

C'est pour cela que la majorité a demandé au Gouvernement, depuis la dernière élection, d'agir sur les problèmes liés aux frais de gestion et coûts de

transaction qui lui paraissent trop élevés et sur les problèmes liés à la gestion proprement dite de cette partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel qui ne lui semble pas assez performante. L'audit effectué par le Gouvernement sur le coût des frais de gestion du portefeuille du Fonds de Réserve Constitutionnel lui a permis de réaliser des économies substantielles et je m'en réjouis. Je souhaite qu'à l'issue de trois jours de débats nous en sachions un peu plus sur la réflexion entamée par le Gouvernement sur la nécessité de contrôler les coûts de transactions et, d'une manière générale, de gérer l'ensemble des avoirs du Fonds de Réserve Constitutionnel.

A cet instant mon vote est réservé, j'attends donc des précisions significatives et des engagements réels de la part du Gouvernement lors des trois séances budgétaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SVARA.

La parole est à Madame ROSSI.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, Monsieur le Président, chers collègues,

Comme je l'avais expliqué lors des séances du Budget Rectificatif, je porte un regard très attentif sur les rapports institutionnels qui régissent les relations entre la Haute Assemblée et le Gouvernement. Ce partenariat que nous devons rechercher, nous allons je l'espère, lors de ces débats, le ressentir comme un fait naturel et constant.

Que ce soit sur les sujets que j'affectionne particulièrement comme ceux de l'éducation et de la jeunesse aux côtés de Christian BARILARO, Président de la Commission en charge de ces questions, je serai attentive aussi aux différents thèmes comme le commerce, la circulation, le logement ou le développement économique pour la recherche de l'équilibre budgétaire.

C'est dans cette optique, Monsieur le Ministre, que j'ai choisi de vous parler des jeunes, une des préoccupations au cœur du quotidien des Monégasques.

Dans ma vie professionnelle, je côtoie des adolescents pour la plupart collégiens.

Prenons le collège Charles III justement. Cela a beau faire des années que le Gouvernement nous parle d'un

futur collègue dernier cri, mais je n'ai trouvé aucune information budgétaire sur la mise en chantier effective de cette nécessité nationale. Rien non plus dans le projet d'investissement pour les trois prochaines années. A ce stade nous en sommes encore à un vague projet foncier sans date de livraison avec tellement d'étapes préalables que nos collégiens seraient bientôt parents quand on pourra espérer voir le nouveau collègue sortir de terre.

J'espère que le Gouvernement s'engagera devant le Conseil National sur un timing, un planning et un objectif daté de livraison de ce collègue.

Dans le même domaine, celui de l'éducation. A Monaco nous pourrions être en droit d'attendre des outils numériques dernier cri, des ordinateurs, des tablettes, des cours interactifs au profit de tous les élèves.

Pourtant nous sommes tous fiers que Monaco flirte chaque année avec les 100 % de réussite au baccalauréat.

Je tiens d'ailleurs à féliciter tous les professeurs et l'Education Nationale en général, qui œuvrent au quotidien, pour maintenir ce niveau d'excellence et également maintenir le niveau de motivation des élèves. Mais il est important de savoir évoluer avec son temps et utiliser les nouvelles technologies pour rester sur le devant de la scène.

C'est un des thèmes de notre campagne Monsieur le Ministre, vous qui avez travaillé dans l'éducation, vous devez me comprendre : il en va de l'attractivité de la Principauté et de l'avenir de notre jeunesse.

Côté loisir, le cinéma devient une grande interrogation pour beaucoup de jeunes et surtout pour leurs parents. Je n'ai pas envie d'imaginer un Monaco sans cinéma. Avec la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille nous avons une opportunité mais ce que je souhaite, c'est que la stratégie cinéma de Monaco soit débattue ici et qu'une solution soit définie. Le cinéma à Monte-Carlo, à Fontvieille, ou bien les deux ?

Il y a d'autres thèmes qui me tiennent à cœur et que je traiterai au fil des débats, comme le Cap Fleuri, dont la rénovation est indispensable pour nos aînés.

Je tiens à ce que ces Séances Publiques soient le vrai lieu du débat et de la politique, le reflet d'une relation saine entre le Conseil National et le Gouvernement Princier.

Et vous l'aurez compris, j'en attends beaucoup pour déterminer mon vote de jeudi.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROSSI.

La parole est à Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Je commencerai mon intervention, Monsieur le Ministre, en soulignant l'importance des efforts consentis par les Autorités dans les domaines touchant au social et à la santé.

En effet, dans le cadre du projet du Budget Primitif 2014, je note avec intérêt une hausse par rapport au précédent exercice des dépenses d'interventions publiques, notamment au titre de l'Office de Protection Sociale et au titre des dépenses d'équipements directement liées à ces domaines.

La nécessité d'assurer un haut niveau de dépenses et d'investissements est en effet indispensable au maintien, d'une part, de notre modèle social et, d'autre part, de l'excellent niveau d'équipement et de prestations au titre de la santé dont nous bénéficions en Principauté.

Cette situation exceptionnelle, au-delà de son importance pour la population résidente et environnante, participe également à la notoriété, au rayonnement et à l'attractivité de la Principauté à l'étranger.

A l'occasion des échanges que nous avons eus ces dernières semaines, nous vous avons interrogé sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer l'avenir de la santé en Principauté.

En effet, au titre des dépenses d'interventions publiques pour 2014, on constate une augmentation de la subvention d'équilibre allouée au C.H.P.G. et à ses satellites afin d'en assurer l'équilibre budgétaire.

Les raisons de cette augmentation sont nombreuses et l'on peut citer pour exemple l'augmentation des charges due à la réforme du régime des retraites des personnels non médicaux, ou bien le tassement des recettes lié à la taille limitée du bassin de recrutement, ou bien encore la moindre valorisation par la France du prix des journées d'hospitalisation.

Cette tendance risque de se poursuivre avec le passage à la T2A même si celui-ci ne devrait pas avoir lieu avant 2017 ou 2018.

Il faudra donc redoubler d'effort pour rechercher de nouvelles sources de revenus. Pour ce faire, il faudra non seulement fidéliser la patientèle relevant des Caisses Sociales Monégasques en lui offrant un établissement toujours plus performant et moderne mais en développant une patientèle étrangère ne relevant pas des caisses sociales françaises.

Dans ce contexte, la construction primordiale du nouvel hôpital représente une préoccupation légitime de la représentation nationale tant sur le plan financier avec un budget évalué à pas moins de 668 M€ que pour ses répercussions pour les générations à venir.

Comment peut-on envisager de réaliser un tel projet sans concertation avec les élus au vu de ses implications en terme de politique de santé, de financement ou de conséquences sur les conditions de circulation, de stationnement ou de nuisances pour les habitants du quartier du Jardin Exotique.

Aussi, Monsieur le Ministre, sans vouloir remettre en question le programme arrêté par le Gouvernement Princier, je prends acte, au nom du groupe santé du Conseil National, de votre réponse concernant l'organisation de réunions en vue de l'aboutissement de ce projet, réunions dont le format et la fréquence restent encore à définir.

Par ailleurs, comme nous nous y étions engagés dès le lendemain des élections, nous avons étudié avec Thierry POYET, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, le projet de loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées.

Ce texte comporte deux volets : un social portant sur le travail, l'éducation et la santé et un autre portant sur le cadre bâti.

Dans un souci d'efficacité visant à apporter une réponse concrète et rapide aux attentes légitimes des personnes handicapées et de leur entourage, nous vous demandons de transformer en proposition de loi le seul volet social portant sur le travail, l'éducation et la santé afin qu'il puisse être voté dès cette année.

Concernant la partie du texte portant sur les modifications des normes de constructions, d'aménagements et d'accessibilité des bâtiments existants ou à venir, nous vous proposons d'attendre les propositions que le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme nous fera parvenir. Il est bien évident qu'il est hors de question, Messieurs de l'opposition, d'y renoncer.

Pour finir, Monsieur le Ministre, je voudrais vous rassurer concernant nos supposées velléités de cogestion.

Nous avons tous, en tant qu'élus, pleinement conscience de notre rôle, de notre place et de nos devoirs envers notre Souverain et les Monégasques.

C'est dans le cadre de nos fonctions de co-législateurs que nous réclamons le droit à l'information. Nous refuser ce droit reviendrait à remettre en cause le choix des Monégasques et à nous mettre dans l'impossibilité de remplir nos fonctions d'élus telles que définies au titre VII de notre Constitution.

Je suis certain que là n'est pas votre souhait et que nous pourrions continuer à œuvrer ensemble dans l'intérêt de notre pays.

J'attendrai donc la fin des débats pour déterminer le sens de mon vote en fonction des avancées que nous aurons entrevues dans les différents domaines qui nous préoccupent que ce soit la santé, le social ou le logement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

La parole est à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, chers amis,

Je souhaite aborder ce soir deux points : la méthode budgétaire et l'on ne s'en étonnera pas, la culture.

A propos de la méthode budgétaire, j'avais conclu le Budget Rectificatif en disant « faisons un rêve » ; aujourd'hui je dis « mais je rêve » !

On me demande de travailler à quatre mains ! Alors que je n'ai que deux bras !

On me donne le Budget Primitif lui-même, le rapport du Gouvernement sur le projet de budget, le rapport sur la clôture des comptes 2012, les réponses du Gouvernement, d'ailleurs assez complètes aux questions posées par notre Commission des Finances et de l'Économie Nationale et j'oublie le rapport sur le Fonds de Réserve Constitutionnel.

Je proposerai, en complément de ce qui a été demandé par notre rapporteur, quatre pistes, mais comme j'ai peu de temps j'y reviendrai plus en détail dans la discussion.

Premièrement, un bon tableau vaut mieux qu'un long discours ; deuxièmement, valoriser les points clés et non faire une analyse comptable ligne à ligne ; troisièmement, dans les analyses, uniformiser les dates de références, j'y reviendrai ; quatrièmement, porter des jugements de valeur ! Il est bon de nous dire si un constat est dans la norme ou non.

Si le mot n'était pas galvaudé chez notre grand voisin je dirais c'est un « choc de simplification ».

J'en viens à présent à la culture.

Penser la culture est d'une redoutable urgence, parce que de tout temps, la culture désigne implicitement la conception d'une société, l'idée qu'elle se fait de son avenir, de ce qu'elle imagine, de ce qu'elle souhaite et de ce qu'elle refuse.

Il s'agit d'une tâche particulièrement fascinante, puisqu'il s'agit à la fois d'imaginer la façon dont on pensera le futur, dont on le rêvera, et dont on construira le monde et dans le même temps, laisser une trace de nous-mêmes et de notre époque.

Bref, la culture est une ressource naturelle pour entrer de plain-pied dans la modernité. Ces quelques mots pour dire et annoncer qu'avec la culture nous sommes loin de la seule distraction. Si le Gouvernement dis :

« Tu as ton budget ! Tais-toi !! ».

Est-ce pour mieux pouvoir dire un jour :

« Tu n'as pas ton budget ! Tais-toi !! » ?

Nous nous devons de changer de braquet, élargir notre ambition.

Nous avons défendu l'idée simple et forte :

« La culture est un investissement et non une simple dépense » je crois que c'est important.

Toutes institutions confondues, Monaco investit 60 M€ annuellement dans la culture, soit + de 6 % du budget national ! Je dis bravo, ... et alors ? La vie continue. Non, nous nous devons d'être encore meilleurs.

Il se trouve que la dernière livraison de la revue « Politique Internationale », dans un numéro consacré à Monaco, vient conforter notre propos.

En effet, Son Altesse Royale la Princesse de Hanovre y indique clairement la voie, je cite : « *La culture ne se limite plus à des étreintes sans lendemain, au seul événementiel ; notre patrimoine, nourri d'hier, reflète de notre identité, se construit avec audace, patience, obstination.*

Monaco a une longue et belle tradition, cependant, j'aimerais voir dans cette tradition la transmission du feu et non la vénération des cendres.

La culture, ce miroir qui nous renvoie l'image de nos réussites et de nos échecs, de nos forces et de nos faiblesses, quoiqu'il en soit cette aventure nécessite des passeurs ».

Son message est clair.

Je vous propose de participer, tous ensemble, avec nos acteurs culturels, précurseurs par essence, à cette aventure ; construisons la !

Le chemin n'est pas si compliqué, mais tout se passait comme si un attentisme freudien venait compliquer notre tâche, notre travail.

Or, ce soir, le plan culture n'est plus un sujet tabou ! Je m'en réjouis avec le Gouvernement et je suppose avec tout le monde.

En effet, projeter la culture sur trois ans, ce sont 180 M€ et le quatrième investissement en valeur de l'Etat ! Nous pouvons travailler à cette vision constructrice. Ce n'est pas encore parfait, mais Rome ne s'est pas construite en un jour.

Mettre en œuvre une Commission Plénière d'Etude entre le Gouvernement et notre Haute Assemblée où l'on échangerait sur la culture ce serait aussi un bel effort.

Toutefois, quand ce n'est pas Monsieur FREUD, c'est la peur et les fausses raisons qui obstruent le progrès.

Ainsi, le projet « Nuit Blanche de Monaco » est un plus formidable pour le Pays ! Evidemment, comment imaginer ne pas mettre en avant les ressources locales qui sont un atout international.

Mais restons vigilant, Monsieur le Ministre, la culture est ce soir sur de bons rails je m'en félicite, faisons en sorte que les pré-requis ne deviennent l'alibi

de ceux pour qui ne pas bouger reste le meilleur moyen d'une existence heureuse !

Mais il n'y a pas que cela !

Par exemple, la destruction décidée du Sporting d'hiver provoque des dégâts collatéraux : cinéma – ma collègue en a parlé – scénographie à l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques. Des solutions existent, étudions les vite.

Nous voilà prêts à avancer ensemble ! La culture, ce n'est pas un dinosaure à qui on caresse la tête et qui, cinq ans après, remue la queue.

Pour terminer, ne l'oublions pas, les métiers de la culture créent aussi les nouveaux emplois. En Allemagne, le secteur culture comporte déjà autant d'emplois que le secteur chimie ! En France, le monde de la culture pèse autant que l'industrie automobile !

Si évidemment la distraction ne doit pas être oubliée, la culture est un levier fort de notre attractivité. Les ressources existent, nous devons en faire un merveilleux concert pour Monaco.

Et, j'en suis sûr Monsieur le Ministre, que vous partagerez avec beaucoup d'autres cet aphorisme : « *Là où il y a une volonté, il y a un chemin* ».

Merci de votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

La parole est à Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Avant l'examen du budget je voudrais rappeler les travaux effectués par la Commission de Législation que j'ai l'honneur de présider et ceux qui sont à l'ordre du jour de nos prochaines réunions de travail.

Au début de notre mandat, ainsi que nous nous y étions engagés, nous avons procédé à l'examen, puis au vote de la loi sur l'Administration Judiciaire et sur la Garde à vue, textes qui avaient tardé un peu trop à notre goût.

Nous avons également établi une proposition de loi visant à inclure dans notre droit positif le principe d'absence de nullité pour vice de forme en l'absence

de grief, proposition qui a reçu l'aval du Gouvernement Princier.

Tout récemment nous avons voté la loi sur la prescription qui réduit le délai de prescription de droit commun afin de s'adapter à notre monde actuel et à renforcer notre sécurité juridique.

Les prochains textes à l'étude sont l'Aviation Civile, dont l'étude sera entreprise dès le début 2014, puis le projet de loi concernant le Droit International Privé qui revêt une importance capitale pour notre pays qui accueille plus de 120 nationalités afin que, tout en préservant la Souveraineté de l'Etat et les règles d'ordre public, une place soit faite à certaines dispositions de lois étrangères dont relèvent certaines personnes afin d'assurer sécurité juridique et attractivité de Monaco.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci, Madame LAVAGNA.

La parole est à Monsieur Thierry CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues,

Beaucoup de points à souligner et beaucoup de sujets importants à traiter...

J'aurais, en effet, voulu vous parler de la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, des progrès en termes de réduction des frais qui vont dans le sens de la demande de la majorité, de la nécessité d'en modifier sa gestion en la rendant moins dépendante de la conjoncture et des marchés. Au-delà du côté très technique, il s'agit de dizaines de millions qui peuvent être gagnés et investis par le Gouvernement dans des logements pour les Monégasques, la construction du collège, la garantie de notre modèle social.

J'aurais souhaité évoquer l'avenir de la S.B.M., ce formidable pourvoyeur d'emplois pour nos compatriotes et mon regret de voir l'Etat brader une partie de son patrimoine ; l'Etat ne croirait-il pas lui-même dans l'avenir de cette société ?

J'aurais aimé comprendre l'absence de plan stratégique et de budget prévisionnel du futur Yacht Club, notamment concernant son fonctionnement, alors

même qu'il peut avoir un formidable potentiel d'attractivité.

J'aurais aimé vous parler de l'extension en mer et de l'absence d'information préalable du Conseil National alors même qu'il s'agit de créer un nouveau quartier, qu'il s'agit d'une future loi de désaffectation et de millions pour ne pas dire de milliards d'Euros d'investissement.

Mais l'essentiel, l'urgence n'est pas là !

L'urgence, c'est le logement pour nos compatriotes. Eh oui, la pénurie est toujours là, et si l'on ne fait rien, elle risque de s'installer pour longtemps.

Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder objectivement les faits. Les résultats des dernières commissions d'attribution, avec plus de 180 demandes légitimes non satisfaites ; le nombre de demandes nouvelles par an qui ne manquera pas de s'accroître ; la nécessité de constituer un Parc Domaniale de transition, indispensable pour réaliser des opérations de rénovation comme pour l'Herculis ou de remembrement, comme le projet Ida.

Alors que demandons-nous ?

Pour l'immeuble l'Engelin, construire le plus haut possible en restant sous la limite des immeubles de grande hauteur pour éviter que les charges ne s'envolent, le tout en respectant le délai de 2018.

Avancer rapidement sur le Testimonio 2, sans pour autant commettre les mêmes erreurs que pour la Tour Odeon, où l'Etat a financé et assumé les risques en laissant les bénéfices potentiels au promoteur !

Rénover tous les appartements domaniaux disponibles afin de les remettre en location dès que possible. Donc prévoir en amont les budgets en conséquence pour pouvoir faire effectivement les travaux.

Favoriser la mobilité à l'intérieur du Parc domaniale avec des mesures incitatives.

Poursuivre les actions de rapprochement entre l'Habitat et les Domaines qui, nous l'espérons, permettront une réduction des charges locatives.

Et, surtout, nous demandons une nouvelle opération publique ou mixte en plus de l'Engelin et de Testimonio 2. Elle est indispensable pour tenir compte des besoins des Monégasques pour les prochaines années. Des solutions existent, vous le savez !

Enfin, il est clair que l'on ne peut pas envisager décemment le logement des Monégasques dans le privé en considérant l'A.N.L. comme variable d'ajustement, sauf en intégrant les charges locatives dans le calcul de cette A.N.L.... un vrai paradoxe.

Nous demandons donc au Gouvernement de prévoir, d'anticiper et d'agir, plutôt que de réagir et de corriger le tir *a posteriori*...

Ce sera plus constructif pour les Monégasques que de nous donner des leçons de Constitution. Il faudra prendre l'habitude, Monsieur le Ministre, de voir le Conseil National jouer son rôle, tout son rôle, rien que son rôle. Mais ne vous méprenez pas, ne nous sommes pas votre adversaire, mais votre partenaire, pour servir Monaco et les Monégasques avec un horizon long terme dans le cadre strict de nos Institutions.

Ainsi, pour conclure mon propos, j'attends beaucoup de ces débats pour obtenir des réponses concrètes sur les différents sujets.

Mais ce sont essentiellement les réponses et les engagements du Gouvernement en matière de logement qui détermineront le sens de mon vote sur ce Budget Primitif 2014.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur CROVETTO.

La parole est à Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mes chers compatriotes si l'on m'avait dit voici un an que j'aurais été contraint de prononcer ce discours, je ne l'aurais pas cru et aurais sans doute renoncé à me présenter tant ce qui va suivre m'est pénible. Face à l'opacité érigée en système de gestion ici même dans notre Assemblée, le groupe Union Monégasque a donc été contraint de déposer en ce jour, auprès de Monsieur le Procureur Général, un signalement de faits susceptibles de constituer des infractions pénales. Ceci concerne bien évidemment certains contrats liant le Conseil National à des sociétés censées apporter des conseils. A de très nombreuses reprises, nous avons demandé des explications qui ne nous ont été fournies qu'au compte-goutte et de manière insatisfaisante. Personne, dans cet hémicycle, ne peut dire qu'il n'est pas au courant, puisqu'il y a eu un vote, je vous le rappelle, en juin dernier. Aujourd'hui, non sans avoir essayé de résoudre le problème en interne mais hélas sans succès, nous

avons donc été contraints, je dis bien contraints, de prendre nos responsabilités.

Je reviens maintenant, avec soulagement, au sujet qui nous rassemble.

Le vote du budget est le moment cardinal de la vie démocratique d'un pays, et notre Principauté ne déroge pas à cette appréciation.

Il nous appartient donc de nous prononcer en notre âme et conscience sur le texte proposé par le Gouvernement. La Constitution monégasque est très claire, et même très subtile dans l'équilibre qu'il faut trouver entre les composantes de l'Etat ; et je le rappelle, notre Conseil est une composante de l'Etat.

Avant tout, qu'il me soit permis de procéder à quelques constats politiques.

Tout d'abord, au niveau législatif, le groupe Union Monégasque a déposé deux propositions de loi. Ces textes sociétaux, intéressants la vie quotidienne présente ou future des Monégasques, attendent d'être étudiés en Commission Famille.

Dans le même temps, les Conseillers de la majorité ont également déposé deux propositions de loi. Même si la qualité ne se mesure pas forcément à la quantité, on ne peut qu'être surpris par la faiblesse objective de ce bilan.

Sur le plan législatif, la majorité avait l'occasion de frapper un grand coup en faisant aboutir la loi sur le Handicap dont le travail en amont avait été mené à bien sous l'ancienne législature. Elle l'a donc frappé, ce grand coup, en demandant au Gouvernement, qui l'a immédiatement accepté, bien sûr, de supprimer pas moins de 19 articles fondamentaux, ceux qui étaient destinés à régir l'accessibilité des immeubles pour les personnes à mobilité réduite que nous serons statistiquement tous dans un futur que j'espère personnellement lointain. Cette manœuvre dilatoire, je dis bien ce n'est pas une suppression, c'est une manœuvre dilatoire qui est et pour moi inacceptable.

Que dire de la loi sur le Patrimoine, elle aussi privée de toute sa substance contraignante... une récente réunion de notre Commission Culture, en présence de membres du Gouvernement, m'a clairement fait comprendre qu'au niveau de la protection du patrimoine immobilier, c'est à dire au niveau qui nous concerne tous très directement dans notre attachement affectif à notre Pays, il n'y aurait absolument rien à espérer, ce que je déplore et condamne avec la plus grande fermeté.

Et que dire, enfin, de notre réforme de la loi électorale. Ce travail passionnant, mené avec talent et compétence par Jacques RIT est en train, mes chers collègues, de nous échapper complètement, tant le Gouvernement souhaite conserver la main sur ce dossier pourtant emblématique de ce que nous devons être, un Parlement placé aux côtés du Souverain pour le conseiller. Le Président de la Commission s'en est d'ailleurs bien rendu compte lors de la réunion tripartite organisée au Gouvernement en la présence de la Mairie.

Sur le sujet de la S.B.M., on a beaucoup entendu s'exprimer le Président. On allait voir ce qu'on allait voir... et on a vu : que les travaux se sont poursuivis normalement, que les négociations avec le personnel se passent désormais dans un climat apaisé et que la reprise en main des jeux, sujet délicat, est une réalité. L'équipe dirigeante de la S.B.M., récemment accueillie en ces lieux, a été parfaitement comprise par l'ensemble de mes collègues qui lui ont réservé un succès d'estime. On est très loin de la guerre annoncée et c'est heureux, Monsieur le Ministre d'Etat, car le travail doit se poursuivre dans la sérénité, sans intervention politicienne et sans vacarme déstabilisateur et par là même extrêmement dangereux.

Alors, me direz-vous, GRINDA ne fait pas un constat, mais un réquisitoire.

Détrompez-vous, je veux souligner avec objectivité un domaine où l'efficacité est réelle : celui du logement. Même si, sur certains dossiers, je ne partage pas les vues du Président CUCCHI ; par exemple, sur le sacrifice de 20 appartements dans le bloc C des Tamaris, à ce compte-là, cher Docteur, il faudrait déplacer la moitié de la population sans d'ailleurs savoir où la reloger. Toujours sur les Tamaris, on nous jure la main sur le cœur que ce bâtiment retournera dans les Domaines à la fin des travaux, dans 15 ans...qui peut croire à cette fable cynique ? Je passe sur les opérations Odéon et Agaves 2 sur lesquelles je reviendrai plus tard.

Tout cela pour dire que je porte à votre crédit les travaux de la Villa l'Engelin et je vous en félicite. Sachez même que je vous soutiens dans votre souhait légitime et logique d'ajouter encore des étages supplémentaires pour pouvoir y loger plus de monde. De la même façon, vous insistez pour la transformation du projet initial de la Villa Ida et je suis vos démarches avec attention. En un mot, et pour faire écho à ce que je disais plus haut, votre commission se révèle active, vous intervenez sur tous les fronts, redonnant un peu de réalité concrète à votre majorité. Force est de constater que c'est le logement qui mobilise

réellement le Conseil National et, par voie de conséquence, c'est l'U.P. qui en devient le moteur ou le pilote...c'est un fait objectif qu'il faut souligner car il apporte une nouvelle donne à cette législation.

En amateur de jeu d'échecs, j'apprécie la stratégie de celui qui sait mener (et qui sait gagner) une partie avec les noirs.

Pour paraphraser un célèbre dramaturge anglais, et pour conclure en souriant, je dirai que vous nous aurez joué, en quelques mois, « Roméo et Juliette » pour arriver à « Richard III » en passant par « Beaucoup de bruit pour rien ».

Pour moi, et pour beaucoup ici, il n'y a plus de doute, SHAKESPEARE a existé et il était Monégasque.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs,

Après les attaques malveillantes de Monsieur ROBILLON envers le Gouvernement qui est accusé d'avoir soutenu la liste Horizon Monaco lors des élections, (quelle aberration !), Monsieur GRINDA, vous vous permettez de donner des leçons à la majorité, sur sa manière de gérer un texte de loi sur le handicap et ici, sur son opacité et ses manœuvres dilatoires. Quelle agression ! Alors, à mon tour, à ma manière, de vous inciter à vous instruire sur un peu de philosophie politique que je vais énoncer...

SHAKESPEARE disait... non... c'est ainsi que commence souvent les politiques... donc ce n'est pas SHAKESPEARE que je citerai mais plutôt Pierre DESPROGES : « *Dans notre pays, cette année c'était mieux, l'année prochaine ce sera pire encore* ». Cela concerne certes nos pays amis voisins, mais pas Monaco, car l'année prochaine, ici, « ce sera encore mieux » !

Si j'avais pu souffler un mot dans l'oreille du Président Français lors de sa visite, je lui aurais dit :

« Regardez Président, vous l'avez devant vous le système politique de référence, celui qui n'oppose pas les riches aux défenseurs de la protection sociale, une forme de « capitalisme social », à travers trois modèles, où l'on préserve le libéralisme, avec un

interventionnisme de l'Etat, sans pour autant qu'il devienne trop dirigiste, et où, dans toute chose, le social est prépondérant...et j'aurai ajouté : où est-il représenté ce modèle économique et social ? ...eh bien il est là, résumé dans ce document de 108 pages ; premier modèle où les dépenses de l'Etat, certes toujours mieux maîtrisables, ne sont pas la cause d'un déficit abyssal permanent ; un second modèle, là où sont réservés presque 1/3 du budget aux équipements et infrastructures, condition essentielle, comme dans une entreprise, d'investissement permanent et source de croissance, donc d'emploi, et en ce sens, si les recettes le permettent, j'invite le Gouvernement à accroître davantage en 2015 la part de ce budget d'équipement afin d'attribuer des parts de marché aux entreprises, surtout à celles dirigées effectivement par des Monégasques.

...Là où le budget d'intervention publique démontre que les domaines social, culturel, humanitaire et international ne sont pas accessoires mais doivent être sans cesse préservés, car le progrès social doit fondamentalement évoluer proportionnellement au progrès économique... sans oublier, « notre bas de laine », déjà évoqué, du Fond de Réserve Constitutionnel, rare exemple mondial, qui n'est pas l'illustration de notre luxure, mais le fruit d'une gestion qui se veut prudente et rigoureuse.

Ce budget se concrétise grâce à l'effort de tous dans ce pays, et vous avez la responsabilité, vous l'exécutif, de nous le présenter et de le défendre, mais nous, représentation nationale, nous avons le devoir de le discuter et de le valider et nous abordons ainsi le 3^{ème} modèle, celui des « relations politiques », où l'Etat a tous les droits, mais où des élus ont la légitimité de défendre les attentes et les demandes des électeurs, non pas par démagogie, car nous devons écarter celles qui ne sont pas recevables, et nous ne devons pas cautionner l'assistanat et l'explosion des dépenses, mais celles qui sont essentielles pour conserver un cadre et des conditions de vie convenable.

...Ah, incontournable Haute Assemblée, à qui il pourrait être quelquefois reproché de s'ingérer dans l'action de l'exécutif... pourtant, les limites sont claires : un, on ne conteste jamais les décisions du Souverain ; deux, le programme du Conseil National n'est pas celui du Gouvernement... mais parce que nous sommes des gens de terrain, plus que jamais dans cette nouvelle majorité, représentatifs des fonctionnaires, des médecins, chefs d'entreprise, responsables culturels, financiers, commerçants, professions libérales, nous avons le droit de nous exprimer sur tous les sujets.

La détermination favorable sur le vote de ce budget indiqué dans ce rapport dépend évidemment de vos réponses et de la prise en compte de quelques attentes essentielles, non pas parce que le Conseil National oserait imposer ou menacer, mais parce que nous n'aurions pas de « raison d'être » si nous n'obtenions pas pour les Monégasques ce qui est défendable et nécessaire.

Evidemment, dès lors, une multitude de questions surgissent. Bien que vous y ayez répondu, Monsieur le Ministre, partiellement, je les précise tout de même :

Quelle est la politique financière et économique du Gouvernement en 2014, notamment en matière de transparence fiscale par rapport à la volonté d'attractivité pour les investisseurs financiers et économiques ?

Quelle est sa politique de santé et donc l'état d'avancement du projet du nouvel Hôpital ?

Quels sont les projets en matière d'infrastructures, notamment pour faciliter la circulation ?

Projets dans le domaine de surfaces de bureaux et de planchers industriels ?

Quelles sont les dernières informations – vous nous en avez donné beaucoup – pour le projet de l'extension en mer, les moyens financiers de la S.B.M. pour engager les travaux de l'Hôtel de Paris et des immeubles à la place du Sporting et donc d'une loi de désaffectation d'une parcelle ?

Quelle est la nouvelle politique des jeux à la Société des Bains de Mer ?

Où en est le projet de l'extension du Centre commercial à Fontvieille ?

Le projet du Collège Charles III ?

Celui de la Maison des associations ?

Quels projets culturels dans l'avenir ?

Quelles sont les réflexions et actions sur la lutte contre le travail dissimulé, l'application du *vademecum* dans tous les Départements, la problématique des taxis à Monaco et bien sûr, surtout quelles sont les solutions en matière de logements domaniaux pour prendre en compte le réel besoin de logement des Monégasques avant 2019 ? etc... etc...

Donc, jusqu'au moment du vote, rien n'est acquis, mais je demande au Gouvernement de nous donner

les moyens de conclure à une position commune et harmonieuse, dans l'intérêt supérieur du pays.

Merci. Monsieur le Ministre je tiens à souligner que vous avez déjà répondu partiellement à un certain nombre de questions, d'autres feront l'objet de débats sûrement très intéressants.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

La parole est à Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers, mes chers collègues,

Comme je vous l'avais dit lors de mon intervention de politique générale sur le Budget Rectificatif 2013, la nouvelle majorité au travers de son étude était déjà projetée vers le prochain budget avec, à l'horizon, un regard sur les lignes budgétaires tenant compte de ces propositions tirées de son projet politique validé par les Monégasques lors des élections de février dernier. Des Monégasques vis-à-vis desquels elle est redevable de leur confiance. Personnellement j'avais déclaré dans ma conclusion que je serais très attentif sur le premier Budget Primitif de la nouvelle mandature.

Aujourd'hui devant ce document budgétaire j'avoue être perplexe. Pour faire court, je dirais qu'il ressemble un peu trop à notre goût à ses prédécesseurs mais surtout, et c'est là pour nous l'essentiel, on ne voit pas, ou si peu, de nos propositions dans ce document.

Le rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est en ce sens très clair. En reprenant les procès-verbaux des Commissions Plénières d'Etudes du printemps dernier, il m'avait semblé que le Gouvernement était assez bien disposé à notre égard mais j'aurais aimé que ce budget tienne un peu plus compte de ces bonnes intentions.

Un exemple parmi tant d'autres, l'ouverture de crédit de 3 M€ pour une opération aussi capitale pour nos compatriotes que celle de la Villa l'Engelin, cette ligne de crédit est dérisoire au regard de ce projet.

J'ai constaté aussi que les relations Gouvernement/Conseil National s'étaient quelque peu crispées au travers de petites passes d'armes entre les deux Institutions sur des points de prérogatives de chacune d'elle. Vous venez encore de le rappeler ce soir, Monsieur le Ministre. On a parlé de cogestion

alors que nous n'avons jamais revendiqué quoi que ce soit dans ce domaine si ce n'est que pour nous prononcer sur des budgets, nous avons besoin d'un minimum d'informations, informations que nous sommes toujours en train de quémander alors que nous sommes légitimes. S.B.M., Yacht Club, extension en mer, hôpital, Villa Ida, voilà des exemples où nous attendons des informations précises.

La dernière réunion qui s'est tenue ici dans cette enceinte sur le projet de la S.B.M. est le type même d'information dont nous avons besoin pour nous prononcer et voter des budgets ou des lois de désaffectation relatifs à ces projets.

N'oublions pas notre devise du « pas vers l'autre » mais ne faisons surtout pas en sorte qu'il se transforme en « croc en jambe » !

De tout cela nous allons débattre durant ces quatre jours où le logement sera l'un des principaux sujets de discussion car, ne nous voilons pas la face, ce sujet reste et restera toujours la priorité des priorités pour les Monégasques.

Dès 2014, après l'attribution des appartements de la Tour Odéon ou du moins ce qu'il en restera, nous allons traverser un véritable « trou d'air » de quatre années au minimum. D'ici là, le nombre de demandeurs va, comme l'A.N.L. d'ailleurs, exploser. Je suis convaincu que nous devons, même si les mots que je vais prononcer peuvent vous paraître forts, organiser de véritables états généraux sur le logement avec une vision à 15, voire 20 années : besoins, détection d'éventuels fonciers, qualité des ouvrages, définition du véritable caractère social des immeubles domaniaux, A.N.L., critères d'attributions, contrat habitation-capitalisation, mobilité du parc national, et j'en passe...

Le logement doit devenir la grande cause nationale. Je vous le dis, derrière les écrans du Canal local qui retransmet ces séances budgétaires il y a des familles qui attendent, qui attendent que nous leur donnions de l'espoir, l'espoir de se loger un jour dans leur pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

La parole est à Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement, Monsieur le Président, chers collègues,

Si j'ai décidé de m'impliquer en politique, c'est parce qu'il s'agit de relations humaines et sociales.

Il est important pour moi de s'occuper de la vie et du bien-être des gens au quotidien, de comprendre et d'essayer de traduire leurs attentes, afin de réfléchir ensemble aux meilleures solutions pour demain.

Etudier le budget, c'est vérifier que derrière la sécheresse des chiffres et des pourcentages de ces 108 pages, comme l'a dit Claude BOISSON tout à l'heure, c'est bien l'homme qui est au cœur du sujet.

C'est donc ce que j'ai réalisé à ma modeste échelle pour ce premier budget, sans arrière-pensée, avec une approche bienveillante au service des Monégasques et des habitants de la Principauté.

Je le fais déjà dans mon métier qui m'amène à prendre soin des personnes âgées, à m'occuper de nos aînés, de nos grands-parents, de nos parents.

Et je serai toujours là pour les accompagner et trouver la meilleure solution pour chacun.

Mais je laisse à d'autres le soin de développer ce point.

J'ai choisi de partager avec vous quelques-uns des sujets qui me tiennent à cœur, comme le sort des jeunes en Principauté.

En effet, je ne peux rester impassible face aux difficultés que rencontrent les collégiens et les lycéens.

Durant la campagne d'Horizon Monaco, j'ai toujours milité pour le développement de l'estime de soi chez les jeunes, pour les aider à faire face aux tentations de tous ordres : l'alcool, la drogue, le tabac, ou les attitudes complexes comme le harcèlement à l'école ou les dérives d'internet et des réseaux sociaux.

Je salue d'ailleurs le travail d'action innocence qui inlassablement depuis 11 ans fait de la prévention au sein des écoles.

Mais il est important de donner les meilleures armes à notre jeunesse qui a souvent besoin de confiance en elle. Pour cela, j'encourage le Gouvernement, non seulement à continuer sa politique de prévention mais également à la développer. Des programmes existent et ont déjà fait leurs preuves en France, il serait donc intéressant de les adapter et de les utiliser à Monaco.

J'interviendrai durant ces débats sur d'autres sujets tels que l'attractivité. Car tout comme vous, chers compatriotes, je vis à Monaco et je me demande souvent pourquoi des choses simples et de bon sens ne sont pas faites et n'y sont pas entreprises alors même qu'elles pourraient améliorer notre attractivité à moindres frais.

En effet, l'harmonisation des horaires d'ouvertures des commerces apparaît comme une mesure d'évidence et elle est fréquemment réclamée par les commerçants eux-mêmes.

Ensuite, j'ai un autre sujet de préoccupation qui va toucher tous les habitants de la Principauté : la disparition du cinéma le Sporting. Au-delà du symbole architectural, c'est aussi un point de rencontre, un espace de vie qui va disparaître.

Que va-t-il se passer dans un avenir très proche ?

La salle du Ponant pourra-t-elle réellement proposer une programmation suffisante et intéressante ? Y aura-t-il toujours un cinéma à Monaco ?

Autre exemple avec le Yacht Club.

Nous assistons tous à la construction de ce super navire amiral. Je suis contente d'entendre que le Ministre partage mon point de vue concernant la nécessité que ce bâtiment soit un point d'attractivité international. Mais que va-t-on en faire, à part souhaiter qu'il attire du beau monde ? Quel est le plan d'action prévu ? Qui va organiser la commercialisation ? Combien cela va-t-il coûter en frais de fonctionnement ? ...

Autant de questions, toujours sans réponses, ni justifiées, ni satisfaisantes à ce jour...

J'évoquerais maintenant, en tant que Vice-Présidente de la Commission des Relations Extérieures, quelques points concernant l'attractivité tournée vers l'International.

Il reste toujours très compliqué et difficile de faciliter la mobilité des étudiants et travailleurs monégasques quand ils vont à l'étranger. Cela ne peut se faire actuellement qu'au cas par cas.

Ensuite, il est important de développer une meilleure communication sur les réalités monégasques notamment au travers des instances internationales.

Les grandes campagnes de communication c'est une chose, mais pour faire partie, entre autres, de l'Assemblée pour la Méditerranée en tant que Parlementaire, j'ai pu mesurer à quel point nos réalités monégasques étaient méconnues.

Même à notre petite échelle, nous pouvons et nous devons apporter notre pierre à l'édifice. C'est un non-sens de laisser entendre que le Conseil National veut outrepasser ses prérogatives en matière internationale. Nous respectons trop les institutions pour cela et c'est justement dans le cadre de celles-ci qu'il nous est donné de rencontrer d'autres parlementaires lors des instances internationales. Ces contacts et ces échanges ne peuvent que servir notre cause à tous, dans l'intérêt du pays.

Enfin, et pour terminer, je mentionnerai le logement car, comme pour beaucoup de nos compatriotes, il est au cœur de mes préoccupations et je ne vous cache pas mon inquiétude sur ce sujet.

Mes collègues de la majorité Horizon Monaco en ont parlé et en parleront encore, consternés par la situation préoccupante laissée par nos prédécesseurs dans cette Assemblée mais également par le peu de cas que le Gouvernement semble parfois faire de nos demandes légitimes.

Aussi tout comme eux, Monsieur le Ministre, lors de ces débats, j'attends vos propositions fermes assorties de garanties, car c'est ce qui conditionnera mon vote sur ce budget.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

La parole est à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

La séance d'ouverture des débats du Primitif 2014, premier budget de cette législature, est un moment empreint d'une certaine solennité, à laquelle l'expression d'états d'âme personnels ne saurait seoir. Je m'enhardirai néanmoins à vous confier que c'est avec un plaisir sans mélange que j'ai écouté, après l'avoir lu, le rapport rédigé par le Président Marc BURINI. Et cela, sans nul doute, en raison d'un subtil équilibre entre la rigueur technique et l'évocation objective et totalement réaliste des carences chroniques de la relation Gouvernement/Conseil National.

Je fais volontiers miennes ses remarques, devenues désormais classiques, sur l'utilisation du Fonds de Réserve et sur le rôle que devrait jouer la Commission de Placement des Fonds. Unité d'opinion, également, en ce qui concerne son souhait d'une souscription massive de l'Etat à l'augmentation de capital de la

S.B.M., ou celui d'une maximalisation du projet de tunnel descendant.

Je partage ses inquiétudes au sujet des coûts de fonctionnement du futur Yacht Club, et cette inquiétude se transmue chez moi en angoisse lorsqu'il s'agit de l'innovant principe de choix appliqué au plus ambitieux des projets à venir sur la partie liquide de notre territoire.

Enfin, j'adhère intégralement à ses positions sur l'élément crucial du rapport que constitue la divergence d'appréciation entre nos deux Institutions quant à la situation prévisionnelle du logement domanial. C'est là un critère fondamental de notre paix sociale. Et cette notion de paix sociale, base de la stabilité du Régime monégasque, solide rempart qui nous protège de certaines velléités inquisitrices de nos Censeurs européens, me conduit tout naturellement à l'autre grand thème évoqué tout au long de ce document, celui des rapports institutionnels.

Actuellement, en état stable de paix sociale, il est aisé, pour le Gouvernement, d'informer le Conseil National souvent *a posteriori*, un peu avant ou, parfois, après la presse locale. Dans le futur, si des troubles sociaux venaient à se produire, qu'ils concernent les Nationaux ou l'ensemble de la population, comme ce serait tôt ou tard le cas dans l'hypothèse d'une pénurie non maîtrisée de logements domaniaux, c'est alors vers le Conseil National que l'on se tournerait. Mais peut-être serait-il bien tard pour élaborer et faire accepter des solutions d'austérité, dont seul le politique, dans un système qui se veut par définition de type non participatif, peut se faire l'apôtre efficace. Et, de grâce, que cessent enfin ces rappels à l'ordre, le plus souvent injustifiés, mais itératifs et quasi phobiques, autour du thème de la cogestion. Tout comme si le Conseil National, passager dans une chaloupe gouvernementale, voyait, éberlué, le Haut Fonctionnaire qui pilote se pencher pour couvrir la barre franche de son torse, de peur qu'un membre de la Haute Assemblée ne laisse une main s'égarer sur le sacro-saint segment d'acajou verni.

La récente Commission Plénière d'Etude « S.B.M. » est une bonne illustration de notre souhait, celui d'une information claire et d'un dialogue ouvert. Mais, cette fois encore, avec un important problème de chronologie. Imaginez seulement que la même commission ait eu lieu quelques mois plus tôt ? Cette illustration aurait alors constitué pour le Conseil la première enluminure, enfin en version décryptée, de ce Codex Séraphinien qui enferme encore trop

souvent les détails de certains grands projets gouvernementaux.

Nous n'avons pourtant aucune intention de nous asseoir sur vos sièges, et ce que nous remettons simplement en question, c'est la présence permanente de cet inutile Moucharabieh virtuel qui sépare nos deux Institutions. La séparation des pouvoirs est un acquis constitutionnel auquel nous tenons au moins autant que vous. Et point n'est besoin, pour garantir cette séparation, de nous informer avec un décalage horaire dont l'amplitude est le plus souvent intersidérale. Informer en amont n'est pas céder une part de pouvoir, sauf dans le cas de projets qui se situeraient en marge de la loi. Et nous n'envisageons pas un instant une telle hypothèse.

Au choc des idées jaillit la lumière, nous rappelle Nicolas BOILEAU. Et je ne vois que trois solutions pour gagner cette clarté du débat institutionnel :

La première est d'admettre pour ce débat une chronologie le situant en amont des prises de décisions gouvernementales, seul moyen pour nos deux Institutions de sortir côte à côte de ce tunnel (il faut donc bien prévoir deux voies de circulation, Madame le Conseiller...).

Les deux autres solutions, celle d'un Monaco sans ses Nationaux, ou bien sans Conseil National, je les ai bien sûr éliminées d'office, car elles impliquent toutes deux des remaniements profonds de notre Constitution.

En guise de conclusion, je ne changerai que quelques mots à celle de notre rapporteur : En l'absence de réponse et d'engagement public apporté par le Gouvernement à certains points fondamentaux soulevés dans le rapport, et qui seront repris tout au long des débats, je me déterminerai défavorablement sur le vote de ce Budget Primitif, qui passerait ainsi, à mes yeux, d'un budget de transition à un budget de négation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

La parole est à Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

En tant que Vice-Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, pour le travail et l'emploi, je voudrais ce soir, au moment de se pencher sur le Budget Primitif 2014, vous parler de cette adéquation nécessaire et vitale entre nos infrastructures et le développement économique vers lequel Monaco doit indiscutablement se diriger.

Monaco est un pays indépendant et possède un modèle économique et social incomparable, une économie dynamique qui attire une population active et qui crée des emplois.

Cette tendance, je crois qu'il faut la soutenir sans cesse, avec des idées, avec de la compétence, avec du courage parfois.

Cette capacité à développer sans cesse notre économie, nous devons l'entretenir, la préserver mais gouverner c'est prévoir, alors il s'agit aussi et surtout de l'anticiper, de la programmer, dans le cadre d'une vision claire et politique.

Aujourd'hui que voulons-nous ?

Nous voulons atteindre le chiffre de 100.000 salariés en 2050.

J'ai dit nous voulons, mais si j'en crois la tenue de certains équilibres comme ceux de la Caisse Autonome des Retraites, nous devons les atteindre.

Autrement dit, il faut développer le secteur privé et le monde des entreprises car c'est le principal créateur de richesses et d'emplois pour notre pays.

Il s'agit de la survie de notre système économique et aussi d'une bulle d'oxygène pour les Monégasques dans le cadre de leur choix professionnel, j'y reviendrai plus loin.

Bien sûr, nous nous réjouissons de l'avancée considérable que représentera à terme la possibilité de créer des milliers d'emplois externes avec la mise en place du télétravail. Bien sûr, nous sommes conscients qu'il n'est pas évident d'atteindre ce chiffre en quelques dizaines d'années,

Bien sûr, nous avons conscience que d'investir dans des infrastructures pour permettre l'accueil de ces salariés coûte de l'argent et en coûtera de plus en plus.

Pour autant, nous devons nous préparer à accueillir cette masse positive de travailleurs pendulaires et pour cela nous devons mettre tous les atouts de notre côté.

Aujourd'hui, nous sommes saturés dans tous les sens du terme avec 50.000 salariés et je prendrai deux exemples simplement : d'abord une saturation qui est mise en évidence par la pénurie de bureaux pour les entreprises, puis une saturation mise en exergue de façon insupportable par la situation des accès à Monaco.

J'en parle souvent, je sais bien, mais je ne peux m'empêcher de penser que ce problème nuit à notre économie et ne participe pas du tout, bien au contraire, à la fameuse attractivité dont nous nous revendiquons.

Aussi, j'incite le Gouvernement princier à tout mettre en œuvre et à coordonner lui-même l'ensemble des solutions potentielles pour prendre ce sujet à bras le corps et tenter dans un premier temps de le résorber, puis de l'anticiper.

Monsieur le Ministre, j'attends de ces débats que vous nous confirmiez un projet de grand parking à l'entrée de Monaco, j'attends de ces débats que les différents projets qui sont dans les cartons et qui selon moi y restent bien trop longtemps : celui des accès à la gare S.N.C.F., celui d'un téléphérique pourquoi pas, ou encore celui de la mise en service de la sortie Beausoleil sur l'autoroute pour diviser le trafic entrant !

Et puis il y a les choses que nous devons faire tout de suite : je veux parler du tunnel descendant, et si j'en parle c'est parce qu'il intéresse justement les travailleurs.

La précédente majorité a donné son accord en votant le budget qui y était relatif. Soit. Donc puisque la décision est entérinée alors pourquoi s'obstiner à vouloir ne faire qu'une voie descendante au lieu d'investir tant qu'il est encore temps dans deux voies descendantes? Je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, évoquer un problème d'autorisations, nous vous demandons de tout faire pour les obtenir.

A chaque fois que nous n'avons pas vu assez grand, nous nous le sommes reproché ensuite... et après, il sera trop tard !

Il faut se donner les moyens de notre développement économique et pas simplement le souhaiter et l'attendre.

Et puis en termes d'emploi pour notre communauté nationale, il faut bien se rendre à l'évidence, nous allons avoir besoin de plus en plus du développement du secteur privé et du monde de l'entreprise pour proposer des emplois qui ne pourront plus l'être seulement par la Fonction Publique et par la S.B.M..

Notre volonté politique c'est de ne pas subir cette évidence mais de la préparer, de l'accompagner, de la mettre en place.

Je reviendrai tout au long de ces débats sur l'ensemble de ces sujets mais aussi sur l'évolution du logement en Principauté, sur notre capacité à voir plus loin et plus haut en tous domaines, pour que nos finances soient saines, notre économie un modèle et notre monde du travail et de l'emploi une référence.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ROUGAGNON-VERNIN.

La parole est à Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame le Conseiller de Gouvernement, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Monsieur le Président, chers collègues,

En préambule de mon intervention, je souhaiterais évoquer les grands équilibres budgétaires de l'Etat et souligner la part prépondérante des contributions qui représentent 72 % des recettes.

Si elles sont un indicateur d'une bonne santé économique des entreprises et des ménages de la Principauté, elles traduisent aussi un besoin fondamental de rechercher d'autres voies pour accroître les richesses du pays et je n'ai, hélas, pas trouvé de ligne budgétaire significative qui va dans ce sens.

Il est en revanche rassurant de voir que les budgets de la santé, du social, de la sécurité, de la culture et de l'éducation sont enfin sanctuarisés, ce sont des domaines essentiels à l'attractivité de la Principauté.

En matière d'éducation, l'Etat a initié une politique de constructions et de modernisation des établissements d'enseignement public et privés qui permettront d'accueillir dans de meilleures conditions un grand nombre d'élèves de tous âges de Monaco.

Le futur collège-lycée F.A.N.B. du Roqueville, l'aménagement des locaux existants sur le site du Rocher pour 400 élèves et la reconstruction du Petit Cours Saint Maur pour le secteur privé sous contrat ou, pour le secteur public, la construction du nouveau Collège Charles III sur l'îlot Pasteur.

En revanche, il faudra se pencher rapidement sur la réalisation d'une école maternelle et primaire dans le quartier de la Condamine pour absorber le nombre important de futurs élèves de ce quartier qui ne pourront tous être inscrits à l'école existante qui sature déjà.

Le projet Grand Ida renferme des solutions inespérées. Non seulement pour le logement des enfants du pays et des Monégasques, mais aussi pour cette nouvelle école dans le quartier de la Condamine Supérieure. Nous le savons tous. Je souhaite que l'école en question soit l'angle d'investissement initial de l'Etat dans cette opération mixte de grande ampleur.

En ce qui concerne l'aspect qualitatif du système éducatif en Principauté, il est normal de souligner le taux exceptionnel de réussite, chaque année renouvelé, aux épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat et l'accompagnement personnalisé des élèves qui souhaitent poursuivre leurs études avec le programme des bourses d'enseignement.

Cependant, malgré cette enveloppe importante consacrée par l'Etat aux bourses d'études, force est de constater que le niveau d'excellence de nos élèves les poussent à embrasser des filières d'enseignement de très haute qualité qui se révèlent souvent extrêmement onéreuses et qui ne peuvent être couvertes par les seules dotations évoquées à l'instant.

C'est pourquoi la majorité du Conseil National va rapidement déposer une proposition de loi sur la mise en place d'un prêt étudiant garanti par l'Etat qui viendra en complément du programme des bourses et qui pourra permettre aux étudiants qui le souhaitent d'intégrer les universités de leur choix.

Cette proposition qui répondra aux besoins financiers des familles de compatriotes et de résidents ne résout malheureusement pas encore la problématique de la mobilité et de l'accès des étudiants monégasques à certaines filières à l'étranger, en raison de leur nationalité.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous avons à plusieurs reprises évoqué ce problème et pourtant, le nombre de compatriotes qui entament des démarches pour obtenir une nationalité autre que la nationalité monégasque ne cesse d'augmenter. Sans solutions du Gouvernement cette tendance va s'accroître encore. Il est urgent de trouver une issue à cette situation ubuesque.

Cette même majorité, Monsieur le Ministre, attentive à l'avenir de la jeunesse de son pays n'a eu de cesse,

depuis son élection de février dernier, d'attirer l'attention de votre Gouvernement sur la gratuité de la carte de bus scolaire au bénéfice des enfants scolarisés et domiciliés en Principauté.

Nous ne voulons pas d'une mesure à caractère social ou limitée à une certaine catégorie de la population, notre souhait réside dans une démarche à la fois éducative et environnementale. En effet, plus l'utilisation des transports en commun se développera dans l'esprit des familles et des élèves, plus les problèmes liés à la saturation de la circulation et aux conséquences de la pollution auront des chances d'être améliorés.

Je continue de croire que le Gouvernement envisagera avec bienveillance ce souhait fort de la majorité.

Enfin pour terminer avec les thèmes liés à l'éducation, je voudrais saluer la création par Ordonnance Souveraine du Haut-Commissariat à la protection des droits des libertés et à la médiation, étape essentielle dans le chemin qui conduira, je l'espère, rapidement à la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants, Convention dite de Lanzarote. Vous connaissez, Monsieur le Ministre d'Etat, la position claire et tranchée de la majorité du Conseil National pour le respect de nos Institutions et j'estime que nous sommes à notre place, dans notre rôle, conformément à la Constitution, pour évoquer le principe de cette ratification.

Sans transition, je souhaiterais enfin revenir sur mes déclarations énoncées au sujet de la Société des Bains de Mer lors des Séances Publiques consacrées au Budget Rectificatif 2013. Je regrettais, alors, le manque d'informations de la Haute Assemblée de la part de l'équipe dirigeante de cette société, poumon économique et social du pays, ainsi qu'un climat social complexe.

La réunion du 3 décembre dernier, dont le format mérite d'être renouvelé, a apporté certains éléments d'information, mais il reste, cependant, beaucoup de questions, quant à la position par exemple qu'aura l'Etat dans le tour de table concernant l'augmentation de capital destinée à assurer une part du financement des travaux du Sporting d'Hiver et de l'Hôtel de Paris, ou encore l'avancée des négociations sur la statut unique des jeux de table ou enfin la chute vertigineuse des recettes de certains secteurs du Casino qui ont vu leur chiffre d'affaires s'effondrer en trois ans et qui gâchent un peu l'excellence, par ailleurs, à l'heure où je m'exprime, des recettes globales des jeux.

Les salariés de la S.B.M. seront très attentifs aux débats qui s'ouvrent dès ce soir.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre d'Etat, de nombreuses questions restent en suspens et j'espère que ces trois prochains jours me permettront, en conscience, de suivre la recommandation du Président de la Commission des Finances et d'Economie Nationale. En effet, c'est la teneur de ces débats budgétaires, en responsabilité qui décideront du sens de mon vote.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

La parole est à Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Nous voici donc réunis pour discuter du Budget Primitif 2014.

Qu'est ce qu'un budget ? C'est l'instrument principal par lequel le Gouvernement met en œuvre la politique économique du pays, le rapporteur l'a bien souligné dans son excellent rapport.

Alors, je pourrais vous parler de l'état des persiennes du F.N.A.B. ou bien des mégots de cigarettes sur la rue Caroline, mais je n'en ferai rien. Les Monégasques élisent un Maire et un Conseil municipal, et nous, Conseillers Nationaux, votons le budget de la Commune. Et c'est très bien ainsi.

Par contre, je vais vous parler de dépenses à venir, même de celles qui ne figurent pas dans ce budget, mais qui devraient probablement y figurer. De quoi s'agit-il ?

Dans les semaines et mois qui viennent deux décisions très importantes pour le futur de Monaco, le nôtre et celui de nos enfants, vont être prises : il s'agit du financement des projets de la S.B.M. et du lancement de l'extension en mer.

Commençons par la S.B.M.. L'Etat est actionnaire à 69 % de cette société.

La S.B.M. doit lever environ 600 M€ pour financer la rénovation de l'Hôtel de Paris et le projet du Sporting d'Hiver. Soit. Une combinaison d'augmentation de capital, de dettes et de vente d'actifs

est envisagée. Une dilution de la part de l'Etat jusqu'à 55 % du capital a été jugée acceptable.

Je dois vous dire que je suis surpris, Monsieur le Ministre. Il y a trois ans à peine, l'Etat a investi sans sourciller près de 500 M€ dans un projet immobilier privé et maintenant nous rechignons à investir la fraction de cette somme qui nous permettrait de conserver notre participation dans le capital de la S.B.M..

Une société qui s'imbrique dans l'histoire de Monaco depuis un siècle et demi et qui a constitué un bassin d'emploi pour des générations de Monégasques.

La seule justification acceptable à mes yeux pour l'ouverture du capital est celle d'amener des compétences nouvelles en matière de gestion de marques et d'hôtellerie, et pour insuffler une nouvelle gouvernance. Pas pour l'argent donc, mais pour attirer des compétences.

Car la S.B.M. en a bien besoin de ces compétences : pour valoriser ses marques, pour ouvrir des casinos et des hôtels à l'international, pour mettre en place des plans de financement modernes qui séparent l'immobilier de l'exploitation.

Il faut mettre en valeur les deux actifs principaux de la S.B.M. qui sont son savoir-faire – jeux, hôtellerie, événements – et sa marque. Pour résumer, ses employés. Ce n'est que par ce chemin que la S.B.M. continuera à être un bassin d'emploi pour les Monégasques. Pas toujours à Monaco, probablement.

Alors oui. Allons de l'avant. Avec ambition. Mais ne vendons pas la poule aux œufs d'or.

L'actif immobilier créé par le projet du Sporting d'Hiver (16.000 mètres carrés) peut être estimé entre 800 M€ et 1 milliard 600 mille euros. Pourquoi en faire profiter des investisseurs extérieurs, sauf s'ils amènent des compétences nouvelles dans des proportions considérables ?

Et puis nous avons le Fonds de Réserve Constitutionnel qui peut et doit être mis à contribution, soit par le rachat d'un actif, soit par une participation à l'augmentation de capital.

Plutôt que d'investir dans des projets sociaux pour cacher aux Monégasques notre déficit budgétaire.

De nouveau, je suis surpris. Nous n'hésitons pas à investir 500 M€ sans appel d'offre dans un fonds financier comme le fonds Pleïades, qui n'a

virtuellement rien rapporté depuis cinq ans, mais nous hésitons à investir dans l'immobilier à Monaco, qui est notre pétrole à nous.

L'Etat n'a pas joué son rôle d'actionnaire majoritaire car l'Etat n'a pas de stratégie claire pour la S.B.M.. Une gouvernance déplorable faite d'interventions à tous les niveaux.

Jeter le blâme publiquement sur l'équipe dirigeante, comme l'a fait la majorité, c'est se tromper de cible. C'est aussi donner un message dangereux aux banques et aux investisseurs.

Concernant l'extension en mer, on en sait assez peu. De nouveau, je rejoins le rapporteur dans son excellent rapport.

Une inscription de 4 M€ est prévue en 2014 pour des études sur ce poste.

S'engager dans une extension territoriale sur la mer est une décision stratégique, qui sera lourde de conséquences pour l'avenir économique de la Principauté. Nous n'avons pas le droit à l'erreur.

Dans cette optique, on peut lire dans les réponses écrites du Gouvernement « *qu'aucun plan, dessin ou photomontage* » n'est disponible alors que nous sommes très proche de choisir la société qui réalisera les travaux. Quels travaux ?

Les réponses du Gouvernement mentionnent aussi que les caractéristiques du projet seront mises au point avec le candidat qui a remporté l'appel d'offre. Cette procédure ne met-elle pas le candidat choisi dans une position favorable pour négocier ?

On ne sait rien sur le montage financier du projet. L'Etat participera-t-il financièrement au projet ? Prévoit-on des infrastructures publiques sur la plateforme ?

Ces deux projets, la S.B.M. et l'extension en mer, vont déterminer notre futur, et ce Budget Primitif 2014 ne permet aucune lisibilité sur aucun d'entre eux.

De qui se moque-t-on ici ? Je voterai sur ce Budget Primitif 2014 sur la base de ce qui s'y trouve, mais aussi sur la base de ce qui ne s'y trouve pas.

Pour terminer sur une note positive, je voudrais féliciter le Gouvernement pour les progrès accompli sur le sujet du télétravail.

Car ne nous y trompons pas. Cette avancée, qui semble modeste à première vue, ne l'est nullement

car elle étend les frontières de notre pays en permettant à des employés qui ne sont pas présents physiquement de bénéficier de notre système. Et nous, de bénéficier de leur travail.

C'est une extension de notre territoire, en mode *soft-power*.

C'est le futur, car c'est aussi et surtout par ce biais que nous allons contrecarrer notre principal handicap, nos 2 kilomètres carrés.

Je ne peux qu'encourager le Gouvernement à explorer d'autres domaines dans lequel notre souveraineté pourrait être ainsi projetée vers l'extérieur, que ce soit pour le logement, le traitement des déchets, les transports, la fiscalité, la sécurité, l'éducation des personnes qui travaillent à Monaco, et ainsi de suite.

Car nous sommes un pays prospère, et nous n'avons aucun intérêt à ce que la région voisine, le bassin économique monégasque, ne soit pas prospère aussi. C'est du gagnant/ gagnant.

Je l'ai dit en d'autres mots pour la S.B.M.. Qu'elle arrête de se regarder le nombril, de penser en termes de 2000 chambres et trois casinos sur 2 kilomètres carrés.

Mais cette remarque est aussi vraie pour le pays dans son ensemble.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. La parole est à Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Nous sommes au premier jour de l'examen du Budget Primitif 2014 et je vais débiter mes propos par un court résumé du travail effectué dans le cadre de la commission que j'ai l'honneur de présider.

Depuis les élections de février, la Commission des Droits de la Femme et de la Famille s'est réunie huit fois. Les Conseillers Nationaux qui y assistent régulièrement ont pu travailler sur la proposition de loi sur la transmission du nom de famille, proposition adoptée par l'ensemble des élus de la Haute Assemblée

le 27 novembre dernier et je les en remercie une nouvelle fois ce soir.

J'espère que le Gouvernement y réservera une suite favorable.

En 2014 la commission se réunira pour étudier une proposition de loi déposée récemment par la minorité, ayant pour sujet le mandat de protection future. C'est un sujet important qui tient à cœur à l'ensemble du Conseil National toute tendance confondue et sera donc l'objet du texte que je proposerai à l'étude ce début d'année 2014. Le texte pourra être enrichi et amélioré lors des discussions au sein de la commission. Il pourra également être complété par un texte parfaitement complémentaire pour parfaire et globaliser l'approche de cette problématique, nous y reviendrons prochainement.

Nouvelle élue de cette Assemblée, je mesure sans difficulté l'importance de ce premier Budget Primitif. Il s'agit d'un exercice nouveau pour les néophytes dont je fais partie et je tiens à en remercier mes collègues pour leur aide mais aussi le Gouvernement pour toutes les explications qu'il a pu nous fournir en amont de ces Séances Publiques, lors des Commissions Plénières d'Etudes et réunions thématiques privées très instructives.

J'en viens au thème essentiel de ma déclaration, le maintien de notre cadre de vie, cet environnement privilégié à Monaco. C'est une condition essentielle au développement harmonieux de chacune et de chacun, Monégasques ou résidents. Nous devons par voie de conséquence, entamer une réflexion sur plusieurs problématiques incontournables : celle de la circulation, celle du maintien des espaces verts, celle d'une coordination intelligente et logique des travaux et celle du bien-être de nos jeunes.

Comme vous l'avez vous-même admis un peu plus tôt, Monsieur le Ministre, il faut continuer à rendre notre pays attractif pour attirer de nouveaux résidents, le plus souvent pourvoyeurs d'activité économique, d'emplois et de richesse, pour les inciter à s'installer avec leur famille.

En outre, j'ai bien noté pendant l'étude de cette loi de budget que le Gouvernement entendait maintenir sa politique d'aide aux familles Monégasques et je tenais à l'en féliciter.

Notre pays est exemplaire en ce qui concerne sa politique sociale et familiale et j'encourage le Gouvernement à continuer dans cette voie.

Cette politique doit permettre de continuer d'aider nos compatriotes, jeunes et moins jeunes, à maintenir un bon niveau de vie dans un cadre de vie serein.

Pour la majorité actuelle, l'ensemble de cette politique économique et sociale doit permettre de pérenniser et de renforcer le pacte social avec les Monégasques et pour nous, c'est une approche non négociable, mais il n'échappera à personne que pour pouvoir obtenir un haut niveau de prestations, d'allocations, d'aides diverses, encore faut-il des fonds, des recettes et donc un développement économique au moins équivalent à la progression de la demande globale. Il faudra de la rigueur au niveau technique dans la gestion des finances publiques et une grande discipline sur le plan politique.

J'attends beaucoup de la tenue de ces débats autour du Budget Primitif 2014, des idées, des confirmations, des annonces précises et, je l'espère, beaucoup d'audace.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.

La parole est à Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Monsieur le Président, chers collègues et amis,

Autant le dire tout de suite, ce Budget Primitif 2014, ce « budget de transition » comme l'a qualifié notre rapporteur, ne me passionne pas, parce que l'ambition que vous avez évoquée, moi je ne la vois pas, et parce que les sujets politiques cruciaux, logement, C.H.P.G., S.B.M., extension en mer, ceux dont nous avons discuté sans arrêt depuis neuf mois, en sont globalement absents, tout comme la délicate évaluation des premiers impacts des accords O.C.D.E..

Cela, je ne vous le reproche pas, c'est le planning des projets qui le veut, ça veut juste dire que notre premier vrai rendez-vous budgétaire, ce sera plutôt dans un an, alors, patience...

Pour autant je ne vais pas dormir pendant ces quatre séances, parce qu'il y a énormément de points à clarifier, de questions à poser, et un dialogue à établir...

Oui, Monsieur le Ministre, un dialogue à établir entre vous et nous, un dialogue qui ne soit pas un échange superficiel de propos convenus entre gens de bonne compagnie, mais un dialogue qui accepte d'aborder le fond des problèmes, pour chercher des solutions.

Je l'ai dit souvent, je ne crois pas que le Gouvernement soit l'ennemi du Conseil National.

Je ne crois pas non plus qu'être élu par les Monégasques nous ait rendus détenteurs de la vérité universelle, mais je suis étonné de cette difficulté à établir entre nous un dialogue sain, franc, intelligent. Parce que, pour des gens qui, selon M. ROBILLON, sont de mèche, je trouve que ça devrait bien mieux se passer, ou alors on joue vraiment bien la comédie...

Vous commencez à nous connaître, nous sommes concrets, pragmatiques, nous ne raisonnons pas par les « y a qu'à » ou les « faut qu'on », nous ne nions pas la complexité de certains dossiers, et nous pensons qu'à défaut de trouver les solutions idéales, si on arrive à mettre en place des solutions imparfaites qui améliorent les choses, on n'aura pas perdu notre temps...

Depuis toujours, on a habitué les Monégasques à ce qui se fait de mieux, désormais on a du mal à tenir ce cap, parce que l'époque est plus difficile, l'économie moins porteuse, le terrain plus rare, il faut accepter le « un peu moins parfait », le « plus tard », le « pas pour tout le monde », et au-delà de l'accepter, nous, il faut l'expliquer et le faire accepter à nos compatriotes.

Et pour cela, Monsieur le Ministre, je crois qu'on est plus fort à deux, avec des discours qui se complètent plus qu'ils ne se combattent.

Cela ne s'appelle pas pour autant de la cogestion, ça veut juste dire que chacun joue son rôle, mais le plus intelligemment possible, parce que si j'ai humblement dit tout à l'heure que nous n'étions pas détenteurs de la vérité universelle, je suis, comme tous mes collègues, juste assez prétentieux, pour dire que nous détenons nous aussi une partie de l'intelligence de ce pays et que nous voulons la mettre à son service...

Accepter le dialogue, informer, expliquer ses décisions, je le sais, ce n'est pas très naturel chez l'être humain, mais ce n'est en aucun cas s'affaiblir, ce n'est pas renoncer à ses prérogatives.

Pourquoi vous dire tout ceci maintenant ?

Parce que je n'ai pas aimé, et mes collègues non plus, votre recadrage à l'issue du rapport « cybercriminalité », nous rappelant des points que nous n'avons jamais remis en cause.

Parce que nous n'avons pas aimé non plus – Jacques RIT vient d'être on ne peut plus clair – l'usage récurrent que vous avez fait du mot « cogestion » pendant les séances du Budget Rectificatif 2013.

Pourquoi caricaturer nos propos ? Pourquoi nous prêter des pensées qui ne sont pas les nôtres ? D'autres avant nous, peut-être, mais pas nous Monsieur le Ministre, pas nous... Vous proposez d'échanger nos idées, ce n'est pas échanger nos rôles.

Et je n'aime pas non plus que depuis neuf mois, pour faire bouger les choses, il faille faire passer nos messages par voie de presse... Les exemples sont trop nombreux, je n'ai plus le temps de les développer, mais juste une seconde, sur la Villa Ida.

Lors de notre première Commission Plénière d'Etude, ici, vous nous avez dit que c'était un dossier verrouillé, sans aucune option d'évolution, alors que vous connaissiez notre opposition... et puis, une interview dans un hebdomadaire, et miracle on retrouve la clé, on déverrouille...

Cela ne veut pas dire qu'on va aboutir bien sûr, mais cela veut dire qu'on essaye, et en plus on montre aux Monégasques qu'on essaye d'un commun accord.

Vous l'avez fait sur ce dossier, bravo, mais pourquoi a-t-il été nécessaire d'utiliser la presse pour en arriver là ?

Pourquoi n'avons-nous pas su y arriver entre nous ?

Torts partagés peut-être, ou pas, mais j'avoue que je ne comprends pas...

Alors à cette heure-ci, je ne sais pas si je voterai ce Primitif 2014.

Dans l'absolu ce serait oui, parce que les fondamentaux me semblent acceptables, parce que votre réponse au rapporteur est pleine de bonnes intentions crédibles, et parce que je crois que l'absence d'ambition n'est que transitoire...

Mais pour valider ce « oui », il faudra me convaincre de votre volonté d'ouvrir enfin ce vrai dialogue, c'est le seul moyen de préparer nos ambitions et nos échéances sinon ce sera non, par dépit plus que par conviction, mais sans hésitation.

M. le Président.- Merci, Monsieur ALLAVENA.

La parole est à Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Comme beaucoup d'entre nous, le Budget Primitif 2014 est le premier budget qui va marquer l'action de nos deux Institutions, après les élections de février dernier.

Ce soir et à ce moment, je me limiterai à deux sujet dans cette déclaration mais tout au long des débats j'aurai l'occasion d'intervenir sur bien d'autres sujets.

J'ai la chance de présider la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Le travail de cette commission s'est attelé dès le mois d'avril à l'étude sur le projet de loi sur le Handicap en procédant à des consultations avec de la réflexion et surtout la volonté de bien faire les choses pour défendre ces personnes vulnérables. Nos questions envoyées au Gouvernement à la fin du mois de juin ont donné lieu à de nouvelles consultations par le Gouvernement sur l'accessibilité. Nous attendons toujours des informations en retour mais aussi, la majorité a pris ses responsabilités et a décidé d'être pragmatique en donnant sans attendre des droits aux personnes que nous devons protéger, même si la partie relative au cadre bâti nécessite d'être à nouveau retravaillée.

Le projet amendé est parti ce soir, Monsieur le Ministre, et nous gardons l'objectif de voter ce projet de loi lors de la prochaine session.

Par contre, comment ne pas s'étonner que de nouvelles consultations puissent avoir lieu dès à présent alors que le projet de loi est sur le bureau du Conseil National depuis décembre 2011. Nous aurions tant aimé étudier un projet global intégrant toutes les facettes de la protection de la personne handicapée.

Le second sujet qui me tient particulièrement à cœur est le logement.

La pénurie prévue au cours de la campagne électorale s'est malheureusement confirmée au cours des deux Commissions d'Attribution. La prochaine livraison qui aura lieu dans un an ne devrait pas suffire à satisfaire les personnes qui n'ont pas reçu de réponse positive lors de la précédente commission.

De plus, aucune livraison n'est prévue entre 2015 et 2019 et pourtant, durant ces quatre prochaines années, comment allons-nous répondre favorablement aux naissances, aux mariages ou aux divorces, tout en oubliant volontairement d'aborder la garde alternée ?

Comment lancer des programmes de construction comme le Grand Ida ou la rénovation de l'Herculis par exemple si on ne dispose pas de logements pour faire une opération tiroir ?

Quelle solution se présente à nous ? Pour l'instant, je n'en ai pas. On est pris dans un piège, par manque de vision et d'anticipation du Gouvernement et de l'ancienne majorité.

Mais je ne peux que m'interroger : Et si la Haute Assemblée ne s'était pas saisie du dossier du logement, que se serait-il passé ?

Et ce sont les mêmes questions que se posent à moi en ce qui concerne toutes les infrastructures : on construit un tunnel descendant à plus de 100 M€ mais il ne dispose pas de deux voies de circulation. Je ne dis pas de deux sens, mais de deux voies de circulation, parce que cela n'a pas été prévu dans les autorisations administratives. On parle d'attractivité, de développer l'économie, de recevoir toujours plus de travailleurs, ce dont on ne peut que se féliciter, mais on ne fait que constater le tunnel de l'autoroute fermé et cette longue file de voitures jusqu'à l'entrée Ouest de la Principauté.

Quel plan d'action à court, moyen et long terme faut-il mettre en place pour atteindre nos objectifs ?

Est-ce à ce point compliqué de voir plus loin, d'anticiper pour favoriser notre futur, d'être plus ambitieux pour le pays ?

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, j'espère que vous saurez me convaincre d'un nouvel état d'esprit tout au long des débats de ces soirées à venir. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

La parole est au Vice-Président, Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Président, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues.

« C'était aujourd'hui demain », est peut-être la formule qui définirait le mieux les enjeux de ce budget qui n'est que le premier jalon qui doit, et j'insiste ici sur le terme devoir où le substantif se confond avec le verbe, permettre à ce pays un peu plus grand que le Vatican mais comptant très certainement moins de fidèles, de perdurer dans un monde en pleine mutation et dont les déferlantes nous touchent chaque jour d'un peu plus près.

C'est ainsi qu'il nous appartient à tous, que ce soit au Gouvernement, à notre Assemblée comme à nos compatriotes, de prendre la mesure des enjeux, et de tout mettre en œuvre pour que le Monaco que nous laisserons ne devienne pas une curiosité historique, que des touristes visiteront en imaginant ce que ce fût et en se demandant ce que cela eût pu être.

Quand j'essaye de trouver pour l'époque qui a précédé la première guerre mondiale et dans laquelle j'ai été élevé une formule qui la résume, je me flatte de l'avoir le plus heureusement rencontrée quand je dis : « c'était l'âge d'or de la sécurité. Tout, dans notre monarchie autrichienne vieille de près d'un millénaire, semblait fondé sur la durée, et l'État lui-même paraissait le suprême garant de cette pérennité... »

Cette phrase est une des premières phrases du livre de Stefan ZWEIG que j'évoquais il y a quelques mois lors des débats du Budget Rectificatif ; et celui qui saura lire entre les lignes saura y trouver une certaine similitude avec notre pays.

Certes la Principauté n'a pas la taille de l'empire Austro-Hongrois, pourtant nous cohabitons avec de multiples nationalités, la culture est à l'honneur même si certains trouvent que les deniers publics ne soutiennent pas assez son expansion, et la taille de notre pays implique, malgré des recettes en progression, des ressources limitées qui, comme le dirait mon ami le Président de la Commission des Finances, doivent être affectées d'une manière optimum. Ce qui ne nous empêche pas de réfléchir à de nouvelles recettes, ce dont nous sommes tous d'accord.

Monsieur le Ministre, vous savez combien le terme « consensus » me heurte car pour moi il ne saurait définir une politique, mais je voudrais toutefois revenir sur un mot, voire une formule de Monsieur Patrick MÉDECIN alors Conseiller National qui, s'adressant à l'un de vos prédécesseurs lui répliquait : « ... Monsieur

le Ministre nous devons nous supporter et dans les deux sens du terme ! »

Derrière la boutade apparaît toute la réalité de la chose.

Car en politique il faut savoir à un moment donné sortir du rôle de l'opposition pour entrer dans celui de la majorité, et ne pas oublier comme le disait Joseph KESSEL « dans la vie, qui exige ou menace, perd tout droit à la courtoisie ! ».

C'est pour cette raison que nous devons tous choisir nos mots, la précision du langage politique implique de nombreuses nuances dont l'exagération du terme choisi peut rompre un équilibre subtil.

Le poids des mots peut provoquer dans l'inconscient populaire un choc des images, et si l'on parle de pénurie de logements, on risque bientôt de voir des images d'Epinal représentant mon ami le Président de la Commission du Logement s'étant laissé pousser barbe et cheveux pour mieux se confondre avec Augustin LEGRAND et aller le long des jardins Saint Martin – le canal du même nom étant absent de nos infrastructures – planter les tentes de milliers de compatriotes dépourvus de toits. Jean-Michel, rassure-toi, si le besoin s'en fait sentir je viendrai te donner un coup de main....

Que ce soit bien clair, je reconnais qu'il existe des cas difficiles et douloureux, et le logement est un problème, mais ce n'est pas le seul auquel nous devons faire face, et la solution ne se résume pas au fil d'une épée bien aiguisée qui trancherait le nœud gordien assurant ainsi la solution d'un problème inextricable, par une action brutale.

C'est pour cette raison que je demande au Gouvernement et à l'ensemble de la classe politique qu'une réflexion en profondeur soit menée sur ce sujet, que l'on revienne aux fondamentaux, le logement domanial est-il une aide sociale ou un droit ? Tout le monde, et je parle ici en termes de finition des appartements, peut-il, a-t-il les moyens d'avoir le même logement ? Je ne parle que de la finition. En d'autres termes le passeport monégasque éradique-t-il la classe sociale ?

Suivant Barbey d'AUREVILLY « *Le droit politique, c'est la force assez intelligente pour se faire accepter, rien de plus !* »

Je partage pleinement cette opinion, et dans les incertitudes que nous aurons à traverser, nos compatriotes qui nous ont élus et qui attendent

beaucoup de nous doivent réaliser que le Conseil National ne peut guérir toutes les écrouelles.

Il doit jouer le rôle que la Constitution lui attribue, et garder la hauteur qui doit être la sienne pour conserver le droit moral à la participation aux grandes décisions d'avenir qui ne pourront s'exprimer que par le vote des projets et propositions de lois et par le vote du budget qui, je le rappelle ici, donne au Gouvernement les moyens d'une politique dont nous débattons tout au long de ces quatre jours.

Je vous remercie

M. le Président.- Merci, Monsieur STEINER.

A l'issue de l'intervention de tous mes collègues et de votre réponse, Monsieur le Ministre, j'ai un certain nombre de choses que je souhaite, effectivement dire.

Je tiens à saluer avant tout le travail précis, juste et dense de Monsieur Marc BURINI dans son rapport au nom de la Commission des Finances et de l'Economie National, travail salué par tout le monde, de façon unanime.

Premier budget examiné par le Conseil National issu des urnes de février 2013, il ne sera ni dans nos intentions ni dans nos attitudes de faire preuve pendant ces débats d'électorisme primaire car nous connaissons, Monsieur le Ministre, la portée des textes Constitutionnels, et nous savons que les enjeux électoraux n'engagent pas l'action politique du Gouvernement. Nous en sommes parfaitement conscients.

Mais le Conseil National étant un élément constitutif de l'Etat et vous l'avez rappelé tout à l'heure, il a vocation, à sa place, à vos côtés et dans le cadre ici cette semaine de ses attributions en matière budgétaire, à poser certains débats d'importance nationale.

C'est tout simplement et légitimement ce qu'attendent les Monégasques qui se sont prononcés largement à l'occasion des dernières élections.

Le Budget Primitif est l'exercice politique majeur sur lequel le Gouvernement Princier et la Haute Assemblée doivent travailler ensemble, ils sont intimement liés dans cette démarche car nous sommes co-législateurs de cette loi de budget, colonne vertébrale de nos Institutions chaque année en décembre.

Ces discussions ont toujours été basées sur des échanges, directs, francs et courtois. Notre démarche a consisté depuis quelques mois à demander au Gouvernement d'une part de nous associer en amont et d'autre part, de nous informer au préalable sur des décisions qui, au bout du compte, ne pourront être prises et validées sans l'avis de la Haute Assemblée et de ses membres.

Les textes et parfois les usages le prévoient ainsi, nous demandons donc au Gouvernement de respecter ce fonctionnement pour le bon équilibre de nos échanges et finalement pour garantir la solidité de notre partenariat.

Le rôle du Conseil National tel que je le conçois et je pense que cela est partagé par une grande majorité d'élus est de poser certains débats dans leur globalité et sans réserve, ne rien éluder en traitant avec responsabilité des sujets structurants du pays.

S'agissant des enjeux liés au logement des Monégasques, sujet central, nous avons souhaité, dès notre élection, et particulièrement dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie, poser les bases de ce vrai débat que nous devons ouvrir.

D'abord sur le plan quantitatif, outre une nouvelle opération, celle de l'Engelin que nous avons obtenue et qui, je l'espère, sera améliorée de 25 % nous pourrons frôler les 140 logements à livrer fin 2018 si Monsieur le Ministre d'Etat nous donne de bonnes réponses. Là aussi, Monsieur le Ministre, la technique doit s'adapter à la décision politique, et nous vous attendons.

Nous avons eu le courage politique, ou plutôt la responsabilité politique, de demander au Gouvernement de se positionner clairement afin que la prochaine Commission d'Attribution qui va concerner les livraisons domaniales à Odéon et dont l'appel à candidature sera ouvert au printemps, soit un succès.

Je m'explique, tout doit être fait pour que les Monégasques attributaires puissent payer un loyer équitable avec des charges supportables, d'où notre proposition d'arbitrer certains appartements afin que l'Etat réutilise le produit de cette vente pour relancer d'autres opérations domaniales ou mixtes de plus petite taille et plus humaines.

Je prends acte Monsieur le Ministre de vos réponses claires qui vous engagent dans une démarche pragmatique et d'échange sur des solutions de bon sens après l'analyse des candidatures pour les attributions de la « Tour Odéon » en mettant en œuvre

de nouveaux critères d'attribution et de nouvelles voies pour rendre plus mobile le parc domanial.

Je salue également le fait que vous reconnaissiez je cite : « *nous aurons à faire face à un manque de logements neufs d'ici à 2018* » oui, nous sommes à votre disposition pour travailler ensemble de façon constructive mais, aussi et surtout, rapide ! L'Assemblée est prête.

Les réserves foncières d'Etat à vocation domaniale se tarissent à l'horizon 2025 avec uniquement les terrains de Charles III et d'Annonciade 2, la Haute Assemblée prend également acte avec satisfaction de votre engagement sur la rénovation ou la reconstruction des immeubles domaniaux de première génération, idée que nous avons lancée lors de la campagne électorale, nous serons à vos côtés pour ce défi à relever pour le bien des familles monégasques concernées.

Par conséquent toutes les pistes de réflexion doivent être explorées afin d'agir et cela rapidement.

Je constate en outre, Monsieur le Ministre, que vous avez en quelque sorte fait vôtre ma proposition de création d'un fonds de mobilité abondé par le budget de l'Etat, afin de créer les conditions d'une fluidification du parc domanial aujourd'hui trop figé.

La Commission de Logement, d'ici fin mars, proposera au Gouvernement une modification des critères d'attribution et je demande également au Gouvernement qu'il s'habitue à l'idée d'associer le Conseil National au moment de l'élaboration des programmes domaniaux, c'est essentiel.

Par exemple sur le socle de Pasteur, pourquoi ne pas transformer l'immeuble de bureaux envisagé en un immeuble mixte, c'est une piste de réflexion.

Pour la Villa Ida, le potentiel de ce terrain d'un demi-hectare en pleine Condamine éclate tous les jours un peu plus, les propriétaires organisés en collectif sont prêts, c'est à l'Etat de proposer et d'être co-pilote dans ce projet qui est une occasion unique.

Je salue là aussi, Monsieur le Ministre, votre décision qui a consisté à inclure notre proposition de construire une école primaire dans la réflexion sur ce périmètre, et votre engagement de relancer les études pour optimiser les possibilités de cet ensemble urbain, on ne peut, en effet, laisser passer cette chance pour Monaco.

Sur tous ces points, Monsieur le Ministre, nous attendons que vous nous confirmiez pendant ces débats, par des signaux forts, que vous êtes en train

d'entendre les demandes du Conseil National, ces demandes, elles, vont au-delà d'une approche quantitative que certains pourraient qualifier d'électorale. Nous irons au fond des choses sur ce problème comme sur d'autres, c'est aussi cela le nouveau Conseil National.

Cette vision d'Etat, c'est celle que nous attendons du Gouvernement, et ce n'est pas parce que nos finances budgétaires sont en amélioration, ce dont nous nous réjouissons, il semble désormais acté que le budget 2013 sera excédentaire.

Eh bien, ce n'est pas parce qu'il y a une amélioration qu'il faut s'installer dans un confort de dépenses ordinaires qui pourraient compromettre le retour à l'équilibre de nos finances publiques.

C'est pourtant parfois l'image que donne le Budget Primitif 2014 avec une hausse excessive, selon nous, des dépenses ordinaires, ce que nous appelons communément nos frais fixes, incluant celles des interventions publiques.

Sur le Fonds de Réserve Constitutionnel, nous partageons, comme vous le savez, le principe politique de deux années pleines à disposition de budget en réserve, et nous sommes en phase sur la démarche proactive entamée par Monsieur le Conseiller aux Finances sur les structures de gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel et les moyens à mettre en œuvre rapidement, nous avons pu le constater à la troisième Commission de Placement de Fonds qui s'est tenue vendredi dernier depuis notre élection.

Cette vision, elle nous préoccupe également sur la méthode choisie par le Gouvernement concernant l'extension en mer. Monsieur le Ministre je n'ai toujours pas compris la logique de votre choix car pour moi, il appartient d'abord à l'autorité politique et non à l'opérateur de décider du programme et de la nature des équipements d'une extension territoriale et après c'est à la technique de s'adapter pour présenter des conditions financières, environnementales et juridiques politiquement acceptables.

Le Conseil National est serein et à sa place, il prendra toute sa dimension en examinant une loi cadre qu'il souhaitera vaste et complète encadrant toutes ces données, d'ici là nous constatons à regret que le Gouvernement a choisi de ne pas nous donner d'information préalable, ce qui, sur ce sujet d'enjeu national est un manquement à notre partenariat institutionnel.

Nous prenons acte aussi de votre engagement à consacrer exclusivement le produit des 20 M€ pour 2014 provenant du transfert des titres S.B.M. du budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel à des investissements structurants pour les années qui viennent, pour l'Héliport, le Centre Commercial de Fontvieille et le socle de Pasteur.

Cette décision va dans le sens que nous avons demandé, à savoir près d'un tiers des dépenses réelles du budget consacré à l'équipement.

Une vision encore sur le sujet récurrent de la S.B.M., la réunion du 3 décembre dernier nous a permis d'apprendre qu'une loi de désaffectation du domaine public sera déposée très bientôt par le Gouvernement, ce qui permettra au Conseil National de l'étudier avec toutes les conséquences et les contreparties sociales que cela implique, en prenant son temps et avec la sérénité qu'elle méritera. Le Conseil National prend acte avec satisfaction également qu'une école de jeux aura lieu en 2014 et qu'en même temps les ressources nécessaires seront allouées à la formation continue à la fois dans les jeux et sans oublier les forces vives dans l'hôtellerie et dans le secteur administratif.

Nous attendons les détails de la présentation officielle du Plan Jeux avec des réformes substantielles que devront assumer les instances dirigeantes de la S.B.M. soutenues par le Gouvernement Princier, vous nous l'avez confirmé ce soir Monsieur le Ministre.

La S.B.M. a toujours été et demeure au cœur du pacte social monégasque, il est temps là aussi de considérer que la Haute Assemblée est à sa place et dans son rôle à chaque fois que cette société devra faire face à des mutations structurelles qui ne s'arrêtent pas à nos frontières.

C'est aussi la mission des élus d'expliquer et d'accompagner ces mutations mais pour cela ils doivent avoir été destinataires de toutes les informations nécessaires. Cela progresse et j'en prends acte avec satisfaction mais je reste vigilant. Quant à l'augmentation de capital, nous espérons et nous demandons que le Gouvernement souscrive au maximum de façon à diluer le moins possible la participation de l'Etat.

Ce partenariat incontournable avec le Gouvernement a pourtant, parfois, la vie dure quand on aborde le sujet de l'avant-port dévolu au futur Yacht Club, projet que j'ai toujours soutenu malgré les difficultés rencontrées pendant ces années de construction.

En effet, Monsieur le Ministre, nos relations sont régies par des règles et aussi des usages or, dans ce cas, vous avez souhaité transférer la gestion de l'avant-port du périmètre de la S.E.P.M. au futur Yacht Club – l'idée est bonne, je dois le dire – sans recourir à la Commission des Concessions pourtant prévue à cet effet, vous nous avez donné des explications, je pense que nous en reparlerons également dans le cadre des grands équipements.

Il en a été de même pour l'artifice des recettes très bien expliqué par mon collègue Marc BURINI concernant les 20 M€ des actions S.B.M. transformées du budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel sans avoir consulté au préalable la Commission de Placement de fonds tel que cela est prévu par l'Ordonnance Souveraine de 1968.

Enfin et pour conclure, j'attends de ces débats pendant trois soirs, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement nous donne des signes tangibles visant à renforcer les conditions de notre partenariat institutionnel. Il serait temps que s'instaurent des rapports sains, directs et clairs dans cette législature afin de sceller un accord des volontés prévu par nos textes qui ne rende aucun de nous, ni vous Gouvernement ni nous Conseil National, amer ou insatisfait, mais chacun à sa place.

C'est à ce prix que nous donnerons un exemple de solidité et de robustesse de nos Institutions qui naturellement évoluent au gré des hommes ou des femmes qui les animent.

Je vous remercie.

Mes chers collègues sans plus attendre je vous propose de suspendre la séance pour 45 minutes, afin de nous restaurer.

M. le Secrétaire Général.-

RECETTES

Chap. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A - Domaine immobilier

011.100 - Domaine immobilier.....	63.189.000
011.200 - Parkings Publics	31.660.900
011.400 - Produits de cessions	8.000.000
	<u>102.849.900</u>

Nous reprendrons donc nos travaux à 22 heures pour débiter l'examen du projet de Budget Primitif 2014, chapitre par chapitre. Je vous demande, s'il vous plaît, d'être ponctuels. Une fois que la sonnerie aura retenti, je laisserai 5 minutes à chacun d'entre vous pour s'installer à sa place, puis je reprendrai la séance.

Merci à tous et bon appétit !

—————
(La séance est suspendue à 21 heures 10)

—————
(Reprise de la séance à 22 heures 07)

—————
M. le Président.- La séance est reprise.

Avant que le Secrétaire Général ne donne lecture des chapitres budgétaires, je vous rappelle, pour la parfaite information des personnes présentes ainsi que des personnes qui pourraient nous suivre via internet, qu'en accord avec le Gouvernement et comme cela a déjà été fait lors des débats budgétaires du Budget Rectificatif 2013, nous allons commencer l'examen par les Recettes, et nous poursuivrons par les Dépenses de Souveraineté, Assemblées et Corps Constitués, puis nous examinerons la Section 7, pour revenir par la suite aux Dépenses Ordinaires et pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des premiers chapitres du Budget Primitif en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement une précision sur les droits à bâtir parce que je n'ai pas encore eu le courrier dont vous avez parlé...

M. le Président.- Tout à fait. Le courrier est arrivé cet après-midi à 16 heures 15 au Conseil National, c'est un courrier très précis avec, effectivement, des dispositions particulières qui l'accompagnent. Je n'ai moi-même pas eu le temps d'en prendre connaissance. Peut-être que Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie peut nous donner quelques explications.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CASTELLINI va vous expliquer la formule.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Donc si vous le souhaitez et si vous en êtes d'accord, je vais vous donner un certain nombre de détails qui correspondent plus ou moins à ce qui a été intégré en annexe et pour compléter ce que le Ministre d'Etat a déjà évoqué sur le mode opératoire que devrait prendre ce système lié à la définition de la sur-densification volumétrique.

Par surdensification volumétrique, il faut entendre, la réalisation d'une construction dont le volume dépasse l'indice de construction dans les secteurs d'aménagement délimités et règlementés à l'intérieur des quartiers ordonnancés, définis dans l'Ordonnance Souveraine portant délimitation et règlement d'urbanisme et lorsque le règlement autorise ces dépassements au sens des dispositions particulières applicables à chacun des secteurs. Donc, il y a des exceptions : ne constituent pas une opération de surdensification volumétrique les constructions réalisées par ou pour le compte de l'Etat ou de la Commune et des établissements publics à caractère sanitaire et hospitalier et les reconstructions de bâtiments existants au sens des dispositions générales du règlement d'urbanisme du secteur des quartiers ordonnancés dans une volumétrie identique ou éventuellement inférieure.

Donc, pour connaître le montant de la contrepartie que l'Etat recevra lorsqu'il autorisera un demandeur – vous voyez, c'est dans la deuxième étape, après la

demande qui est effectuée – il convient tout d'abord de déterminer les données nécessaires à la valorisation de ces opérations. Vous avez un grand « A » qui est une sur-superficie brute totale, celle-ci correspond à l'addition de la totalité des surfaces à construire, quelles que soient leur nature ou leurs affectations qui dépassent l'indice de construction de référence. C'est cette sur-densification, ce volume additionnel.

En grand « B » vous avez un coût de la construction, donc l'un va défalquer l'autre. Pour la détermination de cette valeur par mètre carré, seul sera pris en compte le coût des constructions attaché à la superficie brute totale. Autrement dit, celle-ci ne pourra procéder d'une ventilation de la totalité des coûts de construction du bâtiment comprenant, notamment, ses fondations.

Pour chaque opération, le demandeur fournira à l'Etat une évaluation détaillée du coût de la construction de la superficie brute totale et, en retour, les services techniques de l'Etat fourniront un avis sur les données présentées par le demandeur en fonction, notamment, des prestations et des zones où cette construction aura lieu. En cas de désaccord, une discussion devra s'ouvrir avec l'Etat afin de parvenir à une validation du coût de la construction prévisionnelle par mètre carré.

Grand « C », détermination de la surface vendable en surdensification. Cette surface vendable est obtenue à partir de la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, gaines, marches, cages d'escaliers, embrasures de portes, locaux techniques, gaines, infrastructures, vide des ascenseurs, etc... Les balcons, c'est important, terrasses, loggias, jardins ou jardinières, entrent dans le calcul de la surface vendable mais il est fait exception des toits-terrasses ou jardins qui eux ne seraient intégrés que pour 50 % dans le calcul de la surface vendable.

Nous avons ensuite, grand « D » la détermination du prix de vente au mètre carré. Pour chaque opération le demandeur fournira à l'Etat une évaluation globale du prix au mètre carré de la superficie des surfaces vendables. Afin de valider ces données, des experts de la place seront interrogés et un Comité consultatif *ad hoc* pourra être désigné par le Ministre, coordonné par le Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et par le Département des Finances et de l'Economie.

Donc, s'agissant des modalités de calcul, plutôt que de faire varier la contrepartie revenant à l'Etat en fonction des quartiers – ce qui aurait pu prêter à contestation – un modèle de calcul unique a été retenu.

Cette solution procède également de nombreux échanges intervenus depuis plusieurs années entre Gouvernement et Conseil National qui avaient convenu d'adopter un pourcentage de valorisation unique, donc une fois encore qui ne serait pas fluctuant selon les quartiers.

Pour chaque opération, le coût total de la construction sera obtenu selon le calcul suivant : il est simple, c'est « A » (sur-superficie brute totale) x « B » (coût de la construction). Pour chaque opération, la valeur de vente, elle, sera obtenue selon le calcul suivant : « C » (surface vendable en sur densification) x « D » (le prix de vente au mètre carré). Donc si « A » x « B » c'est-à-dire en gros le coût de la construction est = à « X » et « C » x « D » en gros la valeur de vente = « y », la différence entre le coût de construction et la valeur de vente c'est « y » - « x », cela tout le monde devrait y arriver... c'est-à-dire en gros, on a la différence entre ce que l'on obtient en vendant ces droits à bâtir supplémentaires et ce que cela a coûté pour les construire et le montant de la contrepartie qui est égale à cette différence que j'appellerai « z » par souci de simplification...

(Rires et brouhaha).

... puisque tout le monde sait que « y » - « x » = « z ». Le montant de la contrepartie sera obtenue selon le calcul suivant : « z »/2 = montant de la contrepartie à la surdensification volumétrique.

M. le Président.- En termes clairs ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les règles de calcul sont simples. On divise par deux ce qu'on obtient, la moitié de ce que vous obtenez en ayant ces droits à construire supplémentaires qui vous sont octroyés.

M. le Président.- Merci. Je crois mes chers collègues, comme nous n'avons pas eu le temps de prendre connaissance du détail du processus, ce n'est pas un règlement, mais en tous les cas de cet accord, je crois qu'il est important que l'on puisse d'abord en prendre connaissance et revenir dessus mais on aura tout loisir au mois de janvier de poser des questions au Gouvernement sur ce sujet.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste faire deux remarques. La première c'est pour la compréhension, j'ai l'impression que plus on va s'élever dans les étages, donc plus l'immeuble ou la tour va monter, plus ça va ressembler à une tour de « Babel » et il y aura une incompréhension complète, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour nous, entre la formule proposée et les constructeurs.

La deuxième chose que je voulais faire remarquer, mais cela est une boutade biblique, on a l'impression que plus on va s'approcher du ciel, plus le promoteur va devoir payer des indulgences.

M. le Ministre d'Etat.- Ce qu'il faut retenir à ce stade de la discussion un peu compliquée, c'est que d'abord la règle est la même pour tous. Elle est connue. Chaque promoteur va la recevoir et donc il n'y aura plus de discussion de gré à gré, en tête à tête. Première remarque.

Deuxième remarque, cette règle a été appliquée par anticipation depuis déjà une année environ et des promoteurs particulièrement importants dans la place ont accepté ce système sans hurler qu'on les volait ou que cela allait porter atteinte à l'attractivité de Monaco. Donc, il n'est pas anormal que l'Etat perçoive une contribution volontaire de la part de celui qui veut construire au-delà de ce qui est normalement autorisé. La meilleure solution juridique, vous le savez, nous avons déjà évoqué la question, eut été un texte de loi créant une taxe. Vous m'aviez dit, Monsieur le Président, que vous ne souhaitiez pas voter ce texte, enfin, que vous n'aimiez pas le principe de cette nature. Le Gouvernement ne souhaitait pas non plus déposer un projet de loi créant une nouvelle taxe à Monaco parce qu'alors là, c'est vraiment contraire à l'attractivité du pays.

A partir de là il fallait trouver un système qui protège à la fois le Gouvernement – je le dis sans ambages – les membres du Gouvernement, et deuxièmement qu'il soit le même pour tous. Alors, évidemment, l'intérêt de la formule mathématique c'est que le prix n'est pas le même pour tous mais la formule est la même pour tout le monde.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Ce n'est pas sur ce sujet donc si quelqu'un veut prendre la parole je laisse volontairement mon tour, parce que moi ce sera sur les parkings publics.

M. le Président.- Non, parce que nous parlons des produits de cession.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question technique suite à la formule présentée par Monsieur le Conseiller des Finances et de l'Economie. Le coût du foncier est-il intégré dans le coût de la construction sur la sur-densification ou pas ? Parce que normalement, il doit déjà être amorti sur les étages sous-jacents ? S'il fait dix étages, normalement il doit avoir amorti son foncier sur les dix étages. Les trois étages qu'il ferait au-dessus ou les quatre, eh bien en réalité le foncier est déjà amorti sous les dix du dessous. Le coût de la construction se verrait changer si l'on intègre le foncier ou pas dans la surdensification.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Donc, je reprends. Le « A » correspond à la totalité des surfaces à construire, c'est-à-dire la détermination de la superficie brute totale, et la détermination du coût de la construction ne prend en compte que le coût des constructions attachées à la superficie brute totale. Donc, à ce que l'on construit en plus.

M. le Président.- D'accord. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ? Oui, Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Sur ce sujet, Président, comme vous le savez, nous sommes souvent interpellés par des personnes qui se demandent quelle est l'efficacité de nos Institutions respectives. Et sur ce sujet il y a dix ans, je me souviens d'interventions d'élus, il y a dix ans, qui disaient que cela n'était pas normal, que cela se passait « à la tête du client », parce que selon les immeubles les références n'étaient pas les mêmes.

Là, je voudrais simplement rappeler que cela fait seulement un mois, Président, que des élus et vous-même avez soulevé ce problème et un mois après le Gouvernement apporte une solution vraiment très concrète et je crois qu'il faut le saluer lorsqu'il y a une telle réactivité.

M. le Ministre d'Etat.- Ce serait un peu réécrire l'histoire que de dire qu'on a trouvé le système en un mois ! Cela fait des mois que nous travaillons sur le sujet. La formule a été mise au point assez facilement mais ensuite, le véhicule juridique si vous voulez, on a eu les pires difficultés pour trouver un système et finalement nous avons arbitré avec un système qui n'est pas parfait juridiquement mais qui, au moins, a l'avantage de protéger le Gouvernement, le Ministre et les deux Conseillers qui sont en charge de cela. A dire vrai, sur la dernière année, moi je me refuse à parler de cela avec les promoteurs, ce sont les deux Conseillers qui les reçoivent, ensemble... donc, bref, la formule protège, elle est transparente, elle est la même pour tout le monde. Voilà l'avantage.

Mais nous sommes heureux de rejoindre la volonté exprimée par le Conseil National, bien sûr. En revanche j'accepte volontiers l'idée que votre souhait a accéléré le processus.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez évoqué lors du Budget Rectificatif 2013 un nouveau mode de facturation et nous n'avons pas le détail de ce système de facturation.

Je me souviens aussi de comment s'est passée l'augmentation tarifaire pour les autobus et je n'aimerais pas que l'on revive ce même genre de chose par rapport à la population. J'aimerais aussi savoir à quelle date ce nouveau mode de facturation va entrer en fonction, quels sont les impacts pour la population et savoir comment ça va aussi se coordonner avec la politique tarifaire que mène la Mairie pour le stationnement de surface et comment tout cela va cohabiter dans le même espace.

Voilà, Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- On a procédé à une très légère augmentation du prix des parkings qui, en fait, est une augmentation qui correspond à l'augmentation du coût de la vie. Il n'y aura pas de grands écarts, il n'y aura pas ce qui avait été envisagé à une époque c'est-à-dire de supprimer certains tarifs par catégorie. Pour l'instant on reste avec la tarification existante avec une augmentation de 1,4 %.

Le 12 septembre dernier, le Sénat français a adopté un amendement instaurant la tarification à la minute dans les parkings publics. Le texte, s'il est voté par les députés, devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Le fait de disposer d'un parking en totalité sur le territoire voisin (parking Saint-Antoine) amène le Service des Parkings Publics à travailler sur une adaptation de sa tarification sur des bases similaires à celles envisagées par la France. Partant de ce constant, le Gouvernement estime qu'il paraît difficile vis-à-vis de la clientèle monégasque de faire une distinction tarifaire entre parcs et une harmonisation globale pour un stationnement horaire à la minute paraît inévitable.

En la circonstance, le Service des Parkings Publics débute actuellement une étude sur la faisabilité technique du projet, l'impact éventuel sur les recettes de l'Etat, les modifications/aménagements tarifaire que cela devra impliquer au regard des nombreuses spécificités et offres proposées dans les parkings de la Principauté.

La tarification à la minute permettra de se placer encore d'avantage au plus près de la consommation réelle des clients.

M. Thierry POYET.- Très bien. Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je comprends l'augmentation de 1,4 % mais moi, ce dont je me rappelle mais je n'ai pas pu le vérifier, c'est que les personnes qui ont une toute petite voiture ne paient pas beaucoup. Est-ce

vrai le fait que s'ils n'ont pas un véhicule hybride, ils vont être augmentés beaucoup plus ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Non, il y a des tarifs préférentiels pour les véhicules électriques dans les parkings, mais il n'y a pas une augmentation démesurée pour les personnes qui ont des voitures « normales ». Pour les voitures électriques le paiement est gratuit en surface et des tarifs préférentiels dans les parkings.

M. Daniel BOERI.- Mais à l'intérieur ce que l'on me dit c'est que....

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Oui, à l'intérieur il y a des tarifs préférentiels, effectivement, par rapport aux véhicules non électriques. Il y a des tarifs beaucoup plus intéressants pour les véhicules électriques, ajoutez en plus les quelques quatre cents prises que nous avons ajoutées dans tous les parkings, ce sont des avantages que l'on offre pour inciter les gens à acheter des véhicules électriques...

Quel que soit le modèle des voitures classiques, grandes ou petites, elles polluent autant, elles prennent autant de place. Même petites elles prennent une place, donc c'est le même prix.

M. Daniel BOERI.-... Tout le monde n'a pas l'argent pour ça !

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Non, mais justement, lorsqu'elle est dans le garage elle ne pollue pas, il vaudrait mieux que ce soit les hybrides qui tournent et les électriques !

(Rires).

M. le Président.- Nous passons au chapitre des Monopoles.

M. le Secrétaire Général.-*B - Monopoles**1) - Monopoles exploités par l'Etat*

021.100 - Régie des Tabacs	16.815.500
021.300 - Postes & Télégraphes	14.250.000
021.400 - O.E.T.P.	2.900.000
021.500 - Public. officielles	1.101.000
021.700 - Centrale chauffe-Droits Raccor.	34.000
021.900 - Eaux - Extension du réseau	4.000.000
	<u>39.100.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention nous passons au suivant.

M. le Secrétaire Général.-*2) - Monopoles concédés*

031.101 - S.B.M.	28.500.000
031.102 - Prêts sur gage	110.000
031.103 - Concessions Radio	950.000
031.104 - MC Radio	133.000
031.105 - Tele Monte-Carlo	104.000
031.106 - Monaco Telecom	5.650.000
031.108 - SMEG	1.900.000
031.109 - Concession Fréquence Satellite	100.000
031.110 - Pari Mutuel Urbain - Loto	2.000.000
031.111 - SMA / UIOM Vente Prod. Energie	60.000
031.112 - SMA / UIOM Vente Prod. Vapeur	900.000
031.115 - SAM des Ports	13.500.000
031.116 - SMEG Energie Développement Durable	9.000.000
	<u>62.907.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, j'ai un certain nombre de questions sur le sujet, mais les poser ce soir ne serait que prendre prétexte de l'examen budgétaire parce que les questions portent davantage sur le fonctionnement et donc elles ont beaucoup plus trait à la Commission des Concessions ou à des Commissions Mixtes.

Donc, est-ce que depuis que nous avons évoqué ces points-là au Budget Rectificatif, nous avons progressé sur la fixation d'une date de Commission des Concessions afin que l'on puisse parler de Monaco Telecom, de l'M.C.R., et autres ?

M. le Président.- Absolument, cela est organisé sur le calendrier prévisionnel du Conseil National, je crois que c'est fin janvier si ma mémoire est bonne. Tout cela est déjà programmé.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais parler de l'avant-port, de la S.E.P.M. et du Yacht Club.

Evidemment, dans la logique du développement du Yacht Club, il fallait que le Yacht Club dispose de l'avant-port afin de pouvoir accueillir de grosses unités liées aux activités de la grande plaisance et pas seulement les bateaux des membres du Yacht Club mais des bateaux attirés du monde entier par le Yacht Club.

Donc, il avait été décidé que la S.E.P.M. laisserait gérer par le Yacht Club l'avant-port. Sans insister trop, il a été particulièrement long et compliqué de mettre d'accord le Yacht Club et la S.E.P.M.. Nous y sommes arrivés et un contrat a été signé par les deux, en présence de l'Etat d'ailleurs. Ce contrat n'est pas une sous-concession qui aurait été illégale et qui aurait nécessité une loi, effectivement.

J'ai souhaité que ce soit simplement un contrat de mise à disposition par la S.E.P.M. au Yacht Club. Pourquoi ? Parce que premièrement, on ne sait pas ce que va donner la gestion de l'avant-port par le Yacht-Club, donc, prudence. Deuxièmement, la concession de la S.E.P.M. se termine en 2015 et donc j'ai fait mettre dans ce contrat qui est un contrat de mise à disposition de l'avant-port, la date butoir de 2015. Donc, en 2015 nous réexaminerons la question, nous verrons comment s'est passé la moitié de l'année 2014 et le début de l'année 2015, on aura un peu de recul.

Aujourd'hui, les deux entités sont d'accord, il n'y a plus de problème réel, on va nettoyer l'avant-port, le remorqueur qui est enfoui dans l'avant-port va être sorti, il va être mis au tombant du Musée Océanographique comme rocher artificiel pour développer les poissons.

Voilà, c'est une formule qui est temporaire et on refait le point à la fin 2015 en fonction de ce qui se passera.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je suis désolé de revenir sur le sujet mais j'aimerais avoir juste une explication. La gestion du port a été établie par un texte de loi, si je ne m'abuse, est-ce que le texte de loi autorise

la délégation qui a été attribuée à la S.E.P.M. au Yacht-Club pour la gestion de l'avant-port ?

M. le Ministre d'Etat.- La nature juridique du contrat signé n'est ni une délégation de service public ni une sous-concession.

M. Christophe STEINER.- Donc, c'est quoi ?

M. le Président.- En fait, c'est une sorte de mise à disposition....

M. le Ministre d'Etat.- C'est une mise à disposition temporaire. Cela s'appelle un contrat d'optimisation d'activité maritime d'intérêt général en rapport avec les ports de Monaco.

Catégorie, Monsieur STEINER, juridique, bien connue.

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, sachant que l'échéance effectivement, du cahier des charges est en 2015 et que tout cela, en fait, sera « régularisé » à ce moment-là.

M. le Ministre d'Etat.- Si tout se passe bien, au moment où vous allez voter, parce que je pense qu'il faudra une loi pour refaire une concession, eh bien on inclura le fait que le Yacht Club gère l'avant-port. La date est le 31 décembre 2015.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Une question subsidiaire.

Pour gérer l'avant-port, avez-vous déjà pris en compte le surcoût de fonctionnement du Yacht Club parce que je pense qu'il va y avoir de la main d'œuvre, des personnes en plus... Il serait intéressant de savoir ce que cela représentera sur les rentrées générées par ce contrat d'optimisation, quel est le net ?

M. le Ministre d'Etat.- Alors, dans un premier temps, pour tout vous dire, j'avais imaginé que du personnel de la S.E.P.M. pouvait être « prêté » au Yacht

Club pour s'occuper de l'avant-port. Mais on rentrait dans des complications épouvantables et donc, finalement, le Yacht Club a recruté ou va recruter des personnes pour gérer cela.

Il faut dire que le service donné par le Yacht Club sur l'avant-port n'est pas de même nature que le service donné par la S.E.P.M. aux bateaux qui sont normalement amarrés dans le port. Là c'est un service qui inclut une conciergerie de luxe et des services de prestations hôtelières, or la S.E.P.M. n'offre pas ces services.

M. Christophe STEINER.- On n'aurait pas pu autoriser la S.E.P.M. à créer une agence de main d'œuvre intérimaire spécialisée dans le Yachting ?

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Sur le service, peut-être que Monsieur CASTELLINI peut vous en dire un peu plus.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je regardais les éléments qui m'ont été fournis par le Yacht Club, au niveau de l'exploitation de l'avant-port par rapport aux charges qui sont liées à l'activité nouvelle. Donc, il y a des frais généraux et les coûts de la location sont réglés à la S.E.P.M., ainsi que les salaires liés aux nouveaux emplois. Nous avons une activité qui est à l'équilibre ou légèrement excédentaire. Il y a des besoins nouveaux qui sont créés. Il y a, effectivement, une charge locative qui est réglée, mais comme le disait le Ministre d'Etat, on se retrouve avec des services additionnels qui sont proposés, qui le ne sont pas aujourd'hui au niveau de la S.E.P.M. et donc, on a une activité qui, au moins à ce niveau-là, devrait générer un chiffre d'affaires. Bien sûr, ceci est à l'horizon de 2015, une fois encore, lorsqu'on aura défalqué des coûts autour de 500 000 €.

M. Christophe STEINER.- Autant dire que cela n'affectera pas vraiment le montant des subventions qui seront à prévoir pour le fonctionnement du Yacht Club ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, ce n'est pas à ce niveau-là. Si subvention il doit y avoir, indirectement oui, si on regarde les charges de

personnel. Il est encore un peu difficile de prévoir le montant de la subvention d'équilibre, notamment pour la demi-année 2014 et pour l'année 2015, parce que beaucoup de ces surcoûts sont liés à des charges de personnels supplémentaires qui, pour l'instant, n'ont pas été acceptés, agréés, par qui que ce soit.

Alors, il semble évident que si vous avez une surface qui est multipliée par – je ne vais pas reprendre une formule ici – mais un coefficient de 3 ou 4, par rapport à la surface actuelle, il est évidemment qu'il est hors de question que vous multipliez par le même ratio les personnels supplémentaires. Toutefois, selon une estimation du Yacht Club, cela reviendrait *grosso modo* à 40 % ou 50 % de personnel supplémentaire. On est aujourd'hui entre soixante-cinq et soixante-dix personnes. Les estimations à l'horizon de 2015 seraient d'une centaine de personnes.

Si l'on regarde l'essentiel du surcoût qui en découle, on retrouve le déficit d'exploitation pour la demi-année 2014, tout en sachant que le déficit de 2014 est plus important parce qu'il y a justement des manifestations exceptionnelles liées au lancement du nouveau Yacht Club et aussi au fait qu'il y aura pendant quelques temps une espèce de double exploitation, même si elle est limitée dans le temps. 2015, au niveau du déficit, n'est significatif que si l'intégralité des embauches proposées voit le jour et aujourd'hui il n'y a aucune garantie qui a été donnée au nouveau Yacht Club à ce titre. Donc, maintenant que nous disposons d'un certain nombre d'éléments chiffrés, une attention particulière sera portée à ces embauches. Déjà, qui sera embauché ? Pour faire quoi ? Et à quel coût ? A partir de là, on verra si véritablement la subvention d'équilibre pour 2015 se justifie ou si elle peut être minorée ce qui, évidemment, est également notre souhait. Et, au-delà de 2015 on espère, évidemment, que le Yacht Club tournera, je ne dirai pas à plein régime, mais de manière plus soutenue et qu'un certain nombre d'événements et de manifestations qu'il souhaite désormais organiser, que cette gestion plus professionnelle du plan d'eau de l'avant-port, que les boutiques qui seront créées etc... généreront du chiffre d'affaire, permettront de combler ce déficit conjoncturel et que l'on arrive à l'équilibre sans avoir à verser cette subvention.

M. le Président.- Parfait, merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une remarque. Que la S.E.P.M. trouve un arrangement avec le Yacht Club, on peut encore arriver à le comprendre, mais ce que je ne comprends pas c'est qu'il semblerait que le but du Yacht Club, en louant l'avant-port, serait pour proposer des services différents, donc des coûts bien supérieurs à ceux qui auraient été suggérés par la S.E.P.M....

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

... Bien sûr, on espère que les revenus seront supérieurs aux coûts d'ailleurs, sinon ce serait ennuyeux.

Mais dans ces conditions, pourquoi dans l'attente de la modification du contrat de concession, on n'aurait pas pu décider que le Yacht Club rembourserait le différentiel normal, la perte de chiffre de la S.E.P.M. qui a un contrat et est censée produire un certain revenu. Parce que ce revenu, on l'enlève d'une poche pour le mettre dans l'autre. En échange, on aurait pu imaginer, parce qu'il me semble que c'est le cas, qu'aujourd'hui au Yacht Club il y a une recherche active de sponsor. Pourquoi la S.E.P.M. n'aurait-elle pas pu être sponsor du Yacht Club ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je crois que le Yacht Club est à la recherche de sponsor privé, autre que des sociétés du type de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco. Donc, il y a véritablement un intérêt où déjà une courbe d'apprentissage pour le nouveau Yacht Club de se retrouver en capacité de gestion de l'avant-port et de la maximisation des revenus afférents et en même temps de la recherche de sponsor, de toutes entités privées qui permettent, là aussi, de sécuriser le fait que les revenus liés à cette exploitation soient bien supérieurs et ce plus rapidement possible, comme c'est l'objectif par rapport à la charge qu'ils ont à verser à la S.E.P.M. en contrepartie de la location de l'avant-port.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Certes, mais ce système engendre des coûts de fonctionnement et des coûts de personnel supplémentaire alors que si la S.E.P.M. avait gardé la maîtrise de l'ensemble de la concession, de la pierre froide, et que sur l'avant-port, le Yacht Club ait, quant à lui, assuré une prestation supplémentaire, cela aurait évité que le Yacht Club ait à engager des personnes qui vont faire le travail que fait aujourd'hui la S.E.P.M., donc double personnel parce que les

services supplémentaires offerts dont Monsieur le Ministre nous a parlé ne seront pas les mêmes. Toutefois, je comprends tout à fait qu'ils soient judicieux, je ne remets pas cela en cause. Je regrette le fait qu'il y aura du personnel en plus qui fera la même chose que ce que fait le personnel de la S.E.P.M..

M. le Ministre d'Etat.- ... Non, pas exactement.

La même chose ce sera l'amarrage des bateaux, c'est vrai et c'est pour cela que d'ailleurs, moi-même, au début j'avais essayé de plaider cette solution, mais cela a déjà été compliqué de mettre au point ce contrat. Evidemment, ce que l'on n'a pas dit formellement, c'est que le Yacht Club paie la S.E.P.M. pour la location, en quelque sorte, de l'avant-port.

M. Jean-Michel CUCCHI.- D'accord, on n'avait pas cette information.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr, oui.

M. le Président.- Merci.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une dernière question. Vous avez bien dit qu'en fait le Yacht Club, hormis la gestion de l'avant-port, offrirait des services de conciergerie et autres aux bateaux. On comprend donc bien que cela affectera tous les yachts qui sont dans le port. Est-ce que justement, ce n'est pas un service qui est prévu par la loi et qui n'est pas offert par la S.E.P.M. ? Ne serait-il pas possible que ce service vraiment spécifique offert par le Yacht Club, qui ne touche que l'avant-port, soit offert à l'ensemble du port puisque ce n'est pas du domaine de l'application

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, c'est possible, mais il faut avancer pas à pas. Pour l'instant, le service est réservé aux personnes membres du Yacht Club ou qui viennent mettre leur bateau dans l'avant-port, géré par le Yacht Club.

Vraiment, Monsieur STEINER, c'est compliqué, donc avançons pas à pas. Evidemment, la collaboration doit demeurer entre la S.E.P.M. et le Yacht Club. Par

exemple : s'il y a une grande manifestation dans le port de Monaco, je ne parle pas du Monaco Yacht Show mais d'une régata de voile, etc... la S.E.P.M. est obligée de déplacer des bateaux dans le port. A ce moment-là, la S.E.P.M. a besoin de récupérer l'avant-port pour mettre les bateaux qu'elle déplace pour la manifestation. Si je vous dis que j'ai passé quelques moments au téléphone la semaine dernière pour régler cette question, cela vous montre la complexité du sujet. Donc, avançons pas à pas. Pour l'heure il y a un accord et cet accord va se terminer en 2015. A terme, on reverra avec une expérience, un recul d'un an, d'un an et demi, comment on peut stabiliser les choses pour l'avenir.

Mais effectivement, pourquoi priver de ces services les autres ?

M. Christophe STEINER.- C'était juste une suggestion ce n'était pas du tout pour polémiquer sur le sujet.

M. le Président.- Bien, merci.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Une question très brève et précise. Vous évoquez précisément le Monaco Yacht Show, est-ce que ce changement va avoir une incidence réductrice sur les surfaces disponibles pour le Monaco Yacht Show ? Non ! Il y a un engagement de libération de l'avant-port. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Et vous savez qu'il y a un contrat entre l'organisateur du Yacht Show, le Yacht Club et la S.E.P.M. et donc aujourd'hui, contrairement à la situation d'il y a deux ou trois ans, il n'y a plus de problème d'organisation du Monaco Yacht Show. Il y a deux ans et demi, avec M. Paul MASSERON, nous avons passé des heures à essayer de mettre d'accord les organisateurs du Monaco Yacht Show et les commerçants de la darse sud. Les deux partenaires ont signé un accord et on constate avec satisfaction que l'accord est respecté. Il l'a été l'année dernière, l'année d'avant aussi et cette année.

Donc, maintenant le Yacht Club et la S.E.P.M. sont associés avec la société qui organise le Monaco Yacht Show. Evidemment cela ne gênera pas le Monaco Yacht Show, au contraire même puisque la volonté

des organisateurs c'est de déplacer un peu le Monaco Yacht Show pour le centrer sur le nouveau Yacht Club qui sera au cœur même des réceptions, des animations.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre je voulais juste être rassuré. Tout cela, tout ce montage, c'est bien pour arriver à donner au Yacht Club un revenu qui permettra éventuellement de ne pas venir ici tous les ans avec une subvention de 3 M€ ou 4 M€ ? C'est bien de cela dont on parle ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui.

M. Bernard PASQUIER.- D'accord, merci.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Cela ne concerne pas le port, donc je ne sais pas si quelqu'un d'autre souhaite intervenir ou bien si je peux changer de sujet ?

M. le Président.- Non, il n'y a plus d'intervention sur le port.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais continuer sur les Monopoles concédés avec la S.B.M.. Effectivement, c'est une intervention que j'ai déjà eu l'occasion de faire au cours de la réunion plénière avec la S.B.M. et qui concerne le domaine de l'emploi.

Nous le constatons régulièrement, nous le constatons tous les jours, le nombre de nationaux croît, il y a de plus en plus de jeunes très hauts diplômés également, et aujourd'hui la question que l'on peut se poser, c'est qu'allons-nous leur proposer dans le futur ? Sachant que le premier employeur, l'Administration, n'a pas non plus une capacité à pouvoir tout absorber, alors,

forcément, il faut que l'effort se fasse de part et d'autre. Justement, si l'on veut rester dans le plein-emploi, il faut d'ores et déjà travailler à développer notre offre et pourquoi ne pas créer un « vivier », à la manière de ce qui existe dans l'Administration, afin de permettre pour nos jeunes nationaux de prétendre à de nombreux postes d'encadrement à la S.B.M., que ce soit dans l'Hôtellerie ou dans la partie administrative. Faut-il rappeler qu'il n'y a pas que les jeux à la S.B.M. ? Il y a aussi d'autres secteurs qui sont tout autant attrayants. Alors, effectivement, justement, par rapport à toute cette partie-là, n'oublions pas, et le sujet a déjà été abordé tout à l'heure Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'effort qui a été fait sur la partie formation et formation continue, sur l'école de jeux à venir. Ce sont de bonnes nouvelles qui nous laissent penser à de bonnes choses pour le futur.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

Sur le même sujet, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Sur la S.B.M. j'avais posé une question l'autre soir à laquelle M. CASTELLINI avait répondu mais de façon peut-être assez peu documentée.

Je voudrais bien connaître l'utilisation des millions d'euros retirés par la S.B.M. aux institutions culturelles de la Principauté.

Cet argent soustrait, remplacé par des sponsors privés, n'entre en rien dans la programmation du Sporting d'été. Il est censé contribuer par de nouveaux spectacles à l'attractivité de la Principauté. Alors, l'année dernière nous avons eu alternativement, Alain SOUCHON, Jane BIRKIN, Hugues AUFRAY, 62 ans, 64 ans et 81 ans. J'ai personnellement cru qu'il s'agissait d'accompagner un congrès de déambulateurs. Alors, je fais un trait d'esprit là-dessus, mais en deux mots est-ce que vous croyez que pour la Salle Garnier que je fréquente habituellement, ce soit une bonne idée ? Il semble qu'on ait rectifié le tir cette année. Ensuite, est-ce qu'on a une idée réelle de l'utilisation de cet argent ? Car je rappelle et je reviendrai là-dessus lorsqu'on arrivera au chapitre « Culture », qu'il s'agit de plusieurs millions d'euros qui ont été remplacés par des sponsors privés pour les institutions. Donc

nous n'avons pas eu à souffrir, je le redis, de ce jeu de tiroir, mais tout n'est pas égal à tout quand même.

M. le Président.- Bien.

Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Là, j'ai du mal à intervenir. Enfin, MOZART est mort depuis longtemps, WAGNER fête les deux cents ans de sa naissance cette année... Oui il y a beaucoup de personnes qui sont décédées aujourd'hui qui sont programmées dans de grandes institutions, il y a aussi quelques septuagénaires ou quelques octogénaires mais ce n'est pas moi qui vais décider aujourd'hui, vous me connaissez, si c'est bien de programmer Lana DEL REY, puisqu'on a aussi eu Lana DEL REY accessoirement en 2013. Moi, je note deux charmantes quinquagénaires ou sexagénaires qui sont Jane BIRKIN et Patricia KAAS et deux apprentis « teenagers » que sont Lana DEL REY et Alicia KEYS. Bon, après la valeur culturelle des uns et des autres, je ne me permettrai pas de rentrer dans ce genre de débat.

Et c'est à ce type de spectacle qui, depuis l'exercice 2012/2013, une somme qui est de l'ordre de 2.200.000 € est conservée, effectivement, par la S.B.M. pour organiser des spectacles qui sont jugés par d'aucuns de renommée internationale. Voilà, en 2012 on avait Maria CAREY, Johnny CLEGG, Diana KRALL, qui est quand même, pour les amateurs de jazz pas n'importe qui, Lionel RICHIE...

Moi, je ne peux pas porter de jugement de valeur sur les artistes qui interviennent ou pas, il y a des subventions qui sont de l'ordre de 6 M€. Le reste de la subvention, vous le savez comme moi, est réparti à hauteur de 2,5 M€ pour l'Opéra, environ 500 000 € pour la Fête Nationale, 1,3 M€ pour l'Orchestre, 2 M€ pour les Ballets et un tout petit peu pour le Printemps des Arts. A côté de cela on trouve, effectivement, des sponsors privés, la C.M.B. pour l'Orchestre Philharmonique à hauteur d'environ 1 M€, la Banque Martin MAUREL pour le Printemps des Arts à hauteur de 180.000 €, le C.F.M. pour les Ballets, etc....

M. Jean-Louis GRINDA.- Je crois que nous ne serons jamais éclairés.

M. le Président.- Bien.

Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Je voudrais revenir un instant sur la suggestion de M. POYET, puisqu'on est passé sans l'aborder vraiment et sans y répondre, pour dire que même si on peut, bien sûr, toujours mieux faire et même si on pourrait souhaiter, pourquoi pas, comme vous le dites, que la S.B.M. ait son propre « vivier », de sa propre initiative – moi en tant que Conseiller pour les Affaires Sociales, je pourrais trouver cela formidable – mais le Gouvernement n'est pas inactif dans ce domaine puisque parmi les quelques 75 jeunes diplômés – Monégasques ou enfants du pays – que nous avons aidés à trouver un emploi dans le secteur privé depuis trois ans à travers la Commission d'Insertion des Diplômés, sept ou huit jeunes Monégasques de mémoire, ont été placés à la S.B.M.. Donc quelque part, c'est un peu comme le vivier, même si cela n'en porte pas le nom. Ce sont des jeunes qui sortent des études supérieures avec un diplôme et ils sont engagés dans différents services de l'entreprise. Donc, on peut toujours trouver que ce n'est jamais assez, mais c'est quand même mieux qu'avant, c'est du concret et cela a été fait depuis trois ans. Si l'on va encore plus loin, nous en seront tous très heureux.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO, sur le même sujet.

M. Christian BARILARO.- Merci.

Je vais essayer de regrouper mes questions sur la S.B.M. qui sont nombreuses.

Par rapport à la réponse du Ministre d'Etat à M. BURINI, en effet, création d'une école de jeux, je ne peux que m'en féliciter, en revanche j'ai un petit souci. Avez-vous déjà envisagé avec M. BIAMONTI et ses équipes comment prendrait la forme de cette école ? Quand est-ce qu'elle interviendrait sachant qu'actuellement, si je ne me trompe pas, les syndicats sont en négociation sur un éventuel statut unique des jeux ? Donc, il me semble prématuré de parler d'une école de jeux sachant qu'on ne sait pas encore vers quoi on va s'orienter au niveau des statuts des jeux. Est-ce que cela va aboutir ? Est-ce qu'il va y avoir l'accord de tous les syndicats ? On va proposer une école de jeux. On va dire aux nouveaux entrants et pour être un peu plus clair, la tendance fait que les statuts pour ceux qui sont déjà en place, on appellera

le « cercle fermé » et pour les nouveaux entrants, un « nouveau dispositif ». Donc, est-ce que cette école de jeux concernera les nouveaux entrants ? Est-ce que ce sera dans l'ancien dispositif ? Cela, c'est important que le Gouvernement puisse nous le préciser.

Pour revenir sur ce que disait M. VALERI sur la Commission d'Insertion des Jeunes diplômés, sorte de « vivier » plus ou moins proche de ce qui existe dans le Gouvernement, c'est encore une mesure gouvernementale puisque vous placez des jeunes diplômés dans la Société des Bains de Mer. Avez-vous des informations sur la pérennité de ces postes ? Est-ce que les jeunes qui ont été placés sont toujours en place dans les services qui ont accepté de les prendre ?

Et puis je pense que ce que voulait dire M. POYET c'était plutôt que la S.B.M. elle-même crée un vivier à sa charge, à sa forme et je crois que c'est ce que veut faire M. GALVANI, le nouveau Directeur des jeux, que les personnes qui rentrent dans les jeux soient des personnes qui ont envie de faire les jeux. Je pense qu'à ce moment-là, la S.B.M. doit proposer aux jeunes compatriotes d'autres filières au début de leur carrière.

La dernière question, si je peux me permettre. Est-ce que le Gouvernement a déjà réfléchi à l'éventualité d'être le seul partenaire dans l'augmentation de capital qui sera nécessaire pour financer le Sporting d'Hiver et l'Hôtel de Paris ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Simplement sur le premier point, je n'ai pas les éléments de réponse, donc je ne peux pas vous répondre ce soir.

Sur le deuxième, je laisserai peut-être mon collègue Stéphane VALERI s'exprimer.

Sur le troisième, pour moi il y a deux enjeux. Il y en a un qui a été soulevé, qui est la question de la gouvernance et puis il y en a un autre qui est financier. C'est vrai que rien n'est absolument tranché à ce stade, la question de « où mettre le curseur » entre souscrire la totalité, la majorité, une partie de l'augmentation de capital, je crois que véritablement on y réfléchit tous ensemble. A mon poste des finances moi je vois, évidemment, le surcoût que cela

représenterait pour l'Etat de souscrire en majorité ou en totalité à l'augmentation de capital par rapport au pourcentage qui avait été évoqué, notamment dans le courant de l'été par le Souverain. On était plus autour de 55 %, 56 % mais tout en sachant que c'était le niveau en deçà duquel on ne descendrait pas. Donc, c'est là où il faut voir que, assez rapidement malgré tout, 5 % de capital en plus cela coûte quelques dizaines de millions de plus. Donc, voilà c'est lié à ce que l'on évoquait tout à l'heure, la situation du budget dans son ensemble, le Fonds de Réserve.

Je parlerai peut-être à un autre moment du Fonds de Réserve et des revenus du Fonds de Réserve et de l'optimisation de sa performance, mais c'est quand même assez remarquable de se dire que l'année dernière on a dégagé environ 100 M€ de revenus des placements et c'était une année où on terminait le budget à l'équilibre ; cette année on devrait, si les marchés restent à peu près stables, ce que j'espère jusqu'à la fin de l'année, dégager à nouveau environ 100 M€ sur les produits de placement avec encore une autre année pour laquelle on obtient un budget à l'équilibre. Donc, ces sommes il faut réfléchir à quoi on veut les utiliser. On évoquait à un moment la vente de certains appartements de la Tour Odéon dont les produits pourraient alimenter le Fonds de Réserve. Il y a beaucoup de choses envisageables lorsqu'on se retrouve dans cette situation de structure budgétaire saine avec des années sur les marchés qui nous permettent de dégager des excédents. Une partie de ces excédents pourra être utilisée à quelle hauteur ? Il faudra y réfléchir pour l'augmentation de capital.

Maintenant – je crois que c'était M. BOISSON qui avait évoqué cette question – elle va bien au-delà de l'aspect financier, il y a l'aspect de la gouvernance. Se poser la question de faire rentrer des gens au capital qui apportent véritablement quelque chose, qui sont de vrais professionnels dans le domaine du luxe. C'était M. PASQUIER qui évoquait aussi cette question et elle mérite d'être posée en tout cas.

Si l'on souscrivait nous, Gouvernement, l'Etat au sens large, l'intégralité de l'augmentation de capital, il n'y aurait pas de nouveaux professionnels qui rentreraient au Conseil Administration. Il n'y aurait pas de nouveaux professionnels dans le domaine du luxe, dans le domaine de l'hôtellerie, peut-être dans le domaine des jeux, à l'échelon international on se priverait de ces ressources, de ces compétences, de ces avis qui peuvent, peut-être, aider la société déjà à se réinventer ou à capitaliser sur ses forces que sont justement les jeux, le luxe aujourd'hui et de faire encore mieux à Monaco ou par rapport aux

interrogations soulevées notamment par M. PASQUIER, de faire quelque chose de plus grand à l'international.

C'est une question qui est ouverte. Au moins elle mérite d'être posée parce que peut-être qu'avec la composition actuelle des équipes ou des ressources, enfin, l'expérience récente ou le présent montrent que l'on peut atteindre ces limites et que cette injection de capitaux frais par des personnes tierces, si ce sont des gens de grande qualité et reconnus comme tels – et c'est également le sens de la réflexion qui est menée par le Souverain – de, si c'était le cas, d'ouvrir le capital. Que ce soit avec des gens de très haut niveau qui apportent véritablement quelque chose à la société, sinon, je suis d'accord avec vous, on peut se poser la question de l'intérêt de ces personnes, avec toute la dilution que cela représente, avec le fait qu'on créerait de la valeur pour des tiers.

Voilà, l'un doit être accompagné par l'autre et puis après il y a quand même, j'ai envie de dire qui est plus que la variable d'ajustement, qui est la variable financière, où l'on voit assez rapidement que même 1 %, 2 % ou 5 % coûtent beaucoup d'argent.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Mais que sait-il passé ?

Au Budget Rectificatif une majorité d'élus se sont plaint d'un certain nombre d'informations au niveau de la S.B.M., ils ont fait des interventions assez vives, assez sévères, non pas pour polémiquer mais on peut comprendre la déclaration de l'opposition dans les journaux, que nous agitions le « chiffon rouge » et je comprends votre réflexion. Or soudain, aujourd'hui, comme les débats sont apaisés, le Ministre nous invite justement à aborder ce sujet, gentiment ; les discours ont été préparés à l'avance et vous n'avez pas constaté d'agressivité sur ce sujet. Pourquoi, qu'est-il arrivé ? Il s'est passé qu'au-delà de la réunion tripartite à laquelle je fais partie où nous avions déjà constaté une certaine évolution, il y a eu cette rencontre avec la S.B.M., et les responsables de la S.B.M. ont quelque part répondu à un cri d'appel du Président qui était « communiquez, s'il vous plaît ». Président, vous l'avez dit, vous l'avez dit à la presse, on veut de la communication et un discours de vérité, c'est ce qui s'est passé à cette réunion. Je pense que les dirigeants nous ont démontré qu'il y a une équipe soudée, un patron, le Président, un gestionnaire, un Directeur des jeux, et un Directeur des travaux. Il y a eu des

responsables qui ont présenté quelques perspectives. Nous ne sommes peut-être pas complètement satisfaits mais des perspectives nous ont été proposées, c'est ce que nous demandions.

Je pense que c'est de nature, quand même, à calmer les esprits. Si je le dis, c'est parce que si certains se posent la question, je ne veux pas que l'on dise que tout à coup le Conseil National s'est endormi. Non, nous ne nous sommes pas endormis. Nous avons constaté qu'il y a un patron, un pilote dans l'avion ! Cela fait des années que l'on dit qu'il n'y a pas de chef au Casino et on le sait, pour tous ceux qui connaissent le Casino, il n'y avait plus de patron, il y avait deux Directeurs qui avaient des qualités mais qui n'arrivaient plus à diriger tous les deux. Finalement, aujourd'hui, il en est arrivé un autre qui a tous les pouvoirs. Il est compétent, il connaît le domaine des jeux, il a fait une analyse des réalités, réalités sociologiques monégasques, il sait ce que l'on peut faire ou ne pas faire, il s'est rapidement adapté, il sait qu'il va falloir quand même prendre des dispositions, mais il y a quelqu'un de présent qui peut conseiller d'autres personnes qui ne sont pas forcément des professionnels.

Il y a une présentation des travaux. Nous étions quand même très inquiets, très préoccupés. J'exclus l'aspect financier qui est encore une autre préoccupation qui demeure, mais la première que l'on nous a montrée, c'est le toit de l'Hôtel de Paris. Pour ceux qui le connaissent, c'est épouvantable, ça ne vaut guère mieux que certaines prises de vue des H.L.M. de l'Ariane. C'est un bâtiment vétuste et ceux qui ont eu l'occasion de descendre dans les sous-sols se prennent peur, ce sont des galeries d'avant-guerre et l'on se demande comment le bâtiment peut encore fonctionner.

Donc, moi-même, souvenez-vous, j'avais dit qu'il n'était pas normal...

(Sonnerie).

... vous me permettez Président, quelques secondes ?

Malgré tout, ce bâtiment, ils nous l'ont présenté, c'est un beau projet et je crois que notre rôle est aussi de rassurer la population pour dire que lorsque quelque chose est positif, eh bien on doit témoigner de ce projet de l'Hôtel de Paris. En ce qui concerne les autres bâtiments, nous sommes un peu plus réservés et il reste l'interrogation, bien sûr, que nous espérons connaître au moment de la réunion tripartite, qui est le problème du financement de l'augmentation du

capital. Si vous pouviez synchroniser l'information à ce moment-là, je pense que ce serait bien.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur VALERI sur l'emploi.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci.

En ce qui concerne la deuxième question que mon collègue Jean CASTELLINI m'a gardée pour la réponse, Monsieur BARILARO, je vous parle de mémoire, mais je peux vous assurer que mon équipe et moi-même, nous faisons le maximum, depuis plus de trois ans maintenant, pour placer le plus grand nombre possible de jeunes diplômés monégasques dans l'entreprise et que nous sommes parvenus à sept ou huit jeunes diplômés engagés, de nationalité monégasque. De mémoire, deux sont partis et cinq ou six sont restés. Voilà exactement la réponse à votre question.

M. le Président.- Bien. Merci beaucoup.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souligne l'optimisme de mon collègue BOISSON, même si je ne peux le partager que partiellement.

En effet, je suis extrêmement satisfait que l'on ait enfin pu avoir des explications directes par les dirigeants de la S.B.M., même si je continue à penser que le Gouvernement aurait pu nous les fournir lui-même, mais j'ai quand même quelques motifs d'inquiétude.

Tout d'abord, j'ai bien entendu que la S.B.M. avait décidé de se recentrer sur son corps de métier qui était les jeux et qu'elle en faisait sa priorité. C'est très bien, j'ai entendu aussi quelques remarques, qui m'inquiètent plus, du nouveau Directeur des jeux qui a l'air de se plaindre des conditions particulières d'exercice à Monaco, avec des salaires plus élevés qu'ailleurs pour les croupiers et des règles de fonctionnement de la société qui sont différentes d'ailleurs. Il ne faut pas oublier malgré tout le rôle qu'ont joué les Monégasques depuis la création de la société. Si elle est un fleuron et connue dans le monde entier c'est quand même grâce à nos compatriotes et

à nos aînés, et surtout il ne faut pas oublier que la S.B.M. bénéficie d'un monopole concédé et que le même Casino sans monopole n'aurait certainement pas la même valeur.

Donc je pense que, certes, il y a des inconvénients mais il y a aussi des avantages. Ce qui m'inquiète surtout, nous sommes tous convaincus que l'Hôtel de Paris doit être rénové, il n'y a aucun doute, il aurait même pu être rénové il y a cinq ans cela n'aurait pas été un mal. Ce qui m'embête c'est la concordance des temps. On dit que l'important c'est de relancer absolument les jeux, que c'est la priorité absolue et en même temps, on décide de lancer les travaux qui risquent malgré tout de créer des difficultés financières au sein de la société parce qu'on cherche de l'argent mais on ne sait pas encore comment on va le trouver. J'attends d'avoir des précisions dans les mois qui viennent, mais on ne se pose pas la question qui pourrait arriver qui est : que se passe-t-il si, en cours de travaux, il faut en rajouter ? Et là, la société risque d'être en difficulté. Cela est un détail dont on reparlera peut-être, mais surtout, personne ne peut nier l'impact des travaux sur le fonctionnement du Casino parce que pendant plusieurs années on va dire la place phare de la S.B.M. qui est le « Camembert » et tout ce qu'il y a autour, qui attire les joueurs, qui attire du monde, ce sera un chantier infernal avec quelques chambres qui seront certes réservées au sein de l'Hôtel de Paris, mais dans un hôtel en voie de construction et de démolition avec des nuisances incroyables et je n'ai pas du tout été convaincu que cela ne gênerait pas le développement ou le redéveloppement des jeux. Je me demande pourquoi il est aussi nécessaire que cela de mener ces deux actions conjointement.

J'aurais trouvé plus logique de faire la priorité annoncée par les dirigeants et pas par moi-même...

(Sonnerie).

... Je termine Monsieur le Président.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Qui est de, premièrement, relancer les jeux, voir si les mesures que l'on avait mises en place pour relancer les jeux sont effectives et marchent. Si elles marchent, à ce moment-là, s'occuper de remettre en état et de développer avec le magnifique projet, que l'on a vu, de l'Hôtel de Paris, quitte à faire par la suite une opération de

promotion immobilière pour rentabiliser encore plus la société.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Docteur, évidemment, le calendrier des opérations est peut-être moins scientifique que dans votre métier. Vous pouvez sans doute dire, à juste titre, qu'il faut d'abord faire cette opération avant une autre, lorsque vous parlez médecine. Là, il n'y a pas de science exacte. Je pense que ce que le Président de la S.B.M. a essayé de vous montrer c'est qu'il y a une véritable urgence à faire la rénovation de l'Hôtel de Paris. Comme M. BOISSON le disait, il y a cinq ans que l'on aurait dû la faire ! Allez visiter les sous-sols, allez même visiter les cuisines du prestigieux restaurant. Elles sont aux normes mais elles ne sont pas comparables aux cuisines que le même grand cuisinier a au Piazza. D'ailleurs, au Piazza elles étaient beaucoup plus modernes et elles sont refaites.

Il y a un mouvement de réfection profond de tous les grands palaces et si vous voulez rester un palace, il faut le faire et si vous attendez que les jeux aillent mieux, ce n'est pas demain ! C'est un processus.... Si on veut que les jeux s'améliorent de manière structurelle et non pas conjoncturelle, c'est-à-dire avoir un volume de joueurs important, suffisant, pour avoir une garantie de revenus, je ne crois pas, même si ça va mieux aujourd'hui, que ce sera l'année prochaine.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Mais je suis d'accord avec vous. Ce que je dis c'est qu'on aura belle figure si on a un palace neuf et une opération de promotion immobilière sur la place du Sporting et qu'à côté de cela, le Casino est mort.

Aujourd'hui, rien ne nous garantit, et je suis d'accord avec vous, que les relances du Casino marcheront, même si pour moi, cela est la priorité absolue. J'ai été très content, et c'est la seule chose vraiment positive pour moi qui ressort de cette réunion, c'est de voir que cela semble être la volonté de tous de mettre cette priorité en avant.

Moi, lorsque j'ai une priorité absolue je mets 100 % de mes moyens dedans... je ne dis pas qu'il fallait attendre la relance totale des jeux pour lancer le reste des opérations. Je ne dis pas non plus qu'on était obligé de faire les opérations une derrière l'autre, mais

attendre de voir si vraiment les mesures qui ont été prises sont efficaces parce que l'on risque de se retrouver dans une situation délicate. Vous ne pouvez pas le nier, au moment où on sera au milieu des travaux, que ce sera le moment où la société sera le plus affaiblie, c'est logique, en espérant qu'elle pourra rebondir, c'est ce que l'on souhaite tous. Je pense qu'ici tout le monde souhaite un avenir radieux à la S.B.M., mais au moment où on va être dans la situation la plus à craindre pour la société, au moment où elle sera la plus faible c'est là où on va se retrouver sans savoir si les mesures que l'on a prises fonctionnent parce qu'aujourd'hui, personne ne peut le dire, et M. GALVANI pas plus que les autres, et j'espère que les mesures qu'il va prendre seront bonnes, c'est mon souhait le plus cher. Parce que comme vous le dites, ce n'est pas si simple que cela et si la solution était évidente, d'autres que lui l'auraient trouvée avant lui.

Donc, je pense que l'on prend un risque et que de décaler de deux ans, par exemple, le début des travaux n'aurait rien changé d'autant que visiblement on ne sait pas encore comment on va les financer. On avait le temps d'y réfléchir tranquillement et de mettre rapidement en place les mesures nécessaires et indispensables pour la relance des jeux.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- C'était un peu mon intervention. J'ajoute que cette réunion du 3 décembre m'a donné l'impression d'avoir entendu ce que je voulais entendre. Il faut savoir que dans les jeux il y a des aléas au sens étymologique et que cela doit être une des seules activités en théorie qui pourrait avoir un chiffre d'affaire négatif, d'après moi, je n'en vois pas d'autre.

En fait, je ne fais pas partie de la Commission Mixte S.B.M. mais je ne vois pas vraiment, alors peut-être parce que le nouveau Directeur des jeux débute, comment chiffrer un plan des actions. Peut-être que cela a été décrit dans la Commission Mixte S.B.M.. J'ai un enthousiasme tout relatif et je suis dans l'attente.

Il est vrai que nous avons entendu : recentrage sur les jeux, création d'écoles, formation continue, etc... je m'en réjouis et j'attends.

M. le Président.- Merci, Monsieur BURINI.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques remarques au niveau de la S.B.M..

Premièrement, suite à la présentation faite dans cet hémicycle, les photos de l'Hôtel de Paris étaient édifiantes quant à l'état actuel de l'Hôtel et on peut se poser la question : est-ce que cela s'est détérioré vraiment très récemment ou bien est-ce que nous avons attendu la dernière limite pour envisager ces travaux ?

La deuxième remarque va un petit peu dans la remarque de M. CUCCHI, à savoir au niveau du timing. Il est vrai qu'il y a une relance des jeux et il est vrai que cela va être compliqué de mener à bien cette relance des jeux pendant la période des travaux. On ne maîtrise pas le timing comme on nous l'a dit, mais il est vrai que c'est assez compliqué.

La troisième remarque concerne le financement. Si on fait un financement partiellement sur la date, partiellement sur une augmentation de capital, le fait que l'Etat participe à 100 % cela engagerait une immobilisation de 210 M€ environ. Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, vous avez parlé d'un coût. Il faut voir quelle est l'opinion du Gouvernement sur l'avenir financier de la S.B.M., on peut prendre cela comme un investissement. Le Fonds de Réserve Constitutionnel aurait fonction de faire des investissements rentables. Donc, si on veut un partenaire uniquement financier il faut se poser la question et s'il s'agit effectivement d'un partenaire industriel qui peut nous apporter quelque chose dans le luxe et dans le secteur, c'est un autre sujet. Si c'est simplement financier, il faut alors se poser la question : quelles sont les perspectives de la S.B.M. ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je crois avoir déjà répondu à ce point. Non, l'idée est que ce ne soit pas un partenariat uniquement financier. Donc, c'est là où se justifie pleinement la recherche d'autres investisseurs de qualité qui pourraient, aux côtés de l'Etat, trouver leur place dans l'augmentation de capital.

Sinon il y avait une première remarque que vous aviez faite...

M. Thierry CROVETTO.- La première c'est : est-ce que l'état de l'Hôtel de Paris s'est détérioré vraiment

très récemment ou bien est-ce que nous avons attendu la dernière limite pour envisager ces travaux ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Non, je ne pense pas que ce soit une observation récente, mais vraiment j'encourage ceux d'entre vous qui ont peut-être l'occasion d'aller parfois à Beaulieu pour faire un tour à la Réserve, je vous encourage à aller à la Chèvre d'Or ou encore au Château Eza à Eze. Je ne suis pas en train de parler de Paris, de Londres, du Mandarin Oriental, de Singapour, du dernier hôtel sur Hyde Park ou Central Park, je suis en train de parler d'endroits de qualité, de luxe à quinze minutes de chez nous ! Il est urgent d'intervenir. Il est urgent d'intervenir, on ne peut pas faire l'économie d'attente. Le monde du luxe est un monde qui évolue à une vitesse absolument stupéfiante et les gens, aujourd'hui, sont habitués. C'est ce qui a très bien été mis en exergue dans la présentation des prestations, et notamment des tailles de chambres, et des prestations à l'intérieur des chambres qui sont sans commune mesure avec celles que peut proposer un hôtel aussi prestigieux soit-il que l'Hôtel de Paris aujourd'hui.

J'ajouterais, c'est une boutade peut-être, qu'un certain nombre de joueurs dont certains ont même perdu pas mal d'argent récemment, n'ont pas besoin de dormir à l'Hôtel de Paris et donc peut-être le fait qu'il y aura un nombre de chambres limité à l'Hôtel de Paris pendant cette période n'obèrera pas leur capacité à jouer et, je l'espère, à perdre encore...

M. Thierry CROVETTO.- Juste, si je peux me permettre, je voudrais dire que je ne doute pas que cette rénovation soit urgente mais je me posais la question à savoir si elle n'était pas aussi urgente il y a trois ans ?

M. le Président.- Cela est une décision des instances dirigeantes de la S.B.M., c'est comme faire de la bourse *a posteriori*.

Aujourd'hui la situation devant laquelle nous sommes, et que nous avons tous salué, mes chers collègues, est qu'effectivement le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris est couplé avec celui du Sporting d'Hiver. Je vous rappelle qu'il nous a été présenté après le projet du Sporting d'Hiver et cela c'est utile et plus astucieux et que seraient créés des économies substantielles. Faire et mener ces deux projets ensemble serait également créateur de valeur.

Je suis comme vous, j'écoute les explications du Gouvernement et de la Direction. Ce que nous pouvons tous dire c'est qu'on espère, effectivement, qu'en même temps que la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris, les jeux tiennent le coup... cela est absolument essentiel. Le 3 décembre, un certain nombre d'éléments nous ont été donnés par le Directeur de jeux, nous attendons – et je l'ai dit ce soir dans mes propos – Monsieur le Ministre que ce plan jeux nous soit précisé étayé et puis qu'il soit mis en place au sein de la S.B.M.. Ce que je crois, d'après les informations que vous nous avez communiquées à la fois lors de la réunion tripartite, à l'issue de cette réunion du 3 décembre et d'après vos propos de ce soir, que le Gouvernement soutient ce projet de rénovation des jeux et à partir du moment où il est soutenu par l'actionnaire de référence, l'actionnaire majoritaire, eh bien il faut qu'il soit mis en place, il n'y a plus de temps à perdre.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Je voulais faire une intervention sur un article qui suit, sur Monaco Telecom mais s'il y a d'autres interventions sur la S.B.M., je laisse mon tour.

M. le Président.- Nous terminons sur la S.B.M..

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

D'abord je voulais faire un commentaire sur la nécessité de la rénovation de l'Hôtel de Paris. C'est absolument indiscutable, on a bien vu dans la démarche les ajouts successifs qui ont été faits à l'Hôtel de Paris. Dans un domaine un peu comparable, il y a quelques années il y avait eu une rénovation au niveau de l'Hôtel Hermitage qui, lui, est un ensemble plus cohérent avec des possibilités de rénovation beaucoup plus simples.

Là n'était pas le sujet de mon intervention, je voulais revenir sur les emplois. Lors de la réunion, on nous a assuré qu'il n'y aurait pas de licenciement sec, qu'il y aurait des encouragements au départ et éventuellement des reclassements professionnels, des transferts d'activités. Pour autant il y a une catégorie particulière de personnels qui travaillent dans ces hôtels qui sont les saisonniers. Alors, les saisonniers on peut les imaginer de deux façons : soit des personnes

qui viennent de temps en temps faire une saison et qui n'ont pas d'attache à Monaco, soit un certain nombre de saisonniers qui sont des personnes de la région qui travaillent une partie de l'année à la S.B.M., une autre partie de l'année où ils ne travaillent pas ou bien ils ont d'autres activités, mais qui, pour autant, ont leur référence professionnelle en tant que saisonnier à la S.B.M.. Qui plus est ce sont des personnes qui sont souvent des personnes de qualité, qu'il n'est pas facile de recruter. J'avais pour ma part une inquiétude quant à ces personnels : comment seront-ils traités par rapport aux travaux qui vont avoir lieu ?

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je crois qu'il faut dire la vérité aux Monégasques !

Je crois, aussi nécessaires soient-ils, que pour ces deux projets, que ce soit la rénovation de l'Hôtel de Paris ou l'extension du Sporting, la S.B.M. n'emploiera pas plus de Monégasques qu'elle n'emploie aujourd'hui. S'il y a un problème, c'est qu'elle en emploie probablement déjà trop et c'est pour cela que, je crois, il est très important de penser à l'après. Ces deux projets sont importants seulement s'ils sont un tremplin pour que la S.B.M. puisse faire autre chose après. Alors là, oui, elle pourra engager des Monégasques. Parce que je crois que c'est tromper franchement nos concitoyens que de leur dire la S.B.M., dans les dix ans qui viennent, va engager cinq cents Monégasques de plus. Ce n'est pas vrai, elle ne peut pas se le permettre ! Son compte d'exploitation ne peut pas se le permettre. Alors, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des efforts comme le fait le Conseiller VALERI pour engager des Monégasques pour remplacer des personnes qui partent, etc... Mais l'emploi total de la S.B.M. ne sera pas plus important après que maintenant. Donc, si on veut donner des emplois à nos concitoyens, ce ne sera pas à la S.B.M. à Monaco, ce sera peut-être à la S.B.M. ailleurs. Je crois que le Gouvernement doit penser en ces termes parce que l'on ne peut pas laisser croire aux gens quelque chose qui n'est pas vrai et moi c'est cela qui m'inquiète dans les discours que j'entends. J'entends une espèce de discours qui dit que demain tout ira mieux, ils vont ré-engager des gens, etc... Je ne le pense pas, franchement.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Si je peux simplement, par rapport à ce que vous venez de dire, et notamment à l'esprit ou plutôt l'état d'esprit de la réunion du 3 décembre, je ne vais pas m'exprimer sur le fait que la société emploie trop ou pas assez de Monégasques, ce qui a été dit et qui était intéressant et instructif, c'est que par rapport à la pérennité de l'entreprise, il faudrait peut-être se poser la question de manière concertée sur les conditions d'embauches futures pour pouvoir justement garantir que la S.B.M. reste un « vivier » pour reprendre ce terme qui a été employé, que ce soit au niveau des fonctions administratives qui sont, là aussi, s'il faut tenir un langage de vérité, moins bien rémunérées dans une grande majorité des cas que les rémunérations que les services au sein des jeux, mais qu'il faudrait peut-être à ce moment-là que les nouveaux venus bénéficient de conditions d'embauche qui soient moins favorables que celles que certains ont pu connaître par le passé ou connaissent aujourd'hui.

Donc à la réflexion, je ne peux pas dire ou laisser dire que la société a déjà embauché trop de Monégasques, non cela je ne peux vraiment pas le laisser dire. Ce que je pense c'est que pour que le pacte social soit maintenu, ne soit pas rompu et qu'il perdure, il faut qu'il y ait justement des efforts qui soient faits de part et d'autre, les mesures qui ont été annoncées, les propositions de la Direction générale, la possibilité qui véritablement devrait être retenue, que les Monégasques obtiennent et occupent des fonctions plus importantes et plus nombreuses au sein des personnels administratifs, cette question vaut véritablement la peine d'être posée. Ensuite, les conditions dans lesquelles, au fur et à mesure eh bien certaines personnes partent à la retraite, peuvent être remplacées par des nouveaux qui bénéficieraient de conditions différentes à la fois pour pouvoir malgré tout avoir cet emploi au sein de la S.B.M. mais avec des coûts afférents pour la société qui soient d'une autre nature, au moins cela vaut la peine d'être mis sur la table et d'être réfléchi.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Deux ou trois commentaires.

La réunion du 3 décembre s'est parfaitement déroulée et comme elle s'est déroulée pour la première fois où on a eu des informations, on les a acceptées

peut-être un peu facilement, néanmoins, on a quand même des sujets forts. Tout d'abord, le plan jeux, aujourd'hui ce sont des mots, il n'y a rien de concret, il faut laisser du temps au temps mais peut-être pas trop. Premier Point.

Je rappelle que le taux de retour sur investissement de l'Hôtel reste quand même de trente-cinq ans même si on veut rajouter les bénéfices précédents, etc... c'est quand même trente-cinq ans. Je pense que c'est un sujet qui doit poser question.

Je me suis renseigné sur les rénovations qui ont eu lieu à Paris pour des hôtels de même catégorie. Tous ont augmenté leur capacité de 25 clefs. Nous, avec les mêmes contraintes, nous faisons seulement cinq ou six clefs de plus. C'est ce qui a été dit. En termes de taux de rentabilité global ce n'est pas forcément évident et, effectivement, je crois que notre collègue Bernard PASQUIER n'a pas tort, il a peut-être même raison de penser que le développement se fait aussi à côté. Pour reprendre une de ses expressions, « on a un coût d'opportunité ». Ce que l'on fait ici aujourd'hui, on ne le fait pas ailleurs. Je crois que cela vaut quand même la peine de se poser la question globalement.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Juste une précision, quand même, par souci d'honnêteté intellectuelle. Vous vous souvenez comme moi qu'au niveau du nombre de clefs, il était évoqué qu'il y avait aujourd'hui une trentaine de chambres au moins qui ne pouvaient absolument pas être occupées parce que faisant moins de 20 m², elles n'étaient louées que pendant la période du Grand Prix. Donc, aujourd'hui la capacité réelle de l'hôtel est de cent cinquante chambres plutôt que de cent quatre-vingts et la rénovation elle, permettra effectivement, un accroissement de presque 20 % sur toute la période de l'utilisation de l'hôtel, sans compter que le revenu moyen par chambre se verra significativement augmenté puisque, là aussi, tous les palaces que vous évoquez, le George V, le Prince de Galles à Paris, juste à côté et puis tous ceux que l'on connaît également, peuvent aujourd'hui demander un revenu moyen par chambre qui est nettement supérieur à celui qu'il était avant qu'ils fassent l'objet de rénovations. Donc, il y aura à la fois du quantitatif,

sur le nombre de chambres, et le qualitatif, sur le prix moyen.

M. le Président.- Bien, merci beaucoup.

Monsieur BOISSON. Ensuite nous passons à Monaco Telecom.

M. Claude BOISSON.- Vous avez raison de vous préoccuper de la préservation des emplois des Monégasques, mais je pense qu'il faut unir nos efforts parce que c'est le rôle du Conseil National. Dans les quatre années à venir, nous essaierons, au moment de la reconstruction, de nous assurer que des Monégasques puissent avoir des emplois soit dans l'Administration, soit dans les jeux, ou ailleurs.

Nous avons passé quatre heures de réunion avec la S.B.M., il y avait tellement de points que nous nous sommes quittés à 20 heures et nous n'avons pas pu évoquer certains sujets.

Alors, je ne suis pas là pour me faire le porte-parole de la S.B.M. mais je pense qu'il faut quand même que tout le monde sache que la S.B.M. a prévu également de rénover les Thermes Marins. Il y aura six mois de fermeture, du mois de mars au mois d'août, il va y avoir une rénovation, je ne connais pas exactement le montant des travaux, peut-être de 7 M€ ou 8 M€. J'ai pensé à cela lorsque, Monsieur le Conseiller, vous avez parlé de luxe. La rénovation permettra la mise en place d'un nouveau concept qui rentre aussi en harmonie avec le reste.

Un dernier point : l'architecture. Vous savez que je fais partie de ceux qui, comme bien d'autres en Principauté, ont été très préoccupés par les façades des nouveaux immeubles et nous avons bien pris acte qu'il y avait une décision au niveau du projet et que cela ne se discutait pas. Toutefois, je me suis permis, lors de cette réunion avec les représentants de la S.B.M., d'aborder le sujet en demandant s'il n'y a pas moyen que ces façades soient habillées de façon à ce qu'elles s'intègrent le mieux possible entre l'Hôtel de Paris et le Café de Paris. Peut-être que je dépasse là mon obligation de réserve, mais j'ai été agréablement surpris de constater que la S.B.M., le service des travaux, a répondu très favorablement à cette préoccupation. Il ne faut pas rêver, on ne va pas avoir des façades belle époque, mais il va y avoir une touche de la part des architectes, se sont-ils engagés, ils l'ont dit à la réunion tripartite et ils l'ont redit à la réunion, de manière à ce qu'ils puissent au travers de la ferronnerie, au travers de la verrerie, pouvoir avoir

quelque chose qui s'intègre un peu mieux dans l'environnement. C'est toujours mieux que rien.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur BOISSON, vous êtes d'un optimisme délirant. Ce truc ne ressemblera jamais à une façade de l'époque, disons-le tout net...

M. Claude BOISSON.- ... Je n'ai pas dit cela !

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Vous avez eu l'air de le dire. De pouvoir penser que de la ferronnerie allait changer les choses ! Certainement pas.

M. Claude BOISSON.- ... Monsieur GRINDA, c'était impressionnant. On était au Louvre et aujourd'hui on se rapproche un peu plus de quelque chose...

M. Jean-Louis GRINDA.-... Tout le monde connaît mon opposition à la chose, mais ce ne sera jamais un projet Belle Epoque. Je conclus en disant qu'effectivement, ces travaux doivent se faire dans l'urgence. La rénovation de l'Hôtel de Paris, malgré ce que cela me coûte de le dire, de même pour le projet immobilier derrière – sinon cela n'a aucun sens –. Nous sommes terriblement en retard. Tous les palaces parisiens ont fait ces travaux à grand frais.

La seule chose peut-être que j'ajouterai, ce serait de dire que je suis plus inquiet et cela n'a pas beaucoup été évoqué, sur la longueur de ces travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris. Il me semble qu'ils sont très longs par rapport à ce qu'a été la longueur des travaux de rénovation d'autres palaces du même type et que cette longueur tient justement au fait que l'on veuille garder ouverte la façade pour les joueurs, avec les chambres. Sur ce point seulement, je ne suis pas sûr que ce soit un excellent calcul. Mais il en est décidé ainsi.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* Effectivement, c'est plus long que la durée de rénovation d'un des palaces parisiens que vous avez pu évoquer mais qui avait une question de logique par rapport à l'opération voisine, à savoir le Sporting d'Hiver et les ensembles résidentiels, bureaux et autres qui vont être construits

et à la fluidité de la circulation. Il est vrai, je crois que c'est le Président BIAMONTI qui s'était exprimé en ce sens, en disant que le danger était que si on renovait trop vite on allait se retrouver avec les travaux en face des résidences du Sporting d'Hiver et cela demandait de décaler la construction pour terminer en même temps. Donc, malheureusement nous sommes tenus, semble-t-il, d'avoir des périodes de travaux qui sont concomitantes et de la même durée. Mais dans l'absolu, vous avez raison s'il n'y avait pas cette obligation de faire à proximité des travaux de cette ampleur et de qualité sur une période de deux ans et demi, trois ans...

M. le Ministre d'Etat.- Il faut noter quand même que s'agissant de l'Hôtel de Paris, puisque les travaux commencent sur la Rotonde et derrière, cette partie sera mise à disposition des clients relativement vite et comme le hall n'est pas touché, vous aurez la moitié ou un quart de l'hôtel qui fonctionnera de l'autre côté, qui n'aura pas la vue sur le Casino mais qui aura la vue sur la mer.

Quant au choix de ne pas fermer, le Gouvernement assume de l'avoir imposé. On a beaucoup « plaidé » pour ne pas qu'il y ait de fermeture de l'Hôtel de Paris, à la fois pour des raisons sociales et aussi pour des raisons d'absence dans les référentiels des hôtels sur Internet. D'ailleurs, la semaine dernière j'étais au Raphael à Paris où j'ai rencontré la propriétaire qui est propriétaire de trois autres hôtels assez cotés à Paris. Parce que tout le monde est obligé de rénover ces hôtels, cette personne les rénove sans fermer pour que l'hôtel continue à apparaître sur les sites en ligne. Le contraire serait très mauvais. En tout cas, pour des raisons sociales, cela justifiait qu'il n'y ait pas de fermeture complète de l'hôtel.

M. le Président.- Monsieur STEINER et ensuite on passe vraiment à Monaco Telecom parce qu'il faut avancer, mes chers collègues.

M. Christophe STEINER.- C'était juste une réflexion, Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux de la S.B.M., la rénovation, Belle Epoque, etc... Je crois que les mêmes critiques ont été portées au Baron HAUSSMANN lorsqu'il a commencé à faire disparaître des parts entières de Paris pour créer les buildings Haussmanniens. D'ailleurs il avait une boutade, il disait en parlant de lui-même qu'il était un artiste destructeur. Les mêmes propos ont été repris par BAUDELAIRE dans le Cygne, lorsqu'il dit que « la forme

des villes change, hélas, plus vite que le cœur des mortels ». C'est quelque chose qui est inhérent à l'être humain et à la vie de la cité. Donc, on aura beau disserter sur le sujet, on n'arrivera jamais à trouver une solution.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Cela correspond à une conclusion sur la S.BM..

Nous passons à Monaco Telecom.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, concernant la partie Monaco Telecom, première constatation, elle est double. On ne peut que se féliciter de la bonne santé de l'opérateur avec déjà, d'une part, au Budget Rectificatif il y avait une augmentation des recettes et d'autre part, au Budget Primitif on voit le même évènement, donc tout cela est parfait.

Malheureusement, on peut aussi déplorer qu'au même moment nous recevions toujours des doléances sur la qualité des services, d'autant qu'il y a toujours cette perception de prix élevé qui est un phénomène récurrent.

Pour ma part, je voudrais profiter de cette occasion, puisque nous sommes à la veille de l'arrivée d'un nouvel actionnaire – on avait déjà eu l'occasion d'en discuter en réunion de préparation – de revoir les critères de comparaison de la politique tarifaire de notre opérateur afin que l'on puisse les évoquer au plus vite, avant même l'ouverture des discussions avec de nouveaux prétendants.

En effet, ces éventuels changements auront indéniablement des impacts sur la situation économique future de la société et je ne voudrais pas qu'on puisse répondre à la Haute Assemblée ultérieurement qu'en fait, il aurait fallu évoquer ce dossier préalablement et que l'on se retrouve trop tard par rapport au calendrier.

Donc peut-être, Monsieur le Conseiller ou Madame le Conseiller, il vous appartient de convoquer une Commission des Concessions consacrée à l'application tarifaire de l'opérateur et des critères de comparaison seraient bienvenus.

Merci.

M. le Président.- Je crois que l'on a un rendez-vous pris fin janvier concernant la Commission des Concessions qui est un large sujet et donc celui-ci sera abordé.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, j'aimerais que vous nous fassiez une petite analyse de l'opération 4G en Principauté : savoir comment cela fonctionne, est-ce que les utilisateurs sont contents, parce que j'ai beaucoup de retours disant que, compte tenu du fait que l'on dépend de l'opérateur Orange et qu'il y a encore des bugs en France, forcément il y a des bugs à Monaco.

Il y a eu de gros renforts de publicité qui incitaient à changer vos contrats à Monaco pour passer à la 4G. Beaucoup de personnes sont obligées de revenir à la 3G parce qu'à Monaco, malheureusement, ce n'est pas encore efficace, on ne peut pas envoyer de MMS, etc... Est-ce qu'aujourd'hui il y a des retours plutôt positifs ou pas ? Est-ce que l'on sait quand ce sera opérationnel en France pour qu'à Monaco cela le soit aussi ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je suis d'accord avec vous, les retours sur la 4G ne sont pas excellents. On nous promet une amélioration pour le début de l'année prochaine. On fera un point là-dessus avec Monaco Telecom. Mais effectivement, cela ne marche pas très bien.

M. le Président.- Bien. Il n'y a pas grand-chose à rajouter.

Monsieur CASTELLINI, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.-* Si je peux me permettre, Monsieur le Président, juste une petite information puisqu'on avait évoqué la possibilité d'une opération qui aurait pu – je mets ça au conditionnel et puis je vais vous expliquer pourquoi cela ne s'est pas passé – accélérer la mise à disposition du pourcentage détenu aujourd'hui par Batelco, les 25 %

au-delà desquels comme vous le savez ils ne monteront pas et qu'ils ont jusqu'au 31 mars 2014 pour céder puisqu'ils ont choisi de ne pas rester avec une position intermédiaire. Soit ils pouvaient avoir la totalité de participation de Cable and Wireless, soit ils redescendent à zéro. Il y avait une opération qui était, je crois, aux Seychelles, qui devait être concomitante de la cession de l'opérateur des Seychelles par l'un ou l'autre, je ne me souviens plus exactement dans quel sens, à ce stade de la soirée, entre Batelco et Cable and Wireless, qui aurait permis de disposer de cette participation. C'était en fait Batelco qui, s'ils avaient vendu leur part de Monaco Telecom, auraient

pu se porter acquéreur de la participation de Cable and Wireless dans l'opérateur des Seychelles et donc c'était un montant qui était autour de 100 ou 110 millions de dollars. Or, cette opération n'a pas eu lieu. Donc cette opération aurait pu, si elle avait eu lieu, accélérer la vente de la participation de Batelco dans Monaco Telecom. Ce n'est pas le cas, mais cela ne remet pas en cause ni tout ce qui a été évoqué par le passé, ni l'obligation contractuelle de céder sa participation à l'horizon du premier trimestre 2014.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Secrétaire Général.-

C - Domaine financier

041.100 - Domaine financier	34.353.000
TOTAL DU CHAP. 1	<u>34.353.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez pour la première fois dans un budget, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, effectué une opération particulière de 20 M€ correspondant au transfert progressif des actions de la S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel. Alors, vous dites avoir fait cela pour financer de nouvelles opérations d'équipement, comme les travaux de l'Héliport, le socle Pasteur, l'extension du Centre Commercial de Fontvieille.

Pouvez-vous nous confirmer que ce n'est pas une opération ponctuelle, que vous allez continuer à transférer les actions au Fonds de Réserve Constitutionnel régulièrement pour les regrouper ou pour financer d'autres opérations d'équipement et ce jusqu'au transfert total des actions S.B.M.. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SVARA.

Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je peux vous confirmer que l'on ne va pas s'arrêter là. L'idée c'est, effectivement, sans quoi cet argument qui a été mis en avant, la préconisation de la Commission Supérieure des Comptes de regrouper toutes les participations de l'Etat au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, n'aurait pas beaucoup de sens, donc il faut que l'on aille au-delà de cette première opération.

Je vous confirme également que l'objectif est, comme c'est le cas pour l'année 2014, que ce transfert serve à financer des opérations stratégiques. On a évoqué celles qui sont proposées au titre du budget 2014, le socle de l'Ilot Pasteur, l'Héliport, les études du Centre Commercial de Fontvieille. Donc il n'y a pas de raison de commencer et de s'arrêter en chemin.

Je ne peux pas vous dire, aujourd'hui, quel sera le rythme qui sera dicté par les opérations qui devront

être financées de manière stratégique dans les années qui viennent. Il est certain que ce ne seront pas de petits montants, descendre en dessous de 5 M€ ou de 10 M€ par exemple, n'aurait pas beaucoup de sens. Je pense qu'il faut que cela soit fait avec une certaine envergure, une certaine ambition. Est-ce que ce rythme s'accélérera ? On sait tout au plus qu'il devrait durer une dizaine d'années si l'on suit le même rythme qu'aujourd'hui puisqu'on parle de 6 M€ d'actions à un peu plus de 40 € ce qui fait un total de 240 M€, si on tient ce rythme, oui, dans une dizaine d'années on y sera, si on l'accélère cela pourra prendre un petit peu moins de temps. Je vous confirme que la volonté est bien d'utiliser le Fonds de Réserve Constitutionnel comme le réceptacle de cette participation.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Conseiller des Finances et de l'Economie, j'ai assisté à certains de vos brillants exposés en d'autres lieux, sur une approche des finances publiques que vous souhaitez développer à Monaco dans l'objectif d'un processus que vous dénommez un « cercle vertueux ». Je pense que cette honorable Assemblée et le public ici présent et celui qui regarde et écoute nos débats sur Internet – s'il en reste – méritent tout autant vos explications.

Aussi, j'aimerais vous entendre sur les conséquences pour Monaco des derniers prochains accords en matière de fiscalité. Selon votre perception de cette approche de transparence et de stabilité, comment comptez-vous préserver l'attractivité de la Principauté pour les investisseurs économiques et financiers ? Comment encouragerez-vous la place bancaire et financière face aux nouveaux standards internationaux, appliqués par la Principauté alors que d'autres pays s'y engagent et par ailleurs ne les respectent pas toujours ? Vaste domaine, certes, mais nous avons toute la nuit ensemble.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous disposez de combien de temps ?

(Rires).

M. Claude BOISSON.- Je dois être sur un chantier à 6 heures demain matin.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Et sur Internet ils coupent la retransmission à une certaine heure...

M. le Président.- Excusez-moi, pour la clarté des débats, Monsieur CROVETTO et Monsieur PASQUIER également, c'était je crois sur le même sujet que M. SVARA. Donc on va peut-être finir sur ce sujet-là.

M. Thierry CROVETTO.- Je voulais revenir sur le transfert des actions S.B.M. et je voulais demander à Monsieur le Conseiller pour les Finances, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de cette logique de rationalisation et regrouper l'ensemble des participations de l'Etat au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel plus rapidement que ce rythme-là, de transférer, en contrepartie, les biens immobiliers des Domaines situés à Monaco qui, par définition et par usage, sont invendables. Donc, les rapatrier au budget de l'Etat et, en contrepartie, rapatrier les participations de l'Etat au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela fait partie des sujets que l'on avait déjà abordés. Vous savez qu'à la réflexion nous n'y sommes pas opposés, bien au contraire, maintenant, de là à voir si cela justifie une accélération du transfert des actions de la S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel, je n'en suis pas convaincu. Je ne lierai pas forcément les deux facteurs. L'un, qui est celui que vous évoquez, peut être effectué d'une manière plus rapide si l'on juge que cela est pertinent, après, rien n'empêchera que l'on suive un rythme qui reste encore à définir. Concernant le transfert des actions de la S.B.M., il est vrai que cela aurait, d'un point de vue d'une certaine logique ou d'une certaine orthodoxie budgétaire, un certain sens. Je ne peux que vous confirmer qu'on examine cette possibilité et qu'on n'aura pas de trop, je pense, dans les mois qui viennent, dans le courant de l'exercice 2014, pour en définir peut-être plus précisément les modalités.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement dire que la majoration quelque peu artificielle des recettes qui résultent de la vente des actions de la S.B.M, du budget au Fonds de Réserve Constitutionnel est destinée à diminuer le déficit prévisionnel que vous avez et vous permettre de financer les opérations qui n'auraient pas pu l'être sans cela.

Je me rends bien compte que vous auriez pu procéder autrement. Vous auriez pu procéder comme vous l'aviez fait dans le passé à mon grand désespoir qui était de financer des dépenses directement sur le Fonds de Réserve Constitutionnel sans passer par le budget. Alors, sans approuver totalement ce que vous faites, et je suis d'accord avec M. CROVETTO qu'un *swap* aurait été probablement mieux, je préfère de loin cette solution pour deux raisons : la première, c'est transparent et cela apparaît au budget et la deuxième, nous Conseillers Nationaux, on peut voter, ce qui n'était pas le cas si vous aviez pris l'argent directement au Fonds de Réserve Constitutionnel. Donc, je voudrais, sans vous donner un blanc-seing total, dire qu'au moins je trouve que cela va dans la bonne direction.

M. le Ministre d'Etat.- Je confirme ce que M. CASTELLINI vient de dire. L'idée du *swap* n'est pas fermée, nous sommes assez convaincus de la logique de faire cela. Reste à savoir comment on peut le faire, sous quel calendrier, mais en tout cas ce n'est pas une réponse fermée c'est, au contraire, une réponse plus qu'ouverte.

Il y a un autre avantage, Monsieur PASQUIER, au système. Afficher un gros déficit que l'on va combler deux ans après par le Fonds de Réserve Constitutionnel peut nuire à l'attractivité. Cela ne fait aucun doute. L'équilibre des finances publiques, c'est une des premières questions que posent les nouveaux résidents et les nouveaux investisseurs qui demandent : « mais est-ce que cela va durer ? ». Alors la réponse est « oui, nous n'avons pas de dette, nous n'avons pas de déficit budgétaire ». Lorsque vous dites cela à des Européens ou même à des gens qui sont plus loin mais qui connaissent l'Europe, ces mêmes personnes disent que Monaco est un pays sans déficit, sans dette... Donc, nous n'avons pas du tout intérêt à afficher un déficit de 100 M€, couvert par la suite par le Fonds de Réserve Constitutionnel.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Les évènements que vous venez de nous donner répondent, en partie, à la question de M. BOISSON d'ailleurs.

M. Claude BOISSON.- Ce qui m'intéresse c'est de savoir si les dispositions internationales sont préjudiciables par rapport à tout ce qui est mis en place pour l'attractivité et vous l'avez très bien expliqué sur d'autres lieux. En résumé, je pense intéressant que l'on puisse l'entendre parce que franchement, aujourd'hui, le milieu bancaire, les investisseurs se préoccupent. Ils se demandent si, avec les normes qui sont appliquées, a-t-on intérêt à venir en Principauté ? Si oui, pourquoi ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, en résumé et pour rebondir aussi, puisque tout est lié, sur bien évidemment ce que vient de dire le Ministre d'Etat et en réponse à M. PASQUIER, qui plus est c'est seulement si on arrive à avoir cette situation budgétaire à l'équilibre que grâce à ces excédents dégagés par la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel qui ne serviront plus à boucher les trous budgétaires, on pourra dire : la partie liquide de mon Fonds de Réserve Constitutionnel, c'est deux années de budget en réserve. Parce que sinon, on est dans un cercle complètement vicieux, on se dit qu'on va avoir un budget avec ses dépenses et ses recettes qui croissent mais comme le déficit croît, ce que l'on aura généré au profit du Fonds de Réserve Constitutionnel ne pourra plus être utilisé pour capitaliser notre bas de laine et représenter, effectivement, ces deux années de budget puisque, quelque part, les recettes comme les dépenses vont croître plus vite que ce qui sera généré par les produits de placement, surtout s'il faut qu'on ait deux années de budget en réserve. Donc, vous voyez l'importance de ces grands équilibres.

Au niveau fiscal cela participe de toute évidence de la même manière à l'attractivité. Je vous rappelle qu'aujourd'hui on se trouve dans une situation où l'on peut, notamment par des personnes qui s'installent à Monaco ou qui sont installées depuis un certain nombre d'années, leur dire : « vous savez lorsque votre pays se permettait, peut-être par le passé, des remarques désobligeantes sur l'endroit où vous vivez aujourd'hui, à savoir la Principauté de Monaco », vous pourrez lui dire que, depuis le Forum Mondial de Jakarta, la Principauté de Monaco est dans le même groupe de pays que des démocraties occidentales aussi prestigieuses que l'Allemagne, l'Italie, le Royaume Uni ou les Etats Unis, pour ne citer qu'eux. Un certain nombre d'autres pays de l'Union Européenne où d'autres places financières que je n'ai pas à citer se retrouvent beaucoup moins bien placées que nous et dans une position autrement plus préjudiciable.

Et puis la signature d'accords au niveau de toutes ces décisions de transparence fiscale internationale, notamment les accords de double imposition, est là également en tant que protectrice des résidents. Se retrouver dans une situation dans laquelle on ne sait pas trop, lorsqu'on est un entrepreneur, lorsqu'on réside en Principauté et lorsque le monde est votre terrain d'actions, cela vous expose à une instabilité juridique et à une insécurité fiscale d'autant que vous ne savez pas forcément quels sont les taux qui peuvent être appliqués en l'absence de convention de non double imposition. Lorsque cette convention est signée, vous êtes protégés, il y a un cadre juridique clair et on sait très bien à ce moment-là quel profil est imposé, où et à quel niveau.

Donc, compte tenu de l'heure tardive et parce que le Président a aussi très bien résumé le fait que oui, toutes ces questions sont liées. Aujourd'hui je terminerai simplement ce point en vous disant qu'il y a beaucoup de choses qui –vous évoquiez la place bancaire – ne dépendent pas de nous. Il faut bien noter que le monde a changé tellement vite que beaucoup d'établissements financiers aujourd'hui se demandent tout simplement, indépendamment de la position de tel ou tel pays : est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? Aujourd'hui, beaucoup de grandes institutions financières se disent, notamment tout ce qui concerne la banque privée, que le risque réputationnel est important, un certain nombre de banques Helvétiques ont montré à quel point la situation pouvait être fragile et délicate, et en plus cela nous rapporte peut-être moins que par le passé. Donc, profitabilité moindre, risque réputationnel important, la conclusion on y arrive très vite, eh bien on arrête.

Une des seules raisons pour lesquelles une institution de ce calibre n'arrête pas, c'est justement qu'elle peut se retrouver à opérer dans une place financière qui est mondialement reconnue, qui est globalement acceptée et reconnue pour la qualité de ses services et qui se trouve justement dans l'absence de tout type de liste discriminatoire, qu'elle soit noire, grise ou de quelque nature que ce soit.

Donc, il y a une espèce de vote de confiance, malgré tout, de la part de ces institutions de vouloir s'installer dans une place comme la place monégasque ou de vouloir y rester. Toutefois, les contraintes qu'elles s'imposent à elles-mêmes, vont parfois bien au-delà des contraintes qui résulteraient d'une quelconque volonté ou décision gouvernementale en la matière.

Donc, il y a des choses qu'au niveau du Gouvernement nous ne pouvons définir, si vous voulez des grands principes et aujourd'hui une Direction qui est clairement assumée qui est celle de davantage de coopération internationale, davantage de transparence mais également des politiques qui, elles, tiennent au groupe et que nous ne pouvons pas influencer en totalité et qui vont parfois encore plus loin et encore plus vite. Donc, notre rôle, au sein du Gouvernement, est d'essayer d'allier à la fois la compétitivité de notre place et le maintien d'un certain nombre de ces caractéristiques concurrentielles, tout en reconnaissant que ces groupes ont également la liberté de mettre en place en matière de conformité, en matière de contrôle, des dispositions qui sont celles qu'ils appliquent partout ailleurs dans le monde mais sans pour autant que cela obère en quoi que ce soit la capacité de cette place monégasque de se réinventer, de se développer et croyez-moi de bénéficier grandement du fait que, peut-être pour la première fois depuis très très très longtemps, lorsque le monde a publié une carte des places financières peu recommandables ou des pseudo paradis fiscaux à travers la planète, eh bien il n'y avait pas de petits points roses, gris ou noirs, au bord de la méditerranée, là où nous nous situons aujourd'hui, il y en avait un peu partout dans le monde, en Amérique du Nord, en Europe, en Asie, mais il n'y avait rien qui stigmatisait la Principauté. Donc, tous ces efforts sont aujourd'hui reconnus par la communauté internationale et je crois que l'on ne peut que s'en réjouir.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je vais mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Oui, Madame le Conseiller ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Président, je voudrais juste rajouter une petite précision au sujet de la 4G que nous avons abordé tout à l'heure.

Je ne sais pas si j'ai été bien claire parce qu'il est vrai qu'il est tard, la 4G a été lancée à Monaco mais

elle n'a pas été lancée en France. On a écrit aux opérateurs français parce qu'il y a une mauvaise réception des différents opérateurs français en Principauté de Monaco. Evidemment, la 4G ne sera lancée par les opérateurs français en Principauté de Monaco qu'à partir du mois de février. La 4G lancée par Monaco Telecom marche bien, pour tout ce qui est Internet. Il ne faut pas oublier de modifier les paramètres de son portable. La 4G lancée par Monaco Telecom a de bons résultats, mais cette question mérite de faire un point plus exhaustif en Commission de Concession par exemple à laquelle Monaco Telecom serait convié. J'attends un retour plus précis des

différents utilisateurs, notamment, des entreprises qui utilisent beaucoup la 4G en Principauté de Monaco. Là où on rencontre des difficultés, c'est que les utilisateurs ne comprennent pas qu'étant à Monaco, avec des opérateurs français, il n'y ait pas une bonne réception de la 4G sur les portables.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

Monsieur le Secrétaire Général, nous passons au chapitre 2.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - PRODUITS ET RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.101 - Force Publique : Prestations	500
012.102 - Sûreté Publique : Prestations	630.100
012.103 - Musée d'Anthropologie Préhistorique.....	37.000
012.104 - Commerce et Industrie - Brevets.....	2.775.000
012.105 - Domaines : Produits divers.....	160.000
012.106 - D.E.E.U. - Redevances.....	54.600
012.108 - Serv. Judiciaires - Droits Chancellerie	51.000
012.110 - Autres recettes.....	502.400
012.111 - Action Sanitaire & Sociale Prestations	150.000
012.112 - Education Nationale - Produits divers.....	441.500
012.113 - Service de la Circulation.....	4.200.000
012.115 - Droits de Greffe.....	240.000
012.116 - Aviation Civile - Hélicoptère Monaco.....	310.000
012.118 - Interventions publiques trop perçu sur subventions	625.000
012.119 - Sûreté Publique - P.V. / Alarmes	1.218.000
012.120 - Activités des détenus.....	300
012.123 - Remboursement par Ets privés et divers	4.100.000
012.124 - Expositions & Foires	160.000
012.126 - Théâtre des Variétés.....	7.000
012.128 - Licences Expl. Stat. Radio-Elect.	165.000
012.129 - Chapelle Visitation	5.500
012.130 - Monte-Carlo Festival.....	108.000
012.132 - Assurances Foires Prospection	12.700
012.133 - Tourisme - Recettes diverses.....	70.000
012.135 - Auditorium Rainier III.....	152.000
012.136 - Colonies - Participations parents	23.500
012.137 - Foyer de l'Enfance.....	29.000
012.138 - Hélicoptère - Carburant	2.000.000
012.139 - Recettes des Noms de Domaines	10.000
012.300 - Direction Informatique.....	130.000
012.450 - Musée Timbre-Monnaies.....	103.500
012.500 - Stade Louis II	5.130.900
012.602 - Droits divers	470.000
012.606 - Garages à bateaux.....	105.000
TOTAL DU CHAPITRE 2.....	<u>24.177.500</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur le Service de la Circulation.

Madame le Conseiller, la dernière fois vous nous avez fait un parallèle entre le contrôle technique pour les véhicules des particuliers et pour les épaves dans le Port. Est-ce que l'on ne pourrait pas mettre en place un contrôle technique pour les deux roues, notamment pour les véhicules de moins 125 cm³ ? Les parents qui achètent des véhicules qui sont modifiés, seraient informés. Ne pourrait-il pas y avoir un contrôle technique en Principauté sur les deux roues, sachant qu'en France cela est très compliqué, ils ne veulent pas le mettre en place, mais à Monaco nous sommes quand même en avant-garde. Tous les véhicules qui circulent en Principauté seraient vérifiés tous les trois ou quatre ans et cela éviterait, peut-être, des accidents et éviterait que des jeunes fassent de leurs véhicules normaux des engins parfois dangereux.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur BARILARO.

Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Écoutez, c'est une bonne suggestion, je vais faire étudier cela par mes Services. Je vais voir dans quelles conditions exactement nous pourrions faire ce contrôle technique en Principauté.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques sur ce chapitre 2 ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - CONTRIBUTIONS

1) Droits de douane :

013.101 - Droits de douane.....	<u>28.000.000</u>
---------------------------------	-------------------

2) Transactions juridiques :

023.101 - Droits de mutations.....	70.000.000
023.102 - Droits sur autres actes Civ. Adm.	14.000.000
023.103 - Droits sur autres actes Judic.	50.000
023.104 - Droits d'Hypothèques	1.000.000
023.105 - Droits de Timbres	700.000
023.106 - Taxes sur les Assurances.....	11.000.000
023.107 - Pénalités	500.000
023.108 - Amendes de condamnations.....	300.000
023.109 - Frais de Poursuites - Recouvrements	1.000
023.110 - Fiscalité de l'épargne.....	<u>5.100.000</u>
	<u>102.651.000</u>

<i>3) Transactions commerciales :</i>	
033.101 - Taxe sur la valeur ajoutée.....	454.000.000
033.106 - Pénalités	150.000
	<u>454.150.000</u>
<i>4) Bénéfices commerciaux :</i>	
043.101 - Impôt sur les bénéfices	102.000.000
043.102 - Pénalités	50.000
	<u>102.050.000</u>
<i>5) Droits de consommation :</i>	
053.102 - Droits sur différents Alcools.....	300.000
053.103 - Droits sur les métaux précieux	340.000
053.104 - Pénalités	1.000
053.106 - Taxe sur Boissons alcooliques	60.000
	<u>701.000</u>
TOTAL DU CHAPITRE 3.....	<u><u>687.552.000</u></u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais revenir sur ce que l'on avait évoqué en séance privée, le crédit impôt recherche qui existe également en France, qui consiste à rembourser une partie des dépenses de recherche effectuées par les entreprises. Dans votre ordonnance du 13 juin 2013, vous avez décidé que si ce crédit d'impôt excédait l'impôt que l'entreprise versait, vous le garderiez en stock, mais vous ne le rembourseriez pas.

Je comprends bien la volonté de ne pas donner plus d'argent que ce que l'on reçoit, mais est-ce que vous ne craignez pas que les entreprises délocalisent en France leur Centre de recherche afin de bénéficier, lorsque ce sont des P.M.E. en création qui n'ont pas beaucoup de revenus, de bénéficier de ce remboursement anticipé. Cela en fin de compte, se révélerait contre-attractif.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, je ne pense pas parce qu'en plus le nombre de P.M.E. qui

bénéficient du dispositif aujourd'hui est très limité et que dans tous les cas de figure, le danger de voir dériver, à cause de structures plus grandes ce crédit impôt recherche vers une source de dépense récurrente pour l'Etat était important. Donc, je ne pense pas qu'en termes de coûts ou en termes d'emplois le risque soit réel. Maintenant, il n'y a aucun dogmatisme de notre part, il faudra observer s'il y a des effets contre-productifs qui sont générés par cette mesure. Donc, les mois ou les années qui viennent nous le montreront.

Tout ce que l'on sait c'est que, si l'on peut afficher pour 2014 une prévision d'impôt sur les bénéfices qui est dans la moyenne – souvenez-vous, c'est l'année 2012 qui avait été exceptionnelle – et la prévision de 2014 est en ligne, elle est en augmentation marginale de 2 % par rapport au Primitif 2013 qui était à 100 M€. Donc, on a d'un côté des restitutions que l'on anticipe, beaucoup plus faibles en effet puisqu'elles atteignaient à ce jour pas loin de 10 M€, et également du fait de l'activité économique soutenue, des recettes qui devraient être supérieures. Je dois d'ailleurs vous dire, à ce stade, par rapport à ce qui a pu être évoqué sur les réalisations budgétaires attendues à fin 2013, que nous nous trouvons d'ores et déjà à fin novembre avec un taux d'exécution de l'impôt sur les bénéfices supérieur à 100 % par rapport au Rectificatif 2013. Donc, quelque part on en a encaissé moins que ce que l'on pensait mais on en a encaissé un peu plus que ce que l'on avait rectifié et, qui plus est, avec la

perspective pour l'année qui vient, de restitutions qui seront beaucoup plus faibles.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur PASQUIER

M. Bernard PASQUIER.- J'ai trois questions sur cette section. Une sur les droits de mutation, une autre sur l'I.S.B. et une dernière sur la fiscalité de l'épargne.

M. le Président.- Alors, on termine l'I.S.B..

M. Bernard PASQUIER.- Comment expliquer la baisse de 40 % des revenus d'I.S.B. pour le poste « activité financière » entre 2012 et 2013 alors que les actifs de la place sont restés stables. Quelle est la projection de ce poste pour 2014 ?

La place financière monégasque a des actifs d'environ 100 Mds d'euros. Quelle est la rentabilité des institutions financières de la place ? La règle de base que je connais est de tabler sur une rentabilité des actifs « return on assets » de l'ordre de 1 % ce qui fait environ 1 milliard d'euros mais au vu de la structure de la place financière monégasque, beaucoup de dépôts et peu de prêts. Il est probablement vrai que cette rentabilité est inférieure à 1 %, disons qu'elle est de 0,5 %. Cela nous fait quand même des revenus consolidés de la place financière de l'ordre de 500 M€ sur lesquels nous avons un revenu de l'I.S.B. d'environ 40 M€ et ce que je voulais demander à Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie c'est : est-ce que ce niveau de recettes est approprié ? Est-ce que toutes les banques s'acquittent-elles vraiment de l'I.S.B. ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous le savez comme moi qu'un certain nombre d'établissements n'acquittent pas l'I.S.B. parce qu'ils n'ont pas à l'acquitter. Donc, la question ne se pose pas et que pour ceux qui sont tenus de le faire, il y a eu un effort significatif qui a été entrepris depuis maintenant plusieurs années, y compris par mon prédécesseur, pour s'assurer que la rentabilité de cet impôt, au niveau des institutions financières, est plus importante. On le sait par ailleurs, même si cela n'est pas forcément la méthode que j'approuve le plus, qu'un certain nombre d'entre elles contribuent, d'une autre manière, au

budget de l'Etat, notamment par le sponsoring des entités culturelles et que c'est une autre manière pour elles de s'acquitter de leur devoir fiscal. Toutefois, je préférerais, à terme, qu'elles s'acquittent de l'impôt et que ce soit le Gouvernement qui décide et qui vous propose, ensuite, par la loi de budget, comment ces impôts pourraient être alloués pour le bien du pays.

Maintenant, les résultats des banques sont en baisse la rentabilité des banques est en baisse. Il y a eu des coûts, mais sur ce point, il faudrait voir avec les représentants de l'Association Monégasque des Activités Financières pour avoir peut-être les chiffres les plus récents. Il faut se dire que la compétition est de plus en plus dure. Ce que j'ai évoqué tout à l'heure au niveau des places en banques privées fait en sorte que la rentabilité, alors vous avez raison, déjà des dépôts mais même des sommes gérées en actions en obligations, en fonds, est décroissante. A une époque, on parlait d'1 %, maintenant on est plutôt proche de 0,8 % au niveau des mandats de gestion. Il y a des coûts de personnels qui augmentent aussi parce que les banques se mènent une petite « guéguerre » entre elles pour recruter les meilleurs et fidéliser leurs meilleurs « private bankers ». Donc cela coûte de plus en plus cher, avec des taux d'intérêts qui sont quasi nuls et une rentabilité sur les autres placements qui, elle, diminue. Donc, vous vous retrouvez avec forcément une base imposable qui est moindre et donc une rentabilité de l'impôt qui peut également en pâtir.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Je souhaite revenir sur la question de Mme ROUGAIGNON-VERNIN. En fait, on n'avait pas le choix parce que c'est en vertu de la convention du 18 mai 1963 qu'on est obligé d'harmoniser notre réglementation en matière d'impôts sur les bénéficiaires et, notamment, de remboursements et de plafonnements des taux majorés pour le calcul d'impôt recherche. Alors, nous avons appliqué cette mesure. C'est pour cela que je me permettais de parler d'un système fiscal quelquefois « subi ».

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA, sur l'I.S.B.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très rapidement Président, merci de me donner la parole. Renchérir ce que vient

de dire CASTELLINI, moi je trouverais effectivement beaucoup plus sain que les banques s'acquittent de leur impôt plutôt qu'elles s'acquittent de façon un peu « forcée » d'un sponsoring parfois mal vécu, d'un côté ou de l'autre, ce qui n'est pas le cas en ce qui me concerne, bien évidemment, mais je trouve que M. CASTELLINI a tout à fait raison, à terme, de vouloir changer cet état de fait ; la culture, notamment, relève d'une politique publique.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Sans vouloir préjuger ni des équilibres budgétaires futurs, ni de la bonne volonté de certains établissements, mais je crois me souvenir qu'il avait été évoqué par le Gouvernement et mon prédécesseur en particulier, la possibilité que cet effort soit temporaire tant que nous n'atteindrions pas l'équilibre. L'équilibre est atteint, réjouissons-nous qu'un grand nombre d'établissements, notamment financiers, trouvent leur compte visiblement dans ce sponsoring culturel. Si d'aventure ils devaient changer d'avis, on se retrouverait là dans la pire des situations, à savoir un équilibre budgétaire qui nous conduit à diminuer certaines subventions. Effectivement, ce n'est pas souhaitable. On avait dit de toute façon qu'il incomberait à ce moment-là à l'Etat de reprendre son pouvoir régalién, et l'Etat le ferait d'autant plus aisément qu'il percevrait, d'une autre manière, les revenus afférents à la rentabilité des banques à travers l'impôt sur les bénéfices dont ils s'acquitteraient.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Concernant la baisse des droits de mutation, Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie, dans le Budget Primitif 2014 elle est de 12 % par rapport au Réalisé de 2012.

Cette baisse est surprenante, enfin moi je ne la comprends pas en tout cas, parce que je pensais que la nouvelle loi avait fait rentrer dans le périmètre de ces droits de mutation des transactions qui y échappaient auparavant et je crois que la somme que vous avez mentionnée est d'environ 5 M€ pour ces transactions nouvelles.

Toutes choses égales, la baisse par rapport à 2012 est donc de l'ordre de 18 % alors que le prix du mètre carré monégasque n'a pas vraiment baissé entre 2012 et 2014, donc je voulais simplement que vous me donniez une explication, Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- L'explication, et cela pourra peut-être être précisé par Mme ROSABRUNETTO, tient au fait qu'il y avait beaucoup de régularisations qui ont été effectuées justement à des taux plus importants en 2012 après le vote de la loi, je crois que c'était à l'été 2011. Depuis, la situation se tasse et les opérations sont imposées à un taux moindre ce qui fait qu'on a un niveau relativement conservateur et stable entre 2013 et 2014, avec une diminution, effectivement, que l'on constate parce qu'en 2012 il y avait des régularisations non pas plus importantes mais à un taux qui était plus significatif.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président. Une dernière question en ce qui me concerne pour ce chapitre, cela concerne la fiscalité de l'épargne et cela rejoint un peu ce qu'avait demandé M. BOISSON.

Monaco a récemment décidé de son intention de signer l'accord de l'O.C.D.E. sur l'échange automatique d'information. Les revenus sur la fiscalité de l'épargne s'inscrivent dans une logique différente, puisqu'ils sont le produit des revenus de clients qui préféreraient un prélèvement forfaitaire sur leurs revenus plutôt que dévoiler leur identité.

On peut penser qu'avec la signature de l'accord de l'O.C.D.E., cette option ne sera plus disponible puisque les institutions financières seront contraintes de divulguer les revenus des clients non-résidents au pays de résidence de ceux-ci.

Cela signifierait donc une perte sèche de l'ordre de 5 M€ par an pour le budget.

Le Gouvernement peut-il confirmer cette analyse ?

Plus généralement, le Gouvernement peut-il informer le Conseil National sur le calendrier prévisionnel de la signature de l'accord de l'OCDE ainsi que sa mise en application ?

En particulier, une question plus précise : l'obligation d'échanger l'information est-elle limitée aux nouveaux comptes, c'est-à-dire des personnes qui arrivent et qui ouvrent des comptes à Monaco aujourd'hui, ou bien inclut-elle aussi les comptes existants de personnes qui avaient déjà des comptes à Monaco avant que l'accord ne soit signé ? Je crois que c'est important et si c'est le cas, ne serait-il pas

judicieux de prévoir un délai pour permettre à ces clients de se mettre en règle avec la juridiction du pays dans lequel ils résident ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Déjà cette décision dépendrait aussi du pays en question, donc on n'est pas entièrement maître de ce qui peut se passer mais je vous confirme que l'échange ne s'appliquerait pas uniquement aux nouveaux comptes. Donc, cela peut s'appliquer également sur les comptes existants au moment de la signature.

En revanche, il ne faut pas mélanger O.C.D.E. et Union Européenne puisque la directive sur la fiscalité de l'épargne, aujourd'hui est un dispositif qui a été mis en place par une Ordonnance Souveraine en 2005, par rapport à ce que l'Union Européenne avait introduit en son sein et souhaitait le voir appliquer à des Etats tiers. Aujourd'hui à ce niveau-là, j'ai même un mail qui date de ce jour, enfin d'hier puisqu'il est plus de minuit, donc du 16 décembre, où le Luxembourg et l'Autriche se braquent. Malgré les demandes du Conseil Européen pour que les grands argentiers s'entendent avant la fin de l'année 2013 sur la révision de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, pour l'instant il n'y a pas d'avancée. Donc, tant qu'il n'y a pas d'avancée les revenus qui sont reversés aux Etats qui, comme Monaco, pour des Etats tiers prélèvent cette taxe sur la fiscalité de l'épargne, eh bien ces revenus continuent d'être versés.

C'est peut-être utopique de penser qu'à terme il n'y aura pas d'accord également au sein de l'Union Européenne qui ferait que l'échange automatique devienne là-aussi la norme et que donc les revenus afférents à la directive sur la fiscalité de l'épargne, ne soient plus perçus.

La position monégasque me semble devoir être alignée en l'occurrence sur celle de la Suisse qui consiste à dire que : tant que vous, au sein de l'Union, ne vous êtes pas mis d'accord sur une politique commune et des exigences que vous allez chercher à négocier avec nous, nous n'allons, de toute évidence, pas bouger les premiers. Donc, à terme et probablement à assez court terme, il est fort probable que ces revenus ne soient plus perçus, mais aujourd'hui, nous sommes encore dans une situation transitoire où nous pouvons tabler pour l'année 2014, je crois sur 5 M€ qui seraient perçus au titre de cette directive, puisqu'en plus il y a un versement rétroactivement à la perception, donc on recevrait en 2014 la quote part de ce qui a été perçu en 2013.

M. le Président.- Parfait. Merci beaucoup Monsieur le Conseiller.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*-... Excusez-moi, juste un instant parce que le Ministre d'Etat me rappelle que je n'ai pas répondu à M. PASQUIER. Excusez-moi Monsieur FICINI, désolé, mais il est vrai que c'était une question assez fondamentale. La signature de la Convention multilatérale devrait intervenir vers la fin du premier semestre 2014, puisque nous nous étions engagés lors de la remise de cette lettre d'engagement à signer par le Conseiller BADIA dans les locaux de l'O.C.D.E. il y a un peu plus d'un mois, à ce que la signature intervienne, c'est aussi ce que souhaite l'O.C.D.E., dans un délai relativement bref, relativement raisonnable. Sans que cela ne nous engage à ce stade, on a porté à ma connaissance une cérémonie de signature vers la fin mai. Si l'on voulait que notre engagement ait tout le retentissement qu'il mérite, peut-être faudrait-il se poser la question de s'aligner sur cette date si l'on veut poursuivre justement les études au niveau de notre droit interne pour nous assurer que rien ne nous empêche, effectivement, une fois que nous signons, de mettre en œuvre et de tenir nos engagements. Cela pourrait peut-être décaler de quelques semaines, mais de manière assez certaine je pense avant l'été de l'année prochaine.

M. le Ministre d'Etat.- On peut ajouter que le lendemain de la signature cela ne veut pas dire qu'il y aura un échange généralisé de toutes les informations. D'abord, premièrement, Monaco comme tous les autres pays, pourra faire des réserves. Le travail actuel consiste à savoir, compte tenu de notre législation, quelles réserves il faudra que nous fassions ou pas à la signature. Ensuite pour mettre en œuvre l'échange qui n'est pas un échange automatique aujourd'hui, c'est un échange comme celui qui est dans un accord bilatéral, simplement il est entre plus de pays que les vingt-huit avec lesquels nous avons un accord en ce moment et en signant on s'engage de bonne foi à cheminer avec les autres pays vers l'échange automatique, mais il n'y a pas de date. Le jour de la signature rien ne va changer concrètement dans les échanges d'informations sur demande qui existent déjà avec les vingt-huit pays avec lesquels nous avons signé. Je crois qu'il était important de le rappeler.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant les droits de mutation, l'estimation concernant les recettes sur le changement de bénéficiaire au sein d'une société me paraît très minimaliste au vu des droits que la loi était censée rapporter, elle soulève même la question, la possibilité de dissimuler ce changement de bénéficiaire au sein de ces sociétés si la loi prévoit l'endroit où le bénéficiaire dispose tout en prenant ses responsabilités avec le risque encouru des pénalités prévues par ladite loi.

Comment, en effet, relever un changement d'ayant-droit sachant que toutes les modifications au sein de la société se passent hors la vue de l'Administration monégasque.

Je rappelle que l'Etat ne dispose pas de moyens juridiques légaux à ce jour pour investiguer dans le cas d'espèce auprès des pays d'origine de ces sociétés. Aujourd'hui, la seule hypothèse que nous avons de changement d'ayant-droit reste la piste d'une hypothèque conventionnelle. Pour autant, comment le prouver ?

Je pense que nous devrions repenser ce problème concernant cette partie de la loi sur les sociétés afin que cet article budgétaire soit plus conforme à nos attentes quant à ses prévisions.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI.

Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - A mon avis ce n'est

pas à cette heure-ci que l'on va réécrire la loi. Si vous avez des...

M. le Président.- ... la loi, au mois de juin, aura trois ans et il était prévu que l'on fasse une espèce de point d'étape pour l'application de la loi et éventuellement regarder le dispositif qui avait été mis en place. Certaines de ces dispositions qui étaient efficaces et d'autres moins...

Je pense que c'est notre rôle au mois de juin de regarder tout cela et de prendre un certain recul...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Et d'y réfléchir....

M. le Président.- ... Nous sommes d'accord.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.....

(Adopté).

Nous avons donc terminé l'étude des recettes, mes chers collègues demain nous nous retrouverons, dès 18 heures, en raison d'une cérémonie œcuménique en hommage à M. MANDELA, à la Cathédrale, en présence du Prince Souverain.

Nous nous retrouverons donc tous ici demain à la sortie de cette cérémonie.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues, à demain.

Je vous remercie, la séance est levée.

—
(La séance est levée à 0 heure 40).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

